

La SCHL et la BCN ne peuvent financer un village de \$70 millions

par Jean-V. Dufresne et Bernard Descôteaux

Maintenant estimé à \$70 millions, le double de la somme prévue, le coût des terrasses Zarolega remet en question tout le financement de l'actuel projet du Village Olympique.

En effet, deux éléments d'importance capitale se sont ajoutés hier au dossier: la Société centrale d'hypothèques et de logement, par la voix de son directeur montréalais, M. Jean-Gilles Vermette,

écarter l'éventualité d'accroître la garantie de \$18.4 millions qu'elle est disposée à consentir au prêteur, la Banque Canadienne Nationale.

D'autre part, le vice-président de la BCN, M. Jacques Douville, a déclaré hier dans une entrevue accordée au DEVOIR: "Il n'est du reste plus du tout acquis que notre maison, même assurée d'une garantie plus élevée, serait disposée à prêter

d'avantage aux promoteurs de l'ouvrage."

Le Comité organisateur des Jeux Olympiques "a confirmé hier l'authenticité d'une expertise réalisée par les Consultants en aéroports internationaux de Montréal (CAIM), qui estime non plus à \$35 millions, mais à \$70 millions, le coût des deux pyramides à partir des plans préliminaires des promoteurs, les Terrasses Zarolega.

Il est dès lors permis d'évoquer l'éventualité d'une alternative déclinante au village permanent destiné à abriter les athlètes du monde entier en 1976, parc Viau. Sans vouloir confirmer l'exactitude rigoureuse des estimés établis par CAIM, deux porte-parole du COJO ont fait planer des doutes sérieux en effet sur la réalisation du projet.

De son côté, le directeur du Village

Olympique, M. Yvan Dubois, s'abstenant par ailleurs de tous commentaires, a rappelé de nouveau lundi qu'il serait le premier à proposer une solution de rechange s'il était convaincu de la véracité des nouveaux estimés soumis la semaine dernière au COJO par les consultants.

D'autre part, le vice-président du COJO, M. Howard Radford, a exprimé

Voir page 6: Village Olympique

Cournoyer attend que les parties aient fini d'étaler leur désaccord

par Gilles Lesage

QUEBEC — Ainsi qu'on le prévoyait, les parties au décret de la construction ont étalé publiquement hier leurs profondes divergences quant au problème de l'indexation des salaires dans cette industrie, où l'on ne voit poindre aucune lueur de trêve.

Et le ministre du Travail, en dépit de l'insistance des intervenants, est resté muet sur les mesures qu'il entend

prendre, et qu'il annoncera probablement dès aujourd'hui, pour relancer cette industrie et plus particulièrement les grands chantiers de Montréal, surtout ceux des Jeux olympiques de 1976.

En vertu de la loi 201 adoptée la veille de Noël, le gouvernement peut modifier le décret sans l'accord des parties, s'il le juge à propos. Les associations représentatives doivent cependant avoir été invi-

tées à se faire entendre en commission parlementaire. C'est ainsi que les trois centrales syndicales, la FTQ, la CSN et la CSD, et les six groupes patronaux ont entrepris hier de faire valoir leurs vues devant les députés, les premières pour réclamer à grands cris l'indexation générale des salaires au coût de la vie, les seconds pour s'y opposer fermement, alléguant même que le problème de l'indexa-

tion est un faux problème créé de toutes pièces par les leaders syndicaux.

Dans un climat nerveux et devant une assistance record, l'opposition a tenté d'amener M. Jean Cournoyer à préciser ses intentions, mais en vain.

Le premier ministre a assisté à une bonne partie de la séance d'hier, de même que le chef de l'opposition, mais on notait l'absence du président de la

FTQ, M. Louis Laberge, de même que celle de M. Maurice Bellemare, député de Johnson, qui a fait adopter en 1968, à titre de ministre du Travail, la loi 290 régissant les relations de travail dans l'industrie de la construction.

En ouvrant le débat, le ministre du Travail s'est contenté de dire que le gouvernement ne peut attendre plus longtemps

Voir page 6: Jean Cournoyer

Kissinger annonce l'annulation de l'accord de 1972 avec l'URSS

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Dans une conférence de presse convoquée à la hâte, le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, a annoncé que Washington et Moscou annuleraient l'accord commercial signé au sommet de Moscou, en mai 1972.

Cet accord, tenu pour la clé de la détente telle que préconisée par Henry Kissinger, promettait à l'URSS le bénéfice de la clause de "la nation la plus favorisée".

Le secrétaire d'Etat, dans son texte rédigé à l'avance, a précisé que Moscou assimilerait la législation récemment adoptée par les Etats-Unis comme une ingérence dans ses affaires intérieures et que, de ce fait, il ne pouvait pas accepter des relations commerciales fondées sur elle.

M. Kissinger a précisé qu'en conséquence le gouvernement américain estime que l'accord de 1972 ne peut pas être

appliqué "en ce moment".

L'Union soviétique considère comme contraire à l'accord de 1972 l'amendement Jackson-Vanik qui liait l'octroi à l'Union soviétique de la clause de "la nation la plus favorisée" et d'autres avantages commerciaux à un assouplissement de la politique d'émigration du Kremlin notamment à l'égard des Juifs, a précisé M. Kissinger.

"Le gouvernement soviétique, a poursuivi M. Kissinger a notifié qu'il n'a pas l'intention d'accepter un statut commercial discriminatoire et soumis à des conditions politiques et en conséquence il ne mettra pas en application l'accord de 1972".

"Finalement, le gouvernement soviétique nous a informé que si des déclarations étaient faites par les Etats-Unis dans les termes requis par le traité concernant des assurances données par le gouvernement soviétique sur des questions qu'il considère comme ressortant de sa juridiction intérieure, de telles déclarations seraient répudiées par l'Union soviétique".

"En raison de ces développements, dit encore le texte de M. Kissinger, nous avons conclu que l'accord de commerce de 1972 ne peut être mis en application à l'heure actuelle et que le président, en conséquence, n'effectuera pas les démarches requises à cet effet".

Le secrétaire d'Etat a rappelé la procédure incluse dans le "trade bill" prévoyant que le président devait, après une période initiale de 18 mois, faire rapport au Congrès pour l'informer des assurances reçues quant aux pratiques d'émigration en cours en URSS. C'est en fonction de ces assurances que le président devait ou non proroger l'application de la clause de la nation la plus favorisée à l'URSS.

"L'administration, a souligné dans son texte M. Kissinger, regrette la façon dont les événements ont tourné. Elle continuera évidemment à explorer toutes les voies possibles devant permettre une amélioration des relations commerciales avec l'Union soviétique, y compris des efforts pour obtenir une législation qui permettrait de normaliser ses relations".

M. Kissinger, répondant ensuite aux questions, le visage très grave, a souligné qu'il considérerait la décision qui lui a été

Voir page 6: Henry Kissinger

Le tribunal déboute la Jean Talon Fashion

par Clément Trudel

La compagnie Jean Talon Fashion Center Inc. n'ayant pas établi de preuve "prima facie" quant à son droit à une injonction interlocutoire, le juge Yvon Jamin, de la Cour Supérieure, a décidé hier de "rejeter la requête de la requérante pour injonction interlocutoire "avec dépens".

M. Jamin loue le procureur de la ville de Montréal, Me Michel Côté, pour "l'excellent mémoire soumis à la Cour" dans cette affaire et blâme le "mépris de la sécurité publique" dont a fait montre Jean Talon Fashion Center Inc. en procédant, le 21 décembre 1974, sans permis de la ville, à la démolition des immeubles portant les nos 3459 et 3465 de la rue Drummond (sans faire interrompre les services).

Le jugement touche aussi en passant le poids des inconvénients: "Nous sommes d'opinion qu'à ce stade, les intimés — la ville de Montréal, le chef du contentieux de la ville et la police de la CUM — subiraient des inconvénients plus graves et sérieux que la requérante".

Le juge Jamin rappelle que les règlements municipaux — le règlement 1900 en particulier — valent tant qu'on n'a pas obtenu qu'ils soient déclarés ultra vires. "Le public serait... privé d'une surveillance adéquate des travaux de démolition qui est la meilleure garantie de mesures

de protection efficaces concernant particulièrement la circulation et l'interruption des services d'électricité, d'eau et d'aqueduc."

Les faits qui ont mené à cette requête par les procureurs de la Jean Talon Fashion Center Inc. sont les suivants:

Voir page 6: La Jean Talon

au gré du temps

Succès boeuf

Une des nombreuses commissions qui tentent avec intrépidité de se pencher sur l'inquiétante course des prix dans l'alimentation nous a révélé que la viande des bovins femelles, moins chère que celle du boeuf, est peu prise par nos bouchers car elle diminue leur profit.

A voir la masse de viande bovine détaillée dans nos marchés, on ne peut croire que seul est vendu ce qui provient du boeuf; on doit bien nous refiler sous ce nom arbitraire et au prix maximal, des morceaux de génisse, qu'à taur ou à raison, nous ne pouvons reconnaître.

Ainsi nous mangeons tous, maigre ou grasse, de la vache, en espérant que jamais elle ne sera enrégée.

Louis-Martin TARD

L'économie ne crée plus d'emplois

OTTAWA (PC) — Les dernières statistiques du chômage indiquent que l'économie canadienne ne réussit plus à créer de nouveaux emplois pour satisfaire aux besoins d'une population active qui continue de s'accroître.

Le nombre des chômeurs a dépassé le cap du demi-million, en décembre, le marasme sur le marché du travail continuant à s'aggraver avec le taux de chômage désaisonnalisé le plus élevé depuis deux ans.

Toutes les régions du pays ont été touchées, le mois dernier, sauf la Colombie-Britannique, les secteurs de la

construction et de l'industrie manufacturière étant les plus durement éprouvés.

Les 104,000 nouveaux chômeurs, qui se sont ajoutés le mois dernier aux 493,000 déjà recensés en novembre, ont fait grimper le taux réel du chômage de un pour cent, de 5.1 à 6.1, tandis que le taux de chômage désaisonnalisé, celui qui indique les tendances à long terme de l'économie, est passé de 5.5 à 6.1 pour cent, le taux le plus élevé depuis le 6.2 pour cent enregistré en janvier 1973.

Cette hausse du taux de chômage en décembre est entièrement due au rétrécisse-

ment du marché du travail masculin, le taux de chômage chez les hommes étant passé de 5.2 à 6.8 pour cent, tandis qu'il restait stationnaire à 4.9 pour cent pour le marché du travail féminin.

L'opposition n'a pas tardé à réagir devant un aussi sombre tableau.

Pour le leader conservateur, la situation est "très alarmante". M. Robert Stanfield propose que le gouvernement prenne des mesures vigoureuses pour combattre l'inflation comme premier pas dans la lutte contre le chômage.

De son côté, le leader néo-démocrate,

M. Ed Broadbent, prévoyant que le taux de chômage pourrait grimper à sept pour cent au cours des mois qui viennent, demande l'injection massive de fonds dans la construction, la parité Canada-Etats-Unis des prix des automobiles et l'extension des programmes d'emploi d'hiver à toute l'année.

A lui seul, le Québec compte 47,000 des 104,000 nouveaux chômeurs, son taux de chômage réel passant de 6.5 à 8.2 pour cent, avec 217,000 chômeurs en tout, contre 170,000 en novembre.

Voir page 6: Le chômage



Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, s'entretient avec les ministres de la Santé de l'Ontario, M. Frank Miller, et de la Nouvelle-Écosse, M. William MacEachen, à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale de deux jours qui a débuté hier à Ottawa. Voir nos informations, page 6

(Téléphoto CP)

"Des garanties supérieures", dit M. Leduc Outremont garde son école

par Lise Bissonnette

Après la colère, les réjouissances: les citoyens d'Outremont ont obtenu totalement gain de cause et garderont, grâce à quelque mystérieuse intervention qui a chamboulé les analyses de la Commission scolaire Sainte-Croix, leur école Paul-Gérin-Lajoie, dernière école secondaire publique francophone du territoire d'Outremont.

Devant une foule de 2,000 à 3,000 personnes, si l'on compte un bon millier d'é-

tudiants qui n'avaient pu trouver place dans le gymnase de l'école Regina-Mundi de Saint-Laurent, le président de la Commission, M. Germain Leduc a éteint d'une seule phrase l'atmosphère de guerre civile, en déclarant des les premières minutes de la réunion: "J'ai enfin obtenu des autorités supérieures des garanties assurant la viabilité de deux écoles secondaires, de façon complète et permanente, à Outremont et à Mont-Royal."

Les commissaires ont alors rescindé leur résolution du 7 janvier, prévoyant un regroupement des élèves dans la seule école Pierre-Laporte de Mont-Royal et, devant des spectateurs en liesse, ont adopté le principe de deux écoles secondaires mixtes, à population à peu près égale pour les deux territoires. On croit que cette résolution pourrait être appliquée dès la rentrée de 1975.

Seul le commissaire Roland Plourde a motivé son abstention, alors que huit des dix commissaires présents approuvaient la résolution. De l'avis de M. Plourde, il faut réclamer des garanties officielles et écrites du ministère de l'Éducation.

Il aurait fallu un Maigret, hier soir, pour établir d'où parvenaient les "garanties supérieures" dont parlait M. Leduc. Enigmatisant et têtue, celui-ci s'est refusé à toute déclaration.

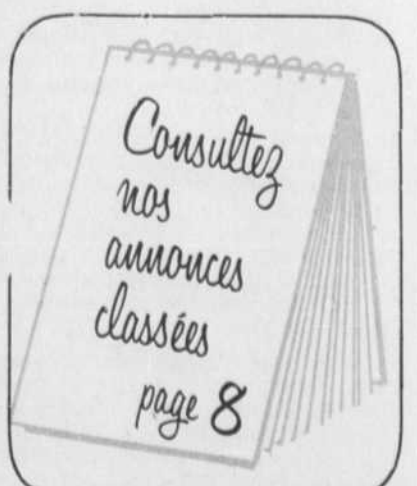
"Le ministère va peut-être changer ses normes...", disait-il enfin, avec l'air de

celui qui évoque une fausse piste.

Les commissaires qui appuyaient la population d'Outremont n'en savaient pas plus long, eux qui ont appris la nouvelle au même moment que leurs concitoyens.

Serait-ce le ministre par ses hauts fonctionnaires? Jusqu'en dernière minute, et dans un télégramme qu'il expédiait hier au comité d'école, celui-ci s'est défendu d'intervenir à ce moment-ci. Mais on sait

Voir page 6: Outremont



au sommaire

■ Le RCM s'attaque au dossier noir des maisons de chambres — page 2

■ La teneur accrue en arsenic du cuivre brut expliquerait les intoxications — page 2

■ Il ne faut surtout pas dramatiser ces "classes du samedi" (Cloutier) — page 3

■ Les évaluateurs en prennent large, estiment les ingénieurs forestiers — page 3

■ Pourquoi éterniser l'affaire Morin: un éditorial de Claude Ryan — page 4

■ Un répit de préférence à la paix au Moyen-Orient: une analyse de Georges Vigny — page 4

■ Une autre exclusivité fédérale: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4

■ La position du Québec à la conférence des ministres de la Santé — page 5

■ François Lessard conteste les motifs de son exclusion de la rue Saint-Jacques — page 18

La teneur accrue en arsenic du cuivre brut expliquerait les empoisonnements

par Gilles Provost

Les informations disponibles dans l'affaire des deux décès et de l'empoisonnement collectif par l'arsenic à la Canadian Copper Refiners (CCR) de Montréal indiquent que la principale cause de cet accident serait l'augmentation de la teneur en arsenic des plaques de cuivre brut qui servent de matière première à la CCR.

En effet, même si on a beaucoup insisté jusqu'à maintenant sur les émanations toxiques excessives d'un nouveau procédé expérimental mis en marche en novembre dernier, il apparaît que les premières intoxications à l'arsenic sont survenues longtemps auparavant, c'est-à-dire en mai dernier. De plus, les installations conventionnelles de purification ont aussi été fermées depuis l'accident et on prévoit installer un système d'évacuation des vapeurs avant de les remettre en marche.

Le directeur général de la CCR, M. R.L. Johnston, a lui-même confirmé ce diagnostic dans son long communiqué de samedi dernier en déclarant que les dégagements d'arsenic n'avaient jamais causé de problème dans le passé parce que les plaques de cuivre brut qui servent d'anode dans le procédé de raffinage électrolytique contenaient beaucoup moins d'arsenic.

Normalement, cet arsenic se dépose au fond des bassins d'électrolyse sans poser de problème mais une partie se dissout aussi dans l'acide qui sert de solution électrolytique. M. Johnston a précisé à cet égard que la quantité d'arsenic dissout a quadruplé depuis 1973, passant d'un gramme par litre à 3,9 grammes par litre, en moyenne.

Selon les informations fournies par la CCR, il n'y a pas de danger de formation d'arsenic gazeux lorsque la teneur en arsenic est faible dans l'électrolyte. Cet arsenic se dépose simplement sur la cathode du bassin où il peut être recueilli sans danger. Par contre, lorsque la teneur en arsenic augmente, il peut y avoir formation d'arsenic gazeux dans les bassins qui servent à la purification de l'électrolyte. C'est ce qui se serait produit lors de l'empoisonnement collectif.

Hier, le coordonnateur du syndicat des métaux, M. Raymond Sliger, a déclaré au DEVOIR que jamais les employés ni le

syndicat n'avaient été informés de ce danger ou de l'augmentation de la teneur en arsenic.

Pourtant, la compagnie analyse constamment la composition du liquide électrolytique et connaissait donc exactement la situation. Le directeur de la production, M. Dave Goldman, a d'ailleurs confirmé hier au DEVOIR que chaque plaque anodique de cuivre brut qui entre à l'usine est analysée pour découvrir sa composition exacte et sa teneur en impuretés, comme l'arsenic.

Cette situation vient renforcer la thèse du syndicat qui accusait formellement hier la CCR d'avoir mis la vie de ses ouvriers en danger en ne respectant pas les clauses de la convention collective qui stipulent les informations à transmettre au syndicat au sujet des accidents de travail et de la sécurité dans l'usine.

L'article 17.05 de cette convention prévoit par exemple que le comité de sécurité de l'entreprise doit être avisé chaque mois des accidents de travail qui sont survenus et qu'il doit y avoir une enquête bipartite sur tous les accidents suffisamment sérieux pour entraîner une perte de temps de travail d'un employé.

Malgré cette clause, dit M. Sliger, la compagnie n'a pas avisé les représentants syndicaux au comité de sécurité que les travailleurs Skalak et Koziel avaient été hospitalisés pour intoxication à l'arsenic des mois de mai dernier. Le syndicat n'aurait pas été davantage informé de la seconde intoxication de M. Skalak, le 18 décembre.

"Si la compagnie avait mis le syndicat au courant, le syndicat aurait exigé une enquête et la tragédie n'aurait probablement pas eu lieu", de conclure M. Sliger. D'ailleurs, la compagnie n'aurait pas informé davantage le syndicat de la mise en marche d'un nouveau procédé pouvant présenter des dangers ni des tests qui devaient être faits sur les vapeurs qui s'en dégagent. (Ces vapeurs contenaient 55 fois le taux d'ammonie permis par les normes québécoises.)

Dans toute cette affaire, la compagnie affirme qu'elle ignorait l'existence du danger jusqu'à l'intoxication fatale du 3 janvier dernier.

Le RCM s'attaque au dossier noir d'une maison de chambres

par Pierre Vallières

Le Rassemblement des citoyens de Montréal, appuyé par plusieurs associations de locataires et par le mouvement Sauvons Montréal, a fait appel hier aux autorités municipales ainsi qu'au chef du contentieux de la ville, Me Michel Côté, pour que cesse rapidement l'exploitation abusive de 24 locataires d'une maison de chambres située au 2100, Chomedey, dans l'ouest de la métropole, propriété de M. Léo Dupuis.

Hier, à 14h, à la demande expresse d'un des locataires, M. Eric Martin, le RCM avait convoqué une conférence de presse au 2100, Chomedey. Mais ceux qui s'y sont rendus y ont été plutôt mal reçus. Le propriétaire avait délégué sur les lieux son fils, Philippe Dupuis, et quelques autres personnes, toutes aussi menaçantes les unes que les autres. Craignant que M. Martin ne soit molesté, le conseiller Robert Keaten s'est vu contraint de faire appel à la police. La conférence de presse a dû se dérouler dans la chambre de M. Martin, que le propriétaire a d'ailleurs décidé de mettre à la porte à la fin du mois en même temps que d'autres chambreurs qui, depuis un certain temps, font appel à la fois à la police, au service des incendies, aux conseillers du RCM et aux journalistes pour que soit corrigée la situation sordide qui règne à cette adresse.

M. Martin avait requis la présence d'un avocat pour empêcher d'être jeté dehors manu militari. Voyant cela, le fils du propriétaire, M. Philippe Dupuis, a laissé tomber: "Toi, t'es un avocat, mais nous, on a un juge!" Il faisait ainsi allusion au juge Maurice Allard, de la Cour des sessions, beau-frère du propriétaire de la maison.

Cette maison de trois étages abrite quelque 24 chambreurs, la plupart désespérément pauvres, assistés sociaux, handicapés, anciens combattants, survivant de peine et de misère d'un mois à l'autre. Leur âge varie de 22 à 65 ans.

La plupart des locataires paient \$14 par semaine pour une petite chambre, souvent privée de salle de bain et de toilette. Certains paient \$65 par mois. Les lieux sont sales, sinistres et froids. Le propriétaire, M. Léo Dupuis, est administrateur

d'une compagnie de fiducie de Montréal et un ancien directeur de la Société Saint-Vincent-de-Paul. Selon le propriétaire, c'est le concierge de l'immeuble, "Frenchy" Cormier, qui est le principal responsable de la détérioration de l'immeuble, de sa transformation en taudis.

Pour le RCM, il ne fait aucun doute que la situation faite aux locataires du 2100, Chomedey est de la responsabilité du propriétaire. Celui-ci a d'ailleurs dit aux conseillers Robert Keaten et Nick Auf der Maur, qui ont pris en mains ce dossier sordide: "Que croyez-vous avoir pour \$14 par semaine? Une chambre dans un palace?"

Selon M. Nick Auf der Maur, M. Dupuis a déjà été condamné à l'amende par la ville, mais cela n'a rien changé. "Ces pauvres locataires démunis ne connaissent pas leurs droits. Ils ont abouti là à cause de la misère. Et ils craignent d'être jetés à la porte et de se retrouver seuls dans la rue. Pourtant, la vie qui règne quotidiennement dans cette maison est tout à fait atroce. Plusieurs des locataires sont gravement handicapés physiquement ou mentalement. Le propriétaire saisis leurs chèques d'assistance sociale dont il soustrait lui-même le paiement du loyer pour ensuite donner ce qui reste à un épicer voisin. Certains des résidents de cette maison ne voient jamais leurs chèques, alors que M. Dupuis prétend que ceux-ci les lui remettent volontairement après les avoir endossés. Il s'agit là d'une exploitation abusive de la pauvreté par un propriétaire sans scrupules."

Le RCM a choisi ce cas-type pour, en fait, rappeler à la Ville de Montréal sa responsabilité politique et sociale à l'égard des milliers de chambreurs qui, dans le centre-ville en particulier, vivent dans des conditions d'insalubrité et d'exploitation identiques ou voisines de celles qui existent au 2100, de la rue Chomedey.

Il y a quelques jours, M. Nick Auf der Maur a organisé dans la chambre de l'un des locataires de cette maison "un procès moral". Ce procès s'est tenu en présence d'un journaliste de la Gazette, Miguel Gibson, qui en fait le récit détaillé dans ce quotidien, le 13 janvier dernier. A cause

de ce procès, auquel avait assisté de mauvaise grâce le propriétaire de l'immeuble, MM. Eric Martin, Tom Campbell, "Frenchy" Cormier, Hubert Plante, et Mme Elizabeth Brunette ont été priés de quitter les lieux fin janvier.

Mme Brunette, 61 ans, tremble aujourd'hui de peur. "Je n'ai aucun endroit où aller. Et mon fils, malade, n'aura personne pour le soigner." Son fils, Gérard, 34 ans, est atteint de schizophrénie...

Quant au propriétaire, il affirme que ses locataires ne sont pas "coopératifs": "Ils se plaignent tout le temps. Ils vont voir la police, les conseillers municipaux et les journalistes. Vraiment, c'est beaucoup trop de troubles que d'administrer une maison pareille. Je devrais mettre le cadenas dans la porte."

Quant au conseiller Nick Auf der Maur, il soutient que le cas-type de la rue Chomedey doit provoquer une réflexion non seulement sur cette situation particulière, mais sur tout un système. "Il y a des milliers de cas semblables partout à Montréal et il existe des propriétaires pires encore que celui de la maison du 2100 Chomedey."

Le même jour que le RCM tenait sa conférence de presse, La Presse révélait en manchette que 15,000 sur 20,000 logements visités depuis 1970 par le Service de l'habitation de Montréal avaient été jugés insalubres et avaient fait l'objet d'une action auprès de leurs propriétaires. Cette proportion élevée de logements insalubres, 80% des lieux visités par les inspecteurs de la ville, est expliquée par l'absence d'inspection systématique des logements avant 1970.

Mais, comme le démontre la situation qui prévaut au 2100 Chomedey, les inspecteurs de la ville de Montréal ont encore beaucoup de pain sur la planche pour faire respecter les normes prévues par le code du logement.

Les principales causes d'insalubrité identifiées par les inspecteurs sont: l'absence d'installations sanitaires convenables, l'absence de renvois convenables, filage inadéquat, risque sérieux d'incendie, mauvais système de chauffage, plomberie défectueuse, etc.

L'ANCI ne mourra pas en silence

QUEBEC (PC) — L'Association nationale des camionneurs artisans (ANCAI) a rappelé, mardi, au ministre des Transports du Québec, M. Raymond Mailloux, qu'elle n'entendait pas se laisser démembrer sans protester.

Lors d'une conférence de presse à Québec, le président de l'ANCAI, M. Lionel Nadeau, a expliqué que les 15,000 camionneurs-artisans du Québec s'étaient regroupés dans une association commune grâce à l'appui que leur avaient toujours manifesté M. Mailloux lui-même et ses prédécesseurs au ministère du Transport.

Le rappel de M. Nadeau faisait suite à la publication, dans un quotidien québécois, d'un rapport confidentiel d'un haut-fonctionnaire de M. Mailloux. Ce fonctionnaire recommandait au ministre de réduire les droits acquis par les camionneurs-artisans depuis 10 ans.

"La solidarité règne au sein de notre association et nous n'hésiterons pas à faire appel à cette solidarité si le gouvernement ne vient pas mettre un terme aux 'radotages de certains fonctionnaires' a affirmé le président Nadeau.

L'ANCAI regroupe les 5,000 camionneurs artisans du Québec. Pour être camionneur artisan au sens de l'association, un camionneur ne doit posséder qu'un seul camion, le conduire lui-même et effectuer du transport en vrac.

Dans son rapport au ministre Mailloux, le fonctionnaire, M. Robert Grégoire, adjoint au sous-ministre, recommande notamment de réduire le nombre de matières et de produits que les camionneurs-artisans sont autorisés à transporter.

"Nous avons rencontré M. Mailloux mardi midi et il nous a assurés que le rapport de M. Grégoire ne représentait que les opinions personnelles de ce fonctionnaire", a dit M. Nadeau.

Frank D'Asti ne témoignerait pas pour la défense de Frank Cotroni

NEW YORK (CP-Le Devoir) — Le mafioso montréalais Frank D'Asti ne serait pas appelé à témoigner pour la défense de son co-accusé et patron Frank Cotroni, ont laissé entendre hier certaines sources au palais de Justice de Brooklyn.

Lundi, Cotroni lui-même, qui est accusé de conspiration et de trafic de neuf kilos de cocaïne, avait déclaré à des journalistes que D'Asti témoignerait et ferait d'importantes déclarations sur l'affaire Laporte.

On sait qu'à la fin de décembre, la Commission d'enquête sur le crime organisé au Québec avait conclu qu'aucune preuve n'avait pu être recueillie quant à la collusion qui aurait existé entre l'ex-ministre du Travail et des dirigeants de la Mafia montréalaise en l'occurrence Nicola Di Iorio et Frank D'Asti.

Hier, au procès de Cotroni et D'Asti, le procureur de la poursuite, Me Thomas Puccio, a fait entendre un autre trafiquant de drogue qui a été impliqué dans cette affaire par le grand jury du district est de New York. L'individu qui a témoigné sous le pseudonyme de Thomas Harris, a corroboré une partie de la déposition de Pino Catania, le principal témoin à charge, en affirmant qu'à l'époque où Frank Cotroni a fait livrer à New York

neuf kilos de cocaïne, il était lui-même en pourparlers pour l'achat de cinq kilos. Dans les deux cas, la drogue provenait d'un important trafiquant mexicain, Jorge Asaf Y Bula, l'associé de Pino Catania.

En réponses aux questions du procureur Puccio, Harris a déclaré que sa marchandise, comme celle de Cotroni, était de mauvaise qualité.

Vendredi dernier et lundi, la cour avait entendu 18 conversations téléphoniques captées par la Sûreté du Québec dans le cadre du projet Vegas sur les maisons de jeu et le trafic des stupéfiants. Dans quelques-unes de ces conversations qui portaient sur des entretiens entre Frank D'Asti et son client Paul Oddo, un membre de la famille Gambino, il était justement question de la mauvaise qualité de la drogue fournie par Frank Cotroni. A cause de cela, Oddo et son associé Anthony Vanacora refusaient de payer le prix convenu au départ. Déjà, le témoin Catania a établi que Cotroni de son côté avait refusé de lui payer une partie importante de la marchandise qu'il lui avait fournie.

Un autre témoin a été entendu hier par le jury de neuf femmes et trois hommes. Il s'agit de l'inspecteur Maurice Baril, de

la Sûreté du Québec. Ancien commandant de l'escouade de la moralité de la SQ à Montréal, M. Baril a expliqué qu'en mars 1971, lorsque ses hommes ont fermé le cercle de jeu Victoria Sporting Club de Longueuil, D'Asti avait été arrêté et trouvé en possession de numéros de téléphone correspondant à celui de Frank Cotroni à Acapulco où il séjournerait alors, et à celui de la petite amie de Paul Oddo à New York.

Lundi, le sergent d'état-major Paul Sauvé et les caporaux Claude Savoie et Réginald Beers de la Brigade des stupéfiants de la GRC et l'agent spécial Kevin Gallagher (le Bureau américain des narcotics) avaient relaté les détails de filatures qu'ils ont effectuées à Montréal en janvier 1971. Leur travail leur a permis d'observer Frank D'Asti au moment où il remettait \$14,000 à Guido Orsini qui alla remettre l'argent à Cotroni au Mexique afin que celui-ci puisse payer Catania.

Les observations des enquêteurs de la GRC et du MEA ont également apporté des preuves sur une rencontre entre Catania et Cotroni, à Montréal, et sur un autre meeting entre Cotroni et D'Asti d'une part et Oddo et Vanacora d'autre part, toujours à Montréal.

La déposition du trafiquant Harris a également permis d'apprendre les noms d'autres truands montréalais qui ont été en contact avec Cotroni et D'Asti au moment où ils effectuaient la transaction de cocaïne. Ces individus sont outre Guido Orsini qui n'a pu être extradé parce qu'il a déjà été condamné à 22 ans de prison à Montréal pour trafic d'héroïne, Santo Mendois, le bras droit d'Orsini et l'ancien propriétaire du Ciroulo de la rue Saint-Laurent, Claude Faber, le garde du corps personnel de Cotroni, Carlo Arona, un jeune membre du clan Cotroni, Joseph Horvath, un associé de la Mafia décédé l'an dernier, Lucien Madère, l'ex-chauffeur de D'Asti arrêté et condamné avec Paul Oddo pour trafic d'héroïne, Lolo Carloni, un autre protégé des Cotroni et René Di Fruscia, le neveu de D'Asti.

Le procès qui dure depuis une semaine et demie doit se poursuivre aujourd'hui. La preuve de la poursuite est presque complétée mais avant de passer à la défense, les avocats de Cotroni ont obtenu l'autorisation de poser quelques questions additionnelles au témoin Catania, à la suite, semble-t-il, de nouvelles découvertes de l'enquêteur privé Edwin Pearson, l'homme à tout faire de plusieurs criminalistes montréalais.

Petrofina pourrait dénouer l'imbroglia

par Michel Guénard

Il semble que malgré le va-et-vient incessant du conciliabule provincial, M. Roger Pilote, l'amorce d'une entente entre les raffineurs et leurs employés en grève illégale depuis maintenant 11 jours achoppe au niveau d'une seule compagnie: Petrofina. On sait que les 253 membres des Travailliers unis du pétrole (UOW) ont refusé dès le début des débrayages aux raffineries Shell et BP Canada de traverser les lignes de piquetage que ces travailleurs, membres du Syndicat international des industries pétrolières, chimique et atomique, avaient érigées aux portes d'entrée de Petrofina.

Malgré les exhortations de leurs dirigeants syndicaux, les travailleurs de Petrofina décidèrent de respecter les lignes de piquetage du syndicat international. "Selon le porte-parole du local 3 des UOW, M. Bill Butcher, un malheureux concours de circonstances" a fait qu'il n'a pu revenir à temps de Windsor pour négocier avec la compagnie Petrofina les modalités du retour au travail avant l'expiration du délai qui accompagnait l'offre patronale d'indexation des salaires au coût de la vie.

La compagnie a répliqué en annonçant qu'elle poursuivait en justice le syndicat qui, selon elle, avait perdu le contrôle de ses membres. Ceci a mis le feu aux poudres alors que les membres accueillirent par un vote de non-confiance les propositions de leur exécutif et débrayèrent massivement après un timide retour au travail qui ne s'est finalement jamais matérialisé.

Les premiers succès des négociations tenues à l'amphithéâtre Rodrigue Gilbert entre les dirigeants de Petrofina, M. Dodd en tête, et les membres du local 3 n'ont pu entraîner le retour des raffineurs après l'annonce faite par la compagnie que l'Union ne bénéficiait pas de l'impunité légale et qu'elle serait poursuivie pour bris de contrat même si ses membres en grève pouvaient compter sur un nolle prosequi général.

Hier, le président de Petrofina, M. Pierre Nadeau, réitérait son invitation aux grévistes au local 3. "La direction de la compagnie, peut-on lire dans une massive rendue publique, consciente que le coût de la vie a sensiblement augmenté depuis un an (le contrat de travail de ces ouvriers ne devient caduc qu'en octobre 76) a avisé le Syndicat en cause, avant le débrayage, qu'elle était prête à rencontrer ses représentants le 15 janvier 1975 (soit aujourd'hui même) pour discuter de la question d'un rajustement dans l'échelle des salaires."

La compagnie s'est engagée par écrit à n'exercer aucune représaille à l'endroit des grévistes à la condition que les syndiqués retournent sur les tours de raffinage et respectent les ententes conclues de bonne foi entre les deux parties. Le communiqué ne dit mot des intentions avouées de la compagnie de poursuivre ultérieurement le syndicat.

Entre-temps, les deux grévistes blessés lundi par un camion-citerne qui s'était frayé un chemin un peu brusquement à travers les lignes de piquetage animées par des ouvriers de la Shell ont reçu leur congé de l'hôpital même si l'un d'eux doit

LE CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI... extravagant ou sage

LES DINETTES DU CHÂTEAU

Le décor que vous créez s'anime avec les dinettes modernes du Château d'Aujourd'hui. Vous pouvez compléter toutes ces dinettes avec de merveilleux accessoires. Bien manger c'est aussi une question d'environnement!

**CHATEAU
d'aujourd'hui**

Il y a trois Château d'Aujourd'hui:
6370 - 6375 St-Hubert à Montréal
et à Laval au 1125 boulevard St-Martin.

Il ne faut surtout pas dramatiser ces classes "du samedi" (Cloutier)

par Lise Bissonnette

"Il ne faut surtout pas dramatiser", a déclaré hier après-midi au DEVOIR le ministre de l'Éducation, François Cloutier, qui commentait les nombreux rapports de presse faisant état de l'existence de classes "du samedi" pour les enfants italiens d'âge préscolaire auxquels on veut assurer une connaissance de l'anglais suffisante pour satisfaire aux exigences de la loi 22.

Selon le ministre, dont les services suivent la situation de très près, "on a grandement exagéré le nombre des enfants impliqués dans de telles activités, le phénomène est très marginal et ne concerne que quelques centaines de cas".

Dès lors il est hors de question que le ministère intervienne de façon brutale puisqu'il ne tient pas à dramatiser la chose lui-même.

Le ministre voit plutôt, dans la réaction de ces familles, "la réaction normale de gens qui n'ont pas encore compris l'esprit

et les buts de la loi" et que les mesures mises en place par le gouvernement finiront bien par convaincre. Il compte en particulier sur le développement rapide d'un enseignement de meilleure qualité de l'anglais langue seconde dans les écoles françaises, ce qui calmerait la principale inquiétude des néo-Québécois.

M. Cloutier dit demeurer totalement convaincu que les mécanismes prévus à la loi 22 finiront par assurer la scolarisation, en français, de la totalité des néo-Québécois non anglophones.

Dans une première étape, a-t-il déclaré, avec de seules mesures incitatives et l'ouverture de très nombreuses classes d'accueil, nous avons réussi à renverser une tendance bien ancrée. En effet, le secteur francophone n'avait jamais reçu dans ses écoles plus de 13 ou 14 pour cent de non-francophones, et soudain cette proportion est passée à 17 ou 18 pour

cent. Cela ne s'était jamais vu.

Fort de cette percée, le ministre croit donc que la seconde étape qu'est la loi 22, plus coercitive, devrait donner rapidement des résultats probants. Il risque même une prédiction: les tendances des inscriptions scolaires des immigrants devraient être presque complètement renversées d'ici 1976-77.

Il souligne cependant que deux facteurs auront une importance déterminante au cours de cette progression: le degré d'acceptation dont fera montre le secteur francophone, et la solidité locale de la mise en place du plan de développement de l'enseignement des langues, au chapitre de l'enseignement de l'anglais langue seconde.

L'apparition des classes du samedi, dans ce contexte, ne lui paraît pas faire la preuve d'une faille de la loi. On continuera au ministère, à n'avoir de cesse

d'informer la population concernée des objectifs de cette législation qui "demeure excellente, étant une approche souple d'un problème complexe".

Enfin si jamais ces "tentatives pour renverser l'esprit de la loi" se généralisaient, le ministère a, selon son titulaire, tous les pouvoirs d'intervention nécessaires en vertu de l'article 40 de la loi qui subordonne à son autorisation l'augmentation ou la diminution des services d'enseignement en langue anglaise.

Le ministre, qui semble un peu sceptique sur les chances que ces classes ont d'assurer aux enfants une connaissance vraiment suffisante de l'anglais affirme cependant que leur existence ne changera rien à la nature des tests d'aptitudes linguistiques qui seraient déjà prêts. Et ce sera la Commission de surveillance prévue aux règlements de la loi qui proposera au ministre les seuils d'accueil.

Les ingénieurs forestiers

Les évaluateurs en prennent large

par Gérald LeBlanc

QUÉBEC — Les ingénieurs forestiers accusent les évaluateurs agréés d'empêcher sur leur domaine en effectuant l'évaluation de terrains boisés pour fin d'expropriation.

L'Ordre des ingénieurs forestiers donnait hier une conférence de presse, au Parlement de Québec, pour lancer sa campagne visant à récupérer l'évaluation des quelque 100.000 cas d'expropriation impliquant des superficies boisées survenant chaque année au Québec.

Le président de l'Ordre des ingénieurs forestiers, M. G.-Raymond Dion, accuse les évaluateurs de violer la loi en s'appropriant la majorité de ces 100.000 cas et demande au gouvernement de les poursuivre en justice.

La loi des ingénieurs forestiers qui appartient à l'une des 21 professions à exercer exclusif, leur accorde en effet le champ de l'évaluation "du fonds et de la superficie des forêts".

Par contre, le code des professions (bill 250) concède aux évaluateurs le droit d'évaluer "tout bien ou droit immobilier ou immobilier".

Le directeur administratif de la Corporation des évaluateurs agréés, M. Gilles Dion, estime donc qu'il s'agit d'une "tempête dans un verre d'eau" et il invite les ingénieurs à porter leur cause devant les tribunaux.

Il semble bien en effet que seuls les tribunaux puissent trancher cette ambiguïté de la loi des professions. C'est d'ailleurs l'opinion de M. René Dussault, président de l'Office des professions.

Me Dussault ajoute cependant que l'Office surveille ces conflits de juridiction entre les diverses professions dans le but de proposer des modifications à la loi le cas échéant.

Il rappelle cependant que la délimitation précise des champs de pratique constitue un problème inhérent au professionnalisme.

Plusieurs cas pourraient être soulevés, selon lui, entre d'autres champs connexes comme la médecine et la pharmacie, l'architecture et l'ingénierie, la chimie et la biochimie. Le conflit entre les dentistes et les denturologistes est d'ailleurs devant les tribunaux.

M. Dussault ajoute que le cloisonnement trop étanche entre les professions nuit souvent au travail d'équipe et à la multidisciplinarité. Il faut donc, selon lui, ne pas promouvoir que lorsque le bien-être des consommateurs l'exige.

Dans le cas précis de l'énumération des terrains boisés, la Corporation des ingénieurs forestiers estime que les évaluateurs manquent de compétence pour effectuer une telle tâche.

"La théorie des comparables, couram-

ment employée par les évaluateurs agréés, ne s'applique jamais lorsqu'il s'agit d'évaluation forestière", affirme M. G.-Raymond Dion.

"L'évaluation forestière, ajoute-t-il, doit se faire à partir d'un inventaire rigoureux sur place, de l'interprétation de la photographie aérienne et de l'étude de cartes déjà existantes. Chaque superficie représente un cas particulier puisque le potentiel du sol et la distribution des essences, l'âge des peuplements, l'utilisation de la matière première et l'exploitation réelle sont autant de facteurs qui jouent lorsqu'il s'agit d'établir la vraie valeur d'une propriété boisée."

L'incompétence des évaluateurs dans ce champ particulier serait à l'origine, selon M. G.-Raymond Dion, de la vague d'insatisfaction suivant généralement tout grand projet d'expropriation.

aujourd'hui

A 12h30, M. Paul Gérin-Lajoie, président de l'A.C.D.I., s'adresse à l'Institut canadien des affaires internationales, à l'hôtel Ritz-Carlton. Thème: "L'équation de Rome et la vocation canadienne".

A 12h30, conférence de M. Pierre Théoret au club Saint-Laurent Kiwanis au salon Bleu du Ritz-Carlton. Le conférencier est directeur général du "Secours aux Lépreux Canada, Inc."

A 12h30, allocution de M. S.R. Blair, président de Alberta Gas Trunk Line Company, à la 10e rencontre régulière de l'Association des analystes financiers de Montréal au salon Richelieu de l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 12h30, allocution du Dr H.A. Warner au dîner hebdomadaire du North American Society for Corporate Planning Inc., au salon LaSalle de l'hôtel Bonaventure. Sujet: "La planification de votre santé".

A 12h30, M. Lawrence G. Chait est conférencier au déjeuner du Advertising and Sales Executives Club of Montreal, au Grand salon de l'hôtel Reine-Elizabeth.

A 14h, conférence de M. Michel Chossudovsky, professeur au département d'Economie de l'Université d'Ottawa, en la salle du conseil de la Faculté des arts de l'Université de Sherbrooke. Sujet: "La dépression économique au Chili".

A 15h30, sur le parquet de la Bourse, 800, Place Victoria, réception du Nouvel An de la Chambre de commerce de Montréal.

A 19h, M. Lawrence Hanigan s'adresse aux membres du Montreal Board of Trade Association, au 1080, Côte du Beaver Hall.

Les relations comité-direction d'école donnent des maux de tête à la CECM

La loi 27, qui a institué les comités d'école, mêlée à la loi 22 sur la langue officielle, donne des maux de tête à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il s'avère en effet que c'est à la demande des comités d'école qu'on a fait circuler dans une dizaine d'écoles anglaises de la Commission la publicité concernant les cours d'anglais "du samedi" pour les enfants d'âge préscolaire qui auront à se soumettre aux tests d'aptitudes linguistiques prévus aux règlements de la loi 22.

Agacée par ces révélations, la direction du secteur anglais de la CECM

s'est vite chargée de rappeler aux directeurs des écoles concernées qu'il serait plus judicieux pour eux de s'en tenir à leur "tâche bien définie", c'est-à-dire à l'application des programmes d'enseignement officiel.

Mais ces directeurs n'en demeurent pas moins pris entre l'arbre et l'écorce puisque la loi 27, en créant les comités d'école, leur donnait un droit d'information et de consultation qui implique que le comité puisse communiquer avec tous les parents d'élèves sur les sujets qu'ils jugent de leur intérêt. Or l'inscription à l'école anglaise était de ceux-là pour ces écoles fréquentées

parfois aux trois-quarts par une population de langue italienne. Et la loi prévoit que le directeur d'école doit faciliter ces communications.

Et si l'on invite les directeurs d'école "à ne pas promouvoir d'activités qui se situent hors de leur mandat", ceux-ci pourraient bien répliquer qu'un tel principe pourrait s'appliquer à toutes les activités parascolaires. Ces "rencontres culturelles du samedi", comme on commence à les appeler, ne font aucune entorse à la loi, et ne visent qu'à en prévenir les effets.

Les commissaires discuteront sans doute de toute cette affaire à leur

prochaine réunion, le 23 janvier, et reprendront à cette occasion le long et confus marathon d'échanges sur la façon d'éclairer les droits et devoirs des comités d'école auquel on a pu assister jeudi dernier. Cette fois, il s'agissait plutôt de contrer les directeurs qui refusent de collaborer avec leur comité d'école.

Le service du contentieux et celui des relations publiques, chargés d'éclaircir la question, devront sans doute élaborer une véritable "casuistique" des relations comités d'école-direction d'école.

Ordres, menaces: les pompiers quittaient

par Clément Trudel

La commission Allison a ajourné hier sine die son enquête sur l'incendie qui s'est produit le 31 octobre 1974 aux nos 1945 et 1953, Iberville (angle Ontario). Le policier enquêteur dans ce dossier a conclu à un "incendie d'origine criminelle" mais poursuit ses recherches puisqu'il

ne détient aucun indice pouvant mener à l'arrestation de suspects. Les oui-dire abondent d'ailleurs dans le "rapport d'incident".

Demain, le commissaire Allison aborde un nouveau dossier relié au débrayage des pompiers de Montréal: celui d'un incen-

die survenu à l'angle des rues Amherst et Sherbrooke, le 3 novembre.

Hier, on notait la présence de l'adjoint au directeur du service des incendies, M. Campeau, mais la commission ne l'a pas fait témoigner. On s'est borné à établir la hiérarchie des tâches dans certaines équipes appelées à lutter contre l'incendie de la rue Iberville.

Le lieutenant de pompiers Marcel Lecocq, de la caserne 28, a précisé dans son témoignage que huit individus (environ) l'avaient abordé à l'arrière de l'immeuble en flammes pour lui enjoindre de cesser le travail. Lecocq et les hommes dont il avait la responsabilité auraient été amenés dans une maison sise de l'autre côté de la rue où ils se trouvaient pour s'acquitter de leurs devoirs de pompiers. On leur aurait dit: "Allez-vous en chez vous". Lecocq et ses hommes s'exécutèrent.

Même manège repris lorsque ces pompiers furent de retour à la caserne. Un appel téléphonique anonyme prévient de l'incapacité de poursuivre le travail "ou il y a un gang au coin qui vont venir vous sortir". Pas de menaces à proprement parler. Une manœuvre de persuasion, en quelque sorte. Les pompiers comprennent, aux dires de Lecocq, qu'il valait mieux ne pas tenir tête.

Il aurait été intéressant d'entendre la version du chef adjoint Campeau sur ce qui se produisit ce soir-là. C'est lui qui, d'après le témoignage de plusieurs pompiers, donna congé à bon nombre de pompiers à diverses heures, à mesure que le feu devenait "sous contrôle". Le chef Campeau aurait même demandé à un préposé à une pompe comment il fallait faire pour arrêter la pompe, ajoutant à l'intention de ce pompier-pompiste: Vous pouvez partir.

Le procureur de la ville de Montréal, après une partie de témoignage où il était question de désertion d'une caserne où demeurerait un policier demande: "Vous n'avez pas pensé de demander à ce policier s'il pouvait vous protéger?" Non, répond le pompier.

Puisque le commissaire Allison insiste sur le fait des permissions demandées ou accordées pour quitter les lieux d'un incendie — particulièrement à un moment où se produisait un débrayage de pompiers — le procureur de la fraternité des pompiers, Me Robert Castiglio, obtiendra d'un pompier un détail important sur le fonctionnement "normal" quant à ces départs. Si le pompier doit être soutenu par des camarades de travail, parce qu'il se sent indisposé, on le dirigera vers une voiture pour lui administrer de l'oxygène ou on le dépêchera à l'hôpital. Ce n'est qu'après qu'on songera à prévenir son supérieur de l'absence forcée de tel pompier.

Ce soir-là, rue Iberville, il se trouve que

plusieurs pompiers n'ont pas sollicité la permission de quitter, mais cela prouve-t-il qu'ils se soient absentés sans raison?

Le même raisonnement vaudrait pour le témoignage du médecin de l'hôpital Saint-Luc, entendu lundi. Selon le Dr C. Raymond, rien ne permet de déceler l'inhalation de fumée. Même pas une prise de sang? Ce sont là des détails qui peuvent faire interpréter un dossier sous un éclairage différent.



Vous servir est un plaisir !
Personnel à temps partiel.

ECOM
Service d'affaires Ltée
935-6314



COLLEGE DE MONTREAL

Institution privée déclarée d'intérêt public
dirigée par les Prêtres de Saint-Sulpice

Cours secondaire complet
Pensionnat et externat pour garçons

EXAMENS D'ADMISSION

Pour Secondaire I, les samedis 18, 25 janvier
et 8 février 1975
De 8 h. 45 à midi

Apporter le bulletin de l'année en cours et celui de l'année précédente

Renseignements: 933-7397, poste 24
1931 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E3
(Station de métro GUY)

4^e tirage, 16 février 75

Plus de
\$22 millions

en prix
COMPTANT
NON IMPOSABLE

1er PRIX **\$1 million**
2e PRIX **\$1 million**
3e PRIX **\$500,000**
4e PRIX **\$250,000**

Loterie
Olympique
Canada

Jusqu'à 84,000 gagnants

Achetez vos billets MAINTENANT!

En vente dans les banques, sociétés de fiducie, caisses populaires, caisses d'économie et chez les vendeurs autorisés.

CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER:	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom

Adresse

éditorial

Pourquoi éterniser cette affaire ?

Depuis l'ajournement des travaux de l'Assemblée nationale en fin de décembre, une question non-résolue continue de défrayer la chronique. Il s'agit de l'enquête instituée au sujet d'une allocation de voyage que Me Jacques-Yvan Morin, chef de l'Opposition, n'aurait jamais dû, selon Me Jean Bienvenue, accéper de toucher.

Le 20 décembre dernier, l'Assemblée nationale, par un vote de 78 à 0 (plus huit abstentions, dont celles des députés péquistes), confiait à sa Commission directrice le mandat de faire enquête sur cette affaire. En temps normal, une accusation aussi lourde de conséquences devrait inciter les uns et les autres à procéder avec détermination et célérité à l'examen des faits. Si l'on n'a encore rien fait et si l'on ne manifeste aucun empressément à instituer les procédures décrétées par l'Assemblée nationale, c'est peut-être parce qu'on a déjà conclu, comme le suggère le bon sens le plus élémentaire, que cette affaire mal engagée devrait trouver une solution moins lourde et plus élégante.

Une première observation s'impose. Nul n'a mis en doute l'intégrité de Me Jacques-Yvan Morin. Délégué dûment choisi par voie régulière à une réunion inter-parlementaire tenue à Bruxelles en septembre 1974, le député de Bourassa n'a fait qu'encaisser à cette fin l'allocation forfaitaire accordée à chaque membre de la délégation québécoise par la Commission de l'Assemblée nationale. On ne lui impute donc aucune exaction, aucune transaction louche, aucune action dont il aurait pu retirer un bénéfice illicite. Même si on le voulait, on n'en serait pas capable.

Mais M. Morin, suivant l'article 96 de la loi de l'Assemblée nationale, n'avait pas le droit de toucher cette allocation. Selon son accusateur, Me Jean Bienvenue, il aurait encouru, en encaissant, la peine de disqualification ou d'incapacité à siéger que prévoit l'article 75 de la même loi.

Par un raisonnement soigneusement échafaudé, M. Bienvenue établit, pour justifier sa conclusion relative au statut de M. Morin, un lien étroit entre les articles 75 et 76 d'une part, et l'article 96 d'autre part. Plus on examine cependant le lien que le député de Crémazie dresse entre ces divers textes, plus on est enclin à douter de sa conclusion.

Un juriste respecté, Me Edward McWhin-

ney, à qui nous avions l'occasion de parler de ce sujet ces jours derniers, émettait de fortes réserves quant à la validité d'un recours à la sanction radicale prévue à l'article 75, pour un acte fait à l'encontre d'une autre disposition qui, elle, ne prévoit aucune sanction explicite. En une matière aussi grave que l'expulsion ou la disqualification, Me McWhinney fait valoir que le législateur a sans doute voulu définir de la manière la plus précise et la plus rigoureuse possible les motifs susceptibles d'être invoqués à l'encontre d'un représentant du peuple. Soulignant que, même s'il interdit l'octroi d'allocations de voyage au chef de l'Opposition pour sa participation à des missions officielles, l'article 96 demeure muet quant aux sanctions auxquelles pourrait donner lieu une action contraire à cette disposition, Me McWhinney trouve tortueux et incertain le raisonnement selon lequel il faudrait aller puiser à l'article 75 les sanctions appropriées.

S'il n'existe aucun doute quant à l'émission du chèque et à son encaissement par M. Morin, il existe, en conséquence, un doute très sérieux quant au bien-fondé du lien que M. Bienvenue veut établir entre deux articles entièrement différents de la loi de l'Assemblée nationale. Ce doute ne saurait suffire à effacer le geste qui a déclenché l'affaire; il doit néanmoins retenir l'Assemblée nationale sur la voie des sanctions qu'elle pourrait instituer. En matière de sanctions, il faut prendre ce que la loi dit, non ce qu'elle ne dit point. Sur ce point précis, la position de M. Bienvenue est peut-être brillante; elle est néanmoins si marquée au coin de la ratiocination que M. Bienvenue hésiterait sans doute lui-même à la défendre jusqu'au bout.

Indépendamment de la question des sanctions, on doit aussi s'interroger sur la légalité du geste fait par M. Morin en août dernier. On peut penser qu'il serait injuste et arbitraire d'appliquer au chef de l'Opposition une sanction radicale qui n'a pas été expressément prévue pour l'action qui lui est imputée. On ne saurait oublier pour autant le fameux article 96 qui interdit d'accorder des allocations de voyage au "député qui occupe le poste de chef de l'Opposition officielle". Sanctions ou pas, un député est censé respecter la loi. L'article 96 est tellement clair à ce sujet qu'on voit mal

comment M. Morin pourrait être félicité de l'avoir oublié.

Aux ouvertures de M. Bourassa qui paraissait disposé à modifier rétroactivement la loi, M. Morin a répondu avec une fierté légitime qu'il n'était pas intéressé à ce genre de faveur. Plutôt que d'accepter la perche que lui tendait le chef du gouvernement, il a préféré officiellement et publiquement l'avis du vérificateur des comptes. C'était un pas dans la voie d'une solution élégante et correcte, mais afin de vider dès maintenant de tout contenu sérieux l'action que doit entreprendre la Commission de l'Assemblée nationale, M. Morin devrait faire un pas de plus et remettre par anticipation la somme qu'on lui reproche d'avoir illégalement touchée en août dernier.

Dans l'hypothèse où le vérificateur rendrait une décision favorable à M. Morin, celui-ci ne perdrait rien puisqu'en plus de se payer la tête du gouvernement, il recouvrerait la somme versée par anticipation. Dans l'hypothèse, au contraire, où le vérificateur conclurait à l'illégalité du geste fait par le député de Bourassa l'été dernier, ce dernier, ayant remboursé à l'avance la somme visée, pourrait plus difficilement être accusé d'avoir dû attendre l'avis du vérificateur des comptes avant de saisir le sens de la loi et de se conformer à ses exigences.

Un geste de M. Morin, survenant dès maintenant, achèverait de désamorcer l'engin plutôt léger mais désagréable que le parti ministériel a voulu jeter dans son jardin. La matière objective sur laquelle l'accusation de M. Bienvenue a fondé son accusation n'existerait plus qu'à l'état de souvenir. Le mandat confié à la Commission de l'Assemblée nationale perdrait tout signification: il ne resterait qu'à l'enterrer à la première occasion.

Le climat d'incertitude qui entoure cette question ne peut, en contre-partie, que gêner le député de Bourassa et ses collègues. Ils auront beau expliquer leurs position mille fois, il se trouvera des citoyens sceptiques pour mettre en doute leur sincérité ou leur jugement aussi longtemps que l'affaire n'aura pas été tranchée une fois pour toutes. Il se trouvera surtout des adversaires trop heureux de pouvoir exploiter à fond cette histoire secondaire, ne serait-ce que pour distraire l'opinion de sujets plus importants.

Claude RYAN



lettres au DEVOIR

Des propos qui font rire les communicateurs

Je voudrais, après avoir lu l'article de M. Warren paru vendredi dernier, donner quelques opinions. M. Warren écrivait: "La télévision, cette prostituée". Un titre accrocheur en diable pour celui qui veut du même souffle interdire "la séduction" aux communicateurs! M. Warren semble détester les producteurs-réalisateurs ou auteurs de télé qui préparent leurs ouvrages en vue du plus vaste auditoire possible. Si ce n'est certes pas une garantie de succès, c'est un vœu pas plus dégradant qu'un autre. Un journaliste, lui aussi, souhaite toujours le plus vaste auditoire.

M. Warren confond les niveaux en ce domaine des médiums. Communiquer à des collègues docteurs en sciences par une revue spécialisée et communiquer via le petit écran domestique, c'est absolument deux mondes. L'auteur de "La télévision, cette prostituée" sort du "bordel

global" deux "bons" exemples de bonne télé: la musicienne Nadine Boulanger et André Malraux parlant "sacrifice, humanité et crucifixion". Les lecteurs ont compris vers quelle sorte de télé nous conduirait un M. Warren directeur de la programmation. Élitisme! Super-culture et que les "non-instruits" de Jean Lesage aillent se divertir ailleurs! Et tant pis pour impôts et taxes pourtant payés par tous.

Je n'ai pas du tout envie d'écrire que la télé (au 2 et au 10) est intéressante tout le temps. Il y a un bouton. Il y a aussi un interrupteur. Et la liberté, c'est le choix. Un temps, nous étions quelques uns à vouloir nous mêler de tout et pontifier en tout. Sur les problèmes de l'instruction par exemple. A l'université Laval ou ailleurs. Quelques pédagogues m'expliquèrent des faits. Et je me tus. Les propos de M. Warren sur la télévision font rire les com-

municateurs. Et si Le Devoir veut des articles sérieux sur le médium, figurez-vous qu'il y a des réalisateurs, des producteurs, des auteurs, des designers, etc. qui pourraient écrire et expliquer des faits.

Le monde des sens, le monde des sons et des images, reste vraisemblablement une abstraction toute littéraire pour M. Warren. Pourtant il est prof. de cinéma! Il se trompe dans le fond de son article quand il s'imaginer que tous les concepteurs d'émissions font abstraction de leurs sentiments et pensées personnelles au moment de travailler. Terrible foutaise! Il reste que telle conception personnelle plaît à un vaste public et une autre pas du tout! Eh! Exemple? Molière dans le temps!

Claude JASMIN

Montréal, le 12 janvier 1974.

Les inondations à Laval

M. Lucien Paiement

maire de Laval. Depuis trois ans des citoyens de notre quartier, parents des enfants de notre école, travaillent à sensibiliser les autorités au problème crucial qu'ils vivent maintenant chaque printemps: les inondations.

Pour avoir perçu les angoisses et inquiétudes des gens de notre milieu, les membres du comité d'école et du conseil d'école (professeurs et parents) n'ont demandé de communiquer avec vous afin que des efforts soient faits pour hâter la solution du problème.

L'école a certes été très touchée car tous les ans nous voyons évacuer des familles pendant plusieurs semaines. La situation d'anxiété que vivent ces familles avant et pendant les inondations est indescriptible. Cela, nous le ressentons au niveau

même des classes.

L'an passé, nous avons eu jusqu'à 87 absences sur 283 enfants dans toute l'école. Tout le milieu est affecté. Les autobus peuvent à peine circuler car, vous l'avez vu vous-même les rues dégoûtent... Jusqu'à quand doit persister cette situation? Les citoyens de notre milieu sont fatigués et impatients... Et je les comprends... Quand pourront-ils offrir à leurs enfants sécurité, quiétude, sérénité? Sur le plan scolaire, jusqu'à quand seront-ils dévalorisés à cause des absences nombreuses, de la quasi-impossibilité de fonctionnement pendant près d'un mois chaque printemps? Et cela sans parler des mares infectes dans les terrains vacants... des rats... des insectes qui pullulent... des jardins détruits... de l'odeur de moisissure qui sort de

leurs caves ou des alentours... Si les solutions à long terme sont si coûteuses et quasi impossibles... serait-ce pensable d'aider les citoyens à hausser leurs terrains et de hausser en permanence les rues qui sont inondées? Il me semble qu'à l'ère atomique (même si je ne suis pas un expert), il doit être possible de trouver et d'appliquer des solutions avant que les citoyens en aient plus qu'ils peuvent en porter...

J'ose espérer que vous ferez tout ce qu'il est possible de faire auprès des diverses instances gouvernementales afin que l'on solutionne ce problème urgent pour les gens de notre milieu.

Marie BOUCHARD-BOULIANNE
Directrice de l'Ecole Leclerc
Pour le Conseil d'école et le Comité d'école

Laval, le 11 décembre 1974

Un troupeau de caméléons

On a beaucoup parlé "martyre" ces derniers temps. La petite Aurèle en aurait pris un coup de sa réputation...

La population fut vite en émoi: des jeunes filles maltraitées, menottées... un retour aux camps nazis! Le four "veaxatoire"!

Il est pour le moins étonnant qu'une pareille histoire ait fait réagir nos Québécois. Qui aurait dit? De jeunes délinquantes abruties sent dans un centre de rééducation pour des raisons que nous qualifierons "X". Psychologues, éducateurs, bref tout un personnel est chargé de prendre en main ce que d'autres n'ont pu maîtriser, encore pour le facteur "X". Beaucoup de ces jeunes filles ne sont point désireuses de retourner chez elles... en-

core pour le facteur "X"...; lorsqu'elles reviennent de vacances, la maison en a pour un mois à tenter de contrôler les pulsions de ces jeunes filles, mises en air libre avec le facteur "X"...

C'est à y perdre son français! Notre peuple est un troupeau de caméléons. Récemment, lors de l'évasion de certains prisonniers la presse reflétait l'inquiétude: nous étions dans l'insécurité; aucune protection. On réclamait des sanctions et mesures plus sévères. Combien de fois entendons-nous: les prisonniers sont mieux traités que nous. Hérisse!

Et comment, maintenant, expliquer la réaction des citoyens de Granby? On est pour la réhabilitation, mais pas chez nous; nos filles

seront violées... et nos foyers... et nos biens... surtout nos biens!...

Mes notions algébriques ne me permettent point de connaître à fond les composantes de ce facteur... cependant, je sais que les jeunes filles de Laval sont en quelque sorte victimes de nos propres maux... et les individus qui pointent le doigt aujourd'hui ne sont-ils point eux-mêmes élément de perturbation: rien ne se perd, rien ne se crée.

La société est le miroir de l'homme et l'homme celui du facteur "X", facteur générateur de centres comme celui de Notre-Dame-de-Laval.

Diane GIRARD

Montréal, le 13 janvier 1975.

Certains automobilistes devront-ils payer les plaques deux fois ?

Dans la région de Valleyfield, ceci est probablement vrai pour l'ensemble du Québec, il est actuellement impossible de se procurer les plaques d'immatriculation 1975, l'atelier qui les fabrique ayant paraît-il "passé au feu". Le pauvre consommateur qui

achète une automobile ces jours-ci doit donc acheter des plaques 1974 qui sont déjà périmées et qu'il devra remplacer d'ici peu.

Il reste à voir si le ministère des Transports créditera les montants versés en 1975 pour les plaques 1974

ou s'il se contentera d'empocher deux fois la même taxe, histoire d'arrondir ses revenus et de se simplifier la tâche.

J. GAMBU

Ste-Justine de Newton
le 8 janvier 1975

bloc-notes

M.-O.: un répit de préférence à la paix ?

Nous avons tout donné à Israël sauf une garantie formelle des États-Unis, vient de déclarer le président Ford au magazine Time, ajoutant plus loin au cours de la même entrevue qu'il existe de "très sérieux" risques de reprise de la guerre au Proche-Orient.

Les risques de guerre au Proche-Orient ont certes toujours été "très sérieux", mais le fait que le chef de la Maison-Blanche le répète actuellement n'est pas dû au hasard. Ni cette référence à une quelconque "garantie formelle" américaine à Israël, qui est au fond un miroir aux alouettes. La solution fondamentale passe par le dialogue israélo-palestinien, dans le cadre possible de la conférence de Genève. Mais tout indique aujourd'hui que nous sommes engagés dans une nouvelle manche diplomatique majeure et c'est une solution encore une fois partielle qui est envisagée.

Précisons d'abord les limites imposées par le calendrier: novembre a vu la tension atteindre son paroxysme, avec le problème du renouvellement du mandat des forces des Nations unies sur le Golan. Ce mandat renouvelé, la tension a baissé mais l'échec n'a été que reportée. Parallèlement se pose le problème du renouvellement, en avril, du mandat des Casques bleus sur les lignes israélo-égyptiennes, et le président Sadate vient de déclarer que ce mandat ne sera pas renouvelé sans un nouveau retrait israélien au Sinaï, sur le Golan et en Cisjordanie... Concedé sur le premier point, mais pourquoi sur le Golan et en Cisjordanie?

S'il faut en croire Yasser Arafat lui-même, le mois de janvier est crucial et nous verrons sous peu sortir des alambics diplomatiques un accord intermédiaire qui remettra sans doute en cause le tableau actuel et l'équilibre des forces en présence. Cette déclaration survient le jour où certaine presse arabe rapporte le plan "secret" auquel l'Égypte aurait donné son accord et qui consisterait pour Israël, en échange d'une trêve de douze ans avec le Caire, à se replier de soixante kilomètres dans le Sinaï, ce qui remettrait à l'Égypte les champs pétrolifères d'Abou Rodeiss.

Il est significatif que le chah d'Iran, modéré s'il en fut dans ses prises de position relatives au conflit du Proche-Orient et qui longtemps fit figure de "brebis galeuse" pour les radicaux arabes, a précédé au Caire le roi d'Arabie saoudite (chassez le pétrole, il revient au galop). Ce même roi d'Arabie se trouve aujourd'hui,

ô surprise, en visite officielle à Damas où les pigeons blancs ont été lâchés à son accueil. De là, il se rend à Amman et enfin en Égypte aussi.

Là-dessus vient se greffer la déclaration de Yasser Arafat, se plaignant que les fedayine n'aient pas de nouvelles bottes cet hiver, qu'ils combattent en uniforme d'été, qu'ils renonceraient à manger de la viande. Et ce cri: "il est douloureux pour la révolution arabe palestinienne de voir affluer pendant ce temps de l'argent arabe en Europe et en Amérique, comme les vagues de la mer"...

On avait cru un moment que le roi de Jordanie était court-circuité: le désespoir d'Arafat lui redonne une nouvelle chance et, via l'Iran, il a droit à ses escadilles d'avions modernes. Dans sa manche: son plan de Royaume hachémite uni aux deux provinces trans et cisjordanaises.

Pendant ce temps, l'Égypte se plaint de ne pas recevoir d'armes soviétiques et Leonide Brejnev annule brusquement son voyage proche-oriental. Mais des armes, l'Arabie en achète à coups de milliards, et ce pays n'est officiellement en guerre contre personne! Le total des seules armes vendues par les États-Unis en trois ans dans la région du Golfe Persique dépasse les huit milliards de dollars, selon les chiffres du Pentagone. Et Washington est loin d'être l'unique fournisseur, la France, en particulier, lui disputant avec un certain succès, ce marché spécialisé, avec ses Mirage, ses AMX et autres missiles sophistiqués. A un moment donné, toute cette quinquillerie finira par trouver ses destinataires véritables, un peu comme les Mirage libyens "prêtés". Faisons le pari que ce peut être l'Égypte, suivie de la Jordanie. Et si la Syrie écoute d'une oreille conciliante le monarque d'Arabie et si, sans rien céder sur l'essentiel de la solidarité arabe, se détache quelque peu de l'attelage soviétique, elle aura droit, elle aussi, à sa part de ces fournitures. La question posée hier à M. Schlesinger est suave: ces armes vendues aux pays du Golfe Persique ne risquent-elles pas de tuer un de ces jours de jeunes Américains, dans la perspective d'un débarquement américain? Et la réponse du chef du Pentagone ne l'est pas moins: "peu probable".

A l'heure où Moscou semble immobilisée par une opération "réévaluation" de sa politique dans le monde, nous assistons à un regain du front dit des "modérés" arabes (par opposition au front du refus). La déclaration d'A-

nouar Sadate liant le sort du Sinaï à celui du Golan s'inscrit dans cette perspective, de même que la déclaration "en retrait" de Yasser Arafat. Précisément, dans la région, les atouts de la diplomatie du Kremlin sont l'OLP et Damas, et pour les Soviétiques, la solution du conflit israélo-arabe passe nécessairement par la conférence de Genève, avec la participation à part entière des Palestiniens.

Tout se passe comme si la performance palestinienne à l'ONU avait inquiété tout autant qu'Israël ceux des pays arabes intéressés par les solutions intermédiaires rapides.

Le tableau se complète maintenant par la présence du ministre israélien des Affaires étrangères aux États-Unis, coïncidant avec le rappel en consultation de l'ambassadeur américain au Caire, le très écouté Herman Eilts, porteur peut-être de la réponse égyptienne dont vient prendre livraison M. Yigal Allon.

Que depuis quatre jours, le Liban sud soit le point chaud du front israélo-arabe, que des villages soient coupés du reste du pays et que son impuissance à faire face pousse Beyrouth dans une stérile radicalisation, là n'est pas la question! Ces opérations israéliennes dans le Arkeb (dit Fatahland) ont pour ceux que seule une demi-solution rapide intéresse, l'avantage d'user les forces palestiniennes, de les bloquer sinon de les épuiser par une longue mobilisation.

Et comme la confiance ne règne pas de part et d'autre des lignes israélo-égyptiennes, une déclaration fort à propos vient évoquer la perspective d'une "garantie formelle" américaine à Israël. Tout ce chassé-croisé diplomatique vise en fait à sortir la région du "ni-guerre ni-peace" qui est le cauchemar d'Anouar Sadate.

Mais comme son nom l'indique, une solution intermédiaire n'est qu'un répit. De combien sont les chances pour que ce répit soit suffisamment long pour préparer les esprits à l'inévitable dialogue de paix plutôt que de mener à une nouvelle guerre?

Georges VIGNY

Une autre exclusivité fédérale

Pendant qu'à Londres un dirigeant d'Amnesty International confirmait qu'un Haïtien risque la mort s'il est déporté dans son pays, une deuxième tiste affaire éclatée à Louiseville à propos de quelque 40 tisserands boliviens menacés eux aussi d'expulsion par les autorités canadiennes.

Le député provincial de Maskinongé, M. Yvon Picotte, déclarait hier à la presse qu'il avait rencontré à ce sujet son collègue de l'Immigration et que pour M. Jean Bienvenue "il s'agit là d'une fois encore d'une situation relevant exclusivement des autorités fédérales".

Le titre du communiqué du député le souligne: "Les Colombiens de Loui-

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Frencoeur

Traité: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumais incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT. Édition quotidienne: \$45 par année, six mois: \$25. À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28. Trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe. Enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Le financement des programmes de santé au Canada

Les gouvernements doivent désormais mettre l'accent sur la promotion de la santé et l'accès à des soins globaux

Vers la fin des années 50, les gouvernements du Canada et des provinces canadiennes se sont engagés dans le financement des soins de santé des citoyens. Bien qu'il ait été logique de débiter par les éléments les plus coûteux de ces soins, on réalise maintenant que la formule de financement des soins hospitaliers n'a pas été neutre en regard du développement des programmes de santé au Canada. Fondé sur le niveau des coûts au titre d'un seul programme et portant exclusivement sur les soins spécialisés et ultra-spécialisés, le mécanisme de financement encourageait tout spécialement l'utilisation et le développement des ressources dans le traitement de la maladie, au détriment des ressources axées sur la prévention des maladies et la promotion de la santé.

L'extension de la couverture du régime d'assurance-hospitalisation aux services diagnostiques en consultations externes, de même que l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie devaient corriger partiellement cette situation. Mais ces programmes mettaient encore l'accent sur les composantes spécialisées des soins.

En décembre 1970, lors de la conférence des ministres de la Santé, le gouvernement fédéral proposait une nouvelle approche au financement des soins. De type global, la formule Lalonde avait l'avantage incontestable d'introduire une plus grande neutralité par rapport aux priorités et à l'orientation des programmes de santé. Dans ce nouveau contexte, les choix auraient pu être exercés en toute latitude par les provinces. Par contre, fort de ne pas intervenir dans le processus de planification des programmes, le gouvernement fédéral se fixait un seul objectif, soit celui de freiner le rythme d'accroissement de ses propres dépenses en matière de santé. Cette proposition parut donc inacceptable aux provinces car elle ne reconnaissait pas les moyens susceptibles de réaliser l'objectif de réduction de la croissance des coûts. Elle ne fournissait aucun appui permanent en faveur des mesures visant à améliorer à long terme la santé de la population et l'efficacité du régime de soins. Au contraire, elle décourageait l'adoption des stratégies appropriées.

En effet, pour réduire les coûts ou augmenter le rendement du système de distribution des soins, il faut tout d'abord corriger les lacunes provenant du régime de financement actuel. Puisqu'on a charpenté le

système de distribution des soins autour du traitement hospitalier, cela peut vouloir dire maintenant la mise en place de services de soins généraux, de programmes de santé publique et industrielle, de programmes de prévention, des soins à domicile et des services de réadaptation. Mais ces développements ne favoriseront une réduction de la croissance des coûts, que dans la mesure où ils entraînent des substitutions en faveur de ces éléments moins coûteux de soins. C'est dire que pour freiner l'évolution des coûts, il faut aussi limiter la croissance des ressources spécialisées, tout spécialement les ressources hospitalières, afin d'être en mesure d'exercer une véritable substitution en faveur des soins généraux, de la prévention de la maladie et des accidents et de la promotion de la santé. C'est là le principal défi qui confronte aujourd'hui les gouvernements provinciaux. Le régime de financement actuel, tout comme la formule Lalonde qui utilise la base actuelle pour établir la contribution future du gouvernement fédéral, est aux antipodes de ce défi.

Jusqu'ici, pour des raisons historiques, les accords financiers ont porté uniquement sur les programmes de distribution des soins. D'ailleurs l'environnement, les habitudes de vie et les comportements humains constituent des avenues à peine explorées de l'intervention en matière de santé. Ce sont pourtant des éléments fondamentaux du domaine de la santé auxquels le Québec et les autres provinces canadiennes souhaitent accorder une plus grande importance.

C'est ainsi que 1) la promotion de la santé par l'amélioration des conditions de l'environnement, des habitudes de vie et des comportements; et 2) l'accès à des soins globaux qui incluent la prévention de la maladie et la réadaptation sont devenues nos priorités. Ces objectifs, qui semblent déjà faire l'objet d'un consensus à l'échelle du Canada, contiennent des implications majeures, en particulier en matière de développement de conceptions, de mentalité et de programmes nouveaux. Elles nécessiteront donc, de la part des gouvernements, une grande flexibilité dans le choix des modalités de ces nouvelles interventions.

Bref, une nouvelle stratégie d'efficacité de la santé doit s'appuyer sur cette conception élargie de la santé et sur les implications en découlant; ni les accords financiers en vigueur, ni la formule d'indexation des dépenses actuelles de santé sur le



produit national brut ne leur sont particulièrement adaptés.

Les accords financiers

Le défi posé par la transformation imminente des modes de distribution de soins et par l'élargissement graduel de la conception de la santé suggère un régime de financement qui soit plus étendu et plus flexible, tout en offrant un véritable incitatif à une maîtrise de la croissance des dépenses de santé. Les discussions qui ont entouré le renouvellement des accords présents montrent assez bien la difficulté de réconcilier un régime de transfert financier à l'ensemble des conditions précitées.

Au nom d'une flexibilité totale des politiques qui relèvent du domaine de sa juridiction, le Québec a toujours souhaité un transfert fiscal qui conduise au retrait du gouvernement fédéral du domaine des programmes de santé. L'évolution depuis une dizaine d'années et la problématique actuelle nous portent à insister à nouveau sur la qualité et l'opportunité du transfert fiscal comme mode de financement futur des programmes de santé.

Un accord sur la base fiscale rendrait neutre le régime de financement, corrigerait ainsi les lacunes du régime actuel. En outre, les provinces, dans l'avenir, devraient aligner la réalisation des objectifs et des programmes de santé sur leur capacité financière, d'une part, et sur leur propre aptitude à réaliser des substitutions et à atteindre un meilleur degré d'efficacité, d'autre part. Le mode de financement par transfert fiscal placerait ainsi chaque province dans la situation courante qui confronte tout gouvernement, soit l'établissement de ses priorités et l'échéancier de ses programmes en fonction de l'évolution de ses propres ressources. Enfin, en ce qui concerne la maîtrise de l'évolution des coûts, on peut difficilement dé-

■ La capitale fédérale est le siège cette semaine d'une importante conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé, à laquelle M. Claude Forget, ministre des Affaires sociales, représente le Québec.

Dans une intervention faite hier dès le premier jour de la conférence, M. Forget a demandé au nom du Québec que l'assiette actuellement établie pour la contribution fédérale soit immédiatement élargie à l'ensemble des programmes de santé. Il a aussi proposé qu'au terme d'une période expérimentale qui devrait servir à la mise en place d'un mécanisme de normalisation des coûts (ou d'incitatifs à la réduction des coûts de la santé), un mode de transferts fiscaux approprié soit mis au point pour l'ensemble des provinces. Le Québec s'est déclaré disposé, moyennant ces conditions, à reconduire temporairement pour une période de trois ans les accords actuels entre l'Ontario et les provinces. Le Québec, on le sait, dispose déjà d'un transfert fiscal dans le domaine des programmes de santé, en vertu du régime de l'opting out dont il a été seul, jusqu'à maintenant, à se prévaloir en matière de santé. Voici de larges extraits de l'intervention faite mardi par M. Forget à la conférence des ministres de la Santé que préside le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde.

fendre la supériorité d'un incitatif quelconque sur une gestion comportant à la fois les responsabilités de la décision et du financement.

Le Québec a déjà soumis plusieurs propositions précises au gouvernement du Canada. Bien qu'aucune n'ait paru acceptable aux deux parties jusqu'ici, un accord de principe à l'échelle canadienne, ainsi que les dispositions transitoires que nous formulons à la section suivante, seraient de nature à faciliter l'entente.

A notre point de vue, l'impasse dans laquelle s'est enlisé le débat autour de la révision des accords financiers tient largement aux lacunes du présent régime. Pour des raisons différentes, bien entendu, la discussion sur la base de l'assiette et de la structure présentes de la contribution fédérale ne semble satisfaire aucune partie. C'est pourquoi, en plus de corriger immédiatement la situation décrite précédemment, on conçoit que des modifications à ces accords créeraient une base de discussions plus favorable dans la mesure où elles tiendraient compte des objectifs de développement et de réduction des coûts. Dans ce but, le Québec estime nécessaire que l'on élargisse l'assiette de la contribution fédérale à l'ensemble des dépenses de santé et qu'on modifie les critères de répartition pour y greffer des nouveaux stimulants à la réduction des coûts.

La nouvelle base de contribution

L'assiette sur laquelle le gouvernement du Canada fonde sa participation ne devrait plus être constituée des seules dépenses au titre des régimes

d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie mais de l'ensemble des dépenses au titre des programmes de santé. Ces programmes ne reflètent pas les objectifs et les priorités actuelles des provinces. De plus, le transfert financier, dès lors qu'il est conditionné par la nature des programmes, pénalise l'innovation et le transfert des ressources à des modes d'intervention réputés plus efficaces. Un partage financier sur la base de l'ensemble des programmes de santé, garantissant la neutralité du régime de financement, s'avère donc une condition essentielle à la reconduction des présents accords financiers pour une période transitoire.

Bien entendu, il s'agit d'une révision structurelle qui ne concerne pas directement le niveau de la participation financière du gouvernement fédéral, bien qu'elle soit susceptible de l'affecter. On conçoit en effet que la quote-part fédérale y soit établie par référence au montant total de sa contribution pour une année de base donnée (2).

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a déjà offert aux provinces un fonds de restructuration qui élargirait, pour un temps du moins, sa participation au financement de la santé. Dans l'hypothèse d'un accord d'une durée limitée et d'un financement élargi à l'ensemble des programmes, on ne voit aucun motif pour considérer séparément un tel fonds. Le montant offert devrait être simplement ajouté au montant actuellement versé, relevant ainsi la



part du financement fédéral, conformément à l'objectif de développement de modes d'intervention plus efficaces.

Dans la perspective où la quote-part fédérale porterait sur l'ensemble des dépenses totales ou per capita au titre de la santé, un réexamen du mécanisme qui répartit cette contribution entre les provinces s'impose aussi. Dans la nouvelle perspective, le stimulant à la réduction des coûts contenu dans la présente formule (3) deviendrait équivoque puisque désormais dirigé vers un ensemble de programmes dont la nature et le rythme de développement diffèrent (4).

Peut-être vient-il à l'esprit de fonder la totalité de la contribution fédérale sur la dépense per capita dans chaque province. Simple et d'apparence neutre, cette solution nous éloignerait toutefois de la recherche d'une méthode de normalisation des dépenses de santé. D'ailleurs, on doit aussi rechercher des modalités de répartition de la contribution fédérale qui soient plus équitables en terme de redistribution. Ainsi, faut-il éviter que la province, pourvue d'une capacité financière et d'un niveau de services supérieurs aux autres, reçoive une compensation proportionnelle de la part du gouvernement fédéral.

Pour cette raison et pour contraindre davantage le rythme de croissance des coûts, une autre avenue doit donc être explorée. En remplacement du mécanisme actuel, nous proposons d'introduire explicitement, dans la formule de financement, des contraintes au développement de certaines ressources physiques de santé.

Le choix des ressources physiques n'est pas exclusif, car somme toute, il s'agit d'identifier des cibles qui soient réalistes pour la normalisation de la croissance des coûts. Or compte tenu des priorités qui font l'objet de consensus et des stratégies que les provinces envisagent à l'égard des coûts, il semble particulièrement opportun que ces contraintes portent justement sur le développement des ressources matérielles associées aux services spécialisés de

santé, telles que le nombre de lits pour 1000 habitants pour les soins de courte durée et le nombre d'unités de services ultra-spécialisés.

L'incitatif consisterait à faire de ces contraintes un critère de partage qui serait additif par rapport à la règle régulière de répartition des fonds. Ainsi, la province ayant respecté la contrainte bénéficierait d'un financement d'une fraction des dépenses attribuables au dépassement de cette contrainte. A l'intérieur de ce mécanisme, on peut même concevoir une compensation basée sur une échelle de contribution aux gains pour les provinces qui se situent au sein de la norme. Par une telle formule, on devrait pouvoir réconcilier les perspectives de développement et de normalisation des coûts d'une part, et assurer une plus juste redistribution entre les provinces d'autre part.

Pour résumer, le Québec estime nécessaire une révision immédiate de la formule de partage du financement des services de santé présentement en vigueur. En premier lieu, on doit élargir l'assiette de contribution du gouvernement fédéral à l'ensemble des programmes de santé. En second lieu, on doit reconsidérer les modalités de la

répartition de cette contribution entre les provinces pour y intégrer un système de normalisation de la croissance des coûts et assurer une redistribution plus équitable.

Ces modifications, tout en permettant de reconduire les présents accords pour une période transitoire, serviraient de nouvelles bases à l'adoption, au terme de trois ans par exemple, d'une formule de transfert fiscal appropriée.

(1) Une proposition détaillée fut soumise aux provinces en avril 1971. Une série de modifications proposées par les provinces, en novembre 1973, furent par la suite rejetées.

(2) Le rapport entre le montant d'une part, et les dépenses totales de santé d'autre part, fixerait la part relative du financement fédéral à l'échelle nationale et ce, pour la durée de l'entente.

(3) La formule actuelle prévoit que la moitié de la contribution versée à une province est fondée sur sa propre dépense, tandis que l'autre moitié introduit comme norme la moyenne nationale.

(4) Le mécanisme pourrait même contrevenir à la fois aux objectifs de santé et aux stratégies d'efficacité dans la mesure où une province, ayant développé des éléments de soins dispendieux, se verrait contrainte, par ce mécanisme, de retarder le développement de modes de substitution de soins ou de sacrifier des éléments de prévention et de promotion de la santé.

"Le plaisir de la table est de tous les âges et de toutes les conditions et de tous les jours."

Brillat-Savarin

Cours de base de fine cuisine

par Henri Bernard

Une leçon par semaine, du jour ou du soir. Dégustations-démonstrations d'information, sans obligation, aux choix les 5 ou 6 février.

Ces cours s'adressent aux Dames, Demoiselles et Messieurs désirant apprendre à cuisiner tous genres de repas dans les règles de l'art et de l'hygiène.

Renseignements prospectus Composez 843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

2015 rue de la Montagne, suite 610, Montréal. Permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé.

C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE COURS DU SOIR — SESSION HIVER '75

SCIENCES PURES		LETTRES	
BIOLOGIE	921, 926, 931	FRANÇAIS	102, 202, 231, 302,
CHIMIE	101, 111, 201, 202,		331, 902, 938, 940
	302, 901	ESPAGNOL	101, 201
GÉOLOGIE	901		
MATHÉMATIQUES	003, 101, 103, 105,	PHILOSOPHIE	
	203, 307	PHILOSOPHIE	101, 201, 301, 401
PHYSIQUE	101, 111, 201, 301		
GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE		PSYCHOLOGIE	
GÉOGRAPHIE	221, 904, 932, 948	PSYCHOLOGIE	101, 201, 215, 900,
HISTOIRE	951, 961, 962, 972, 983		901

ARTS
ARTS PLASTIQUES 101, 102, 104, 106,
201, 204
HIST. DE L'ART 103, 203, 303, 403
CINÉMA 901, 938, 940

SCIENCES SOCIALES
ANTHROPOLOGIE 901, 902
ÉCONOMIQUE 920, 921, 933
SOCIOLOGIE 962, 964

ÉDUCATION PHYSIQUE
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE I ET II
GOLF I ET II

INFORMATIQUE
INFORMATIQUE 101, 102, 912, 913

DATE LIMITE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION : 29 janvier 1975

DÉBUT DES COURS : 17 février 1975



RENSEIGNEMENTS :
SECRETARIAT DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
C.E.G.E.P. DE SAINT-LAURENT
625 BOUL. STE. CROIX
ST. LAURENT H4L 3X7

TEL. : 747-6521, poste 281 ou 282

lettres au DEVOIR

Le voisinage corrosif de la prononciation anglaise

L'anglais se parle au Canada depuis qu'il y a des Anglais sur le territoire canadien.

Notre mauvaise façon de parler français, gauchement surnommée le "joual" (c'est un mot de l'argot) provient d'une habitude inconsciente: la prononciation anglaise de mots, noms ou noms propres anglais ou étrangers au français dans l'annonce publicitaire, la nouvelle ou la conversation française en général.

Cette prononciation anglaise de mots français ou anglais dans les discours français est la cause directe de l'anglicisation ou de l'assimilation des nôtres au groupe anglophone.

Au XXe siècle, les responsables directs de cette situation alarmante sont les annonceurs et les lecteurs (ou lectrices) de nouvelles de la radio et de la télévision. En effet, leur influence est journalière et plusieurs postes de radio restent en opération vingt-quatre heures par jour.

L'influence des hommes publics et des hommes d'affaires est aussi néfaste, mais elle est de moindre importance. Il faut aussi mentionner l'influence négative de certains professionnels et de quelques comédiens: les chefs syndicaux en général et les commentateurs sportifs sont de tristes propagateurs de notre argot national.

Au rythme où vont les choses, à moins que sur les ondes on n'adopte

le français international rapidement et progressivement, une situation alarmante nous attend; en effet, dans quelques générations, si les choses ne changent pas, les Canadiens français ne parleront ni le français ni l'anglais, mais un patois régional analogue au créole, c'est-à-dire sans statut officiel ni acceptation internationale.

L. EMARD
Hull, le 9 janvier 1975.

propos d'actualité

"La République est née en France d'une revendication de liberté (...). Ce qui est vrai aussi, c'est que les libertés du vingtième siècle ne sont pas celles du dix-septième siècle. Il apparaît des libertés nouvelles vis-à-vis des moyens d'information, des informatiques, vis-à-vis des écoutes qui peuvent être pratiquées ici ou là, vis-à-vis des interventions multiples sur la vie des citoyens. Il faut donc que la République continue de porter son message de liberté et qu'elle s'organise pour protéger la liberté."

Valéry Giscard d'Estaing,
Le Monde
8 janvier 1975

SETA VOYAGES

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA

et AIR FRANCE

BILLETS AVION

toutes destinations dans le monde entier

Tél.: 861-3906

CHEZ

TABLE D'HÔTE

MENU TYPE

Hors d'œuvre

Potage du jour

Suprême de Chapon,

Riz Gréole \$18.50

Saumon frais grillé, au

Fenouil,

Beurre d'échalottes

\$21.50

Le Steak à la Clermont,

Pommes Parisienne

\$23.50

Les Desserts

Le café

Les vins

Saumon Blanc ou Champi-

gny, 1 bte par personne.

Du lundi au samedi

de 6:00 p.m. à la fermeture

591 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU MÉTRO • 381-1777



COMPOSITION TYPOGRAPHIQUE

Éditeurs, imprimeurs, rédacteurs... confiez-nous vos travaux que nous effectuerons avec attention. Pour de plus amples renseignements, consultez-nous:

Guérin (composition)
4574, rue Saint-Denis,
Montréal H2J 2L3

Téléphone: (514) 845-4082

\$1,000,000 EN PRIX

SUPERLOTTO

TIRAGE: 28 FÉVRIER

QUANTITÉ LIMITÉE

suites
de la première
page

VILLAGE OLYMPIQUE

des doutes, lui, quant à la possibilité pour les promoteurs des Terrasses Zoroïega, de pouvoir financer maintenant un ouvrage qui serait aussi coûteux.

"Au coût des intérêts aujourd'hui, a déclaré M. Radford, je doute qu'on puisse amortir \$70 millions en 25 ans. Reste à savoir si l'estime établie par les experts est conforme à la réalité. Je suis certain qu'il y a une limite au-delà de laquelle un projet de village permanent n'est plus acceptable, économiquement."

Par-dessus le marché, alors que le président du CAIM, M. Jean-Guy Dionne, et son directeur de projet du Village Olympique, M. Marcel Milot, refusaient hier de commenter leurs estimés, un porte-parole officieux des mêmes consultants a déclaré que le coût éventuel de l'actuel projet, compte tenu des échecs à rattraper et du surtemps pourrait même aller jusqu'à \$100 millions.

En somme, pour évoquer "la confusion actuelle" à laquelle le vice-président de la Banque Canadienne Nationale a lui-même fait allusion, il appert que les plans "préliminaires" sur lesquels la SCHL, la Banque Canadienne Nationale et les promoteurs eux-mêmes s'étaient d'abord appuyés, comme du reste la direction du Village Olympique et le COJO, n'autorisent plus personne à soutenir ni décisions fermes ni engagements formels dans le projet.

La SCHL, rappelons-le, avait donné un accord de principe conditionnel pour garantir la dernière tranche des \$18.4 millions d'ouvrages à réaliser, c'est-à-dire seulement après avoir eu l'assurance que les travaux seraient suffisamment avancés pour risquer une garantie aussi considérable. En somme, la société d'Etat garantirait le prêt de la BCN seulement si elle était assurée que les \$18.4 millions seraient suffisants pour terminer l'ouvrage.

A la lumière de l'expertise de CAIM, à moins que les promoteurs ne réussissent un coup de maître et dénichent d'autres sources de financement, les \$18.4 millions seront largement insuffisants.

Quant à la banque elle-même, comme toutes les institutions bancaires, ses décisions ne sont pas reliées qu'à une question de garantie, mais tout autant à l'opportu-

nité de consentir des liquidités aussi considérables à un seul promoteur.

Quant aux promoteurs, ils s'en tiennent toujours aux premiers estimés, sur la foi desquels ils ont décroché de l'hôtel-de-ville le contrat du billage. Il n'y eut d'ailleurs pas de sélection, les Terrasses Zoroïega ayant été les seuls soumissionnaires "financés" aux yeux de l'hôtel-de-ville.

En effet, un porte-parole du consortium M. René Lépine, a déclaré au DEVOIR, que les récents estimés produits par la firme Les Consultants en aéroports internationaux (CAIM) n'étaient pas valables.

Tout d'abord M. Lépine explique qu'en évaluant à quelque \$70 millions le coût de construction du Village olympique, CAIM a tout simplement voulu mettre des bâtons dans les roues aux Terrasses Zoroïega. Selon lui, il s'agit d'une manœuvre de CAIM pour obtenir la gestion de ce projet.

Affirmant d'autre part que les prévisions originales de \$35 millions établies par les Terrasses Zoroïega demeurent à ses yeux toujours valables, M. Lépine résume en quelque sorte la compétence de CAIM à établir de nouvelles prévisions financières. Selon lui, CAIM n'avait à sa disposition que des plans préliminaires pour effectuer son étude, et il ajoute qu'il ne peut en être autrement puisque les plans définitifs ne sont pas encore disponibles.

En fait, les plans des pyramides sont dessinés par étapes, et ils ne sont livrés aux entrepreneurs que quelque temps avant le début d'une nouvelle étape. Même si les prévisions de \$35 millions des Terrasses Zoroïega ont été faites à partir elles aussi de plans préliminaires, M. Lépine assure qu'elles concordent jusqu'à maintenant avec la réalisation des premiers travaux sur le chantier et les sous-entendus obtenus de sous-entrepreneurs.

Au surplus, trois études effectuées pour le compte des Terrasses Zoroïega par trois firmes distinctes confirmeraient l'évaluation originale des coûts, selon M. Lépine. Celui-ci cite les études effectuées par la Société centrale d'hypothèques et de logement, et par les ingénieurs-conseils, Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés. Cette firme est à la fois le mandataire-coordonnateur de la Ville de Montréal pour les travaux du Parc olympique, et les ingénieurs en structure pour le compte des Terrasses Zoroïega.

Malgré tout, M. Lépine évoque la possibilité d'une hausse des coûts de son projet. Cette hausse pourra être de l'ordre de 10 à 15%, dit-il, et variera principalement en fonction des augmentations de salaires qui devront être accordées aux ouvriers de la construction. M. Lépine est même confiant qu'au niveau des matériaux, au lieu d'avoir à subir une hausse, il faut prévoir une baisse de ce côté.

Quant aux problèmes de financement qui ne manqueront pas de surgir si les coûts du projet augmentent, M. Lépine se contente d'affirmer qu'il y a plusieurs solutions. Il se contente cependant d'évoquer

la possibilité de renégocier les emprunts déjà obtenus sur la base d'une augmentation des coûts de location des appartements. Cette dernière augmentation est toutefois liée à la courbe inflationniste. Si celle-ci augmente, on pourra alors louer plus cher ces appartements.

Au COJO, on refuse systématiquement de commenter toute la question du Village olympique, et l'on s'en tient à la déclaration faite il y a quelques jours par le responsable du Village olympique, M. Yvan Dubois. Celui-ci avait alors déclaré en substance qu'il recommanderait une formule de rechange si jamais ce projet devait coûter \$70 millions.

Pour le moment, on attend de connaître les résultats de quelques autres études effectuées par des firmes privées pour le compte du COJO sur la question du village. On apprend toutefois de bonnes sources que ces études portent sur la gestion du projet et non sur d'autres évaluations financières. Lorsque le COJO aura toutes ces études en main, une décision sera alors prise.

Par ailleurs, ni le ministère des Affaires urbaines, à Ottawa, ni celui des Affaires municipales, à Québec, ne semblent concernés par le problème que soulève le financement du Village.

Dans la capitale fédérale, un haut-fonctionnaire, M. André Saumier, a déclaré hier que son département n'est concerné "ni de près ni de loin" avec les jeux olympiques à l'heure actuelle. "Et aucun contact, aucune approche n'ont été faites pour examiner le problème particulier du village", a-t-il ajouté.

Quant à M. Goldbloom, qui avait appuyé sur le tard l'année dernière une proposition de village temporaire, devant la levée de bouilliers qu'il avait provoquée la décision du maire Drapeau de construire le village sur un espace vert, il n'a fait aucun commentaire hier sur la situation, à la veille d'un voyage qu'il effectue dans la région du Saguenay.

Le maire Drapeau non plus.

JEAN COURNOYER

un improbable ou impossible accord entre les parties concernant l'indexation, et qu'il agira dès que la commission aura fini ses travaux publics.

Le leader parlementaire de l'opposition, M. Robert Burns, et le député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, ont demandé au ministre d'indiquer les solutions qu'il propose pour rétablir une paix quelconque sur les chantiers, et pour quelles raisons il se croit justifié de modifier le décret de gel unilatéral.

M. Cournoyer a répondu qu'il avait une solution concernant l'indexation, qu'il ne ferait rien pour l'instant au sujet des délégués syndicaux de chantiers, qu'il ferait rapport au conseil des ministres, lequel prendra les décisions qui s'imposent.

MM. Burns et Roy se demandent alors à quoi il sert de convoquer les députés, qui ne servent que d'écran de fumée pour masquer des décisions déjà arrêtées par le ministre du Travail et le premier ministre. A M. Bourassa qui veut intervenir, M. Burns cloue le bec en disant qu'il n'est pas membre de la commission et qu'il n'y a pas droit de parole.

Le premier mémoire fut celui du front commun des six associations patronales, représentées par Me Michel Dion, qui est directeur-général de la Fédération de la construction du Québec.

"L'indexation est un problème créé de toutes pièces par les dirigeants syndicaux et elle est l'occasion d'une nouvelle démonstration de force contre les employeurs et même contre l'autorité gouvernementale", dit le texte conjoint des employeurs, qui concluent tous à la non-indexation des salaires.

"Les salaires de la construction sont bien connus, ajoutent-ils, et il faut rejeter le principe de la violence et de la force comme principales sources pour fixer les lignes de conduite à suivre."

Le mémoire fait aussi état des "fréquentes interventions inefficaces et à courte vue du gouvernement qui n'occasionnent que le pourrissement des conflits".

Si le gouvernement se rend aux demandes syndicales, comme il semble bien qu'il en a l'intention, disent les patrons, ce sera "le début de la fin d'une foule d'entreprises qui, acculées au mur par une indexation quelle qu'elle soit, devront abandonner le combat". Le mémoire de M. Dion parle même de "massacre" et de "dindons de la farce" que seraient les employeurs dans toute cette affaire. "La mesure est comble, disent les employeurs au gouvernement, et votre geste pourrait être tout simplement la cause d'une augmentation subite du chômage dans la construction. Les employeurs n'en peuvent plus. Trop, c'est trop... Le véritable intérêt public est d'arrêter immédiatement ce système de récompense à l'illégalité et la fourberie des chefs syndicaux."

M. Dion a violemment pris à partie ce qu'il appelle les méthodes illégales, le chantage et l'intimidation de la FTQ pour forcer la main des employeurs, dont certains ont "succombé" et accordé l'indexation demandée. Il s'en prend à la "complicité" du gouvernement, qu'il presse de laisser de côté ses "lois-pompier" et de cesser de croire que tous les problèmes se régleront en donnant plus d'argent aux travailleurs de la construction.

M. Dion fait valoir que, depuis 1969, il n'y a pas eu de perte réelle du pouvoir d'achat des travailleurs de la construction, et qu'au contraire le salaire de milliers d'entre eux a doublé en cinq ans seulement. Les hausses de salaires accordées, dit-il, tiennent largement compte de l'inflation.

Les patrons estiment qu'il n'est ni opportun, ni juste de modifier le décret de la construction et que le gouvernement devrait plutôt s'appliquer à faire en sorte que tous respectent les règles du jeu. "Sous prétexte de mettre de l'ordre, l'on s'approprie à créer encore plus de désordre et à détériorer encore plus les relations de travail dans la construction."

M. Dion révèle enfin qu'il n'y a eu aucune rencontre entre les parties depuis le 24 décembre et il soutient que l'indexation ne règlera aucun vrai problème, ni celui de la productivité, ni celui des délégués de chantiers, ni celui de la violence.

En soirée, les trois centrales syndicales devaient faire entendre un tout autre son de cloche. A quelques points près, toutes trois adoptent une position commune, concluant à la nécessité de l'indexation générale des salaires et au respect de la parité salariale.

Tandis que la FTQ, et singulièrement les ferrailleurs qui paralysent depuis près de deux mois le chantier olympique, réclament une indexation générale de \$1

l'heure, la CSN propose une formule un peu différente.

Au nom de sa centrale, le président Marcel Pepin demande une hausse de 75 cents l'heure au 1er janvier et l'indexation par la suite, ce qui procurerait une nouvelle hausse d'environ 30 cents l'heure d'ici la fin du décret, à l'été de 1976.

M. Pepin ne comprend pas pourquoi le ministre du Travail refuse de discuter publiquement de son projet de solution avec les parties en cause et avec les députés.

Le président de la CSN qualifie de "foutaise" et "d'idiote" la thèse patronale selon laquelle l'indexation est un problème suscité par les chefs syndicaux. Ca ne l'ennuie pas tellement que M. Cournoyer se soit fait octroyer les pleins pouvoirs; avant, dit-il, c'est la FTQ qui les avait. Il révèle enfin qu'il n'y a eu aucun contact avec M. Cournoyer depuis l'adoption de la loi.

Dans son mémoire écrit et présenté par ses principaux dirigeants, MM. Dalpé, Dion, Labelle et autres, la CSN soumet de son côté que l'indexation des salaires est indispensable pour relancer l'industrie de la construction. Elle note que la grève des ferrailleurs montréalais, où des travailleurs des trois centrales font front commun, n'est pas un cas particulier, et se situe au contraire dans l'ensemble des luttes que font les travailleurs pour indexer leur salaire à la hausse du coût de la vie.

La CSN souligne que "les trois parties en présence doivent accepter chacune leur part de responsabilités". Après avoir fait le partage des torts, la CSN estime que l'indexation des salaires doit être une première étape pour relancer l'industrie de la construction. Elle réclame de façon plus spécifique que:

● tous les taux horaires soient majorés de 75 cents l'heure à compter du 1er janvier 1975;

● les augmentations prévues au décret continuent de s'appliquer aux dates fixées;

● le décret prévoit une clause d'indexation des salaires au coût de la vie.

Les trois centrales tiennent mordicus à la parité salariale à travers le Québec, ainsi que M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, l'a fait valoir avec emphase dès la veille de la commission parlementaire et hier soir devant les députés.

HENRY KISSINGER

notifiée par l'Union soviétique vendredi, comme "une interruption et non un point d'arrêt final" dans les relations commerciales entre les deux pays.

Le secrétaire d'Etat a insisté sur le fait que les Etats-Unis entendaient poursuivre leur politique de détente qui dépend, au premier chef, des relations existant entre les deux puissances nucléaires que sont les Etats-Unis et l'URSS.

Indiquant qu'il n'avait pas de raisons de penser que les implications de la décision soviétique iraient au-delà de la renonciation au traité commercial, il a cependant déclaré que si l'URSS devait, dans d'autres domaines, "intensifier la pression, les Etats-Unis résisteraient avec détermination en tant que peuple uni".

Il a ajouté qu'il n'a pas reçu d'indications laissant prévoir un accroissement de la pression soviétique ou une annulation de la visite prévue aux Etats-Unis de M. Leonid Brejnev. La lettre du gouvernement soviétique rejetant les clauses de l'accord commercial est "factuelle".

Le secrétaire d'Etat a d'autre part jugé "raisonnable" de penser que la renonciation à l'accord entraînerait l'annulation des dispositions prévoyant le paiement par l'Union soviétique de 800 millions de dollars de dettes contractées envers les Etats-Unis pendant la deuxième guerre mondiale au titre du "prêt-bail" et un ralentissement des échanges commerciaux entre les deux pays. Ils devaient atteindre, selon l'accord, jusqu'à 1.5 milliard de dollars annuels pendant trois ans.

M. Kissinger a estimé d'autre part que le plafond de 300 millions de dollars fixé par le Congrès pour les crédits gouvernementaux pouvant être accordés à l'URSS pendant quatre ans était l'une des causes de la décision soviétique.

M. Kissinger s'est refusé à spéculer sur les considérations de politique intérieure soviétique qui ont pu contribuer à cette décision du Kremlin ainsi que sur ses répercussions possibles en ce qui concerne la position de M. Brejnev. Il a également refusé de s'en prendre aux membres du Congrès américain tel le sénateur Henry Jackson dont les amendements ont été jugés inacceptables par Moscou, rappelant cependant qu'il avait multiplié à cet égard les avertissements.

Il a insisté sur le fait que l'URSS n'avait pas pris d'engagement formel en ce qui concerne le nombre de Juifs soviétiques qui seraient autorisés à émigrer, mais avait indiqué qu'elle informait le gouvernement américain de ses pratiques dans ce domaine.

LE CHÔMAGE

L'Ontario, de son côté, voit son taux de chômage augmenté de 4.0 à 4.4 pour cent, avec 19,000 nouveaux chômeurs, pour un total de 164,000.

Au Nouveau-Brunswick, enfin, le taux de chômage a grimpé de 8.2 à 12 pour cent, le nombre de chômeurs totalisant 30,000, contre 21,000 en novembre.

Parmi les 597,000 chômeurs de décembre, 58,000 cherchent du travail depuis sept mois et plus, 82,000 depuis quatre à six mois, 236,000 depuis un à trois mois, 162,000 depuis un mois et, enfin 58,000 étaient en congédiement temporaire.

Les grévistes ne sont pas comptés parmi les chômeurs puisque, par définition, ils ne cherchent pas du travail.

La baisse de l'emploi enregistrée en décembre n'a pas touché tous les secteurs, un glissement très net s'étant au contraire affirmé entre les industries de production et les industries de services.

Du côté de la production, les emplois ont baissé: 54,000 de moins dans la construction, 34,000 de moins dans l'industrie manufacturière, 29,000 de moins dans l'agriculture, les pêches et la forêt et, enfin, 3,000 de moins dans le secteur de l'énergie, du gaz et de l'eau.

Au contraire, les rangs des travailleurs ont grossi de 25,000 dans les services commerciaux, de 11,000 dans les services financiers et de 7,000 dans les services communautaires.

On comptait, enfin, 31,000 travailleurs de moins dans l'administration, et, au contraire, 21,000 de plus dans les transports.

En décembre, la population active

Ottawa accroîtrait sa contribution aux soins de santé

par André Bellemare

OTTAWA (PC) — Les ministres de la Santé sont tombés d'accord, hier, à Ottawa, sur la formation d'un comité conjoint qui étudiera la possibilité d'un nouveau partage des coûts des soins de santé, et ce, à l'intérieur de la législation actuelle.

En d'autres termes, le gouvernement fédéral pourrait accepter de défrayer une partie des coûts de certains programmes supplémentaires, tels les soins pour les convalescents, dans les résidences pour malades chroniques ou pour des gens qui requièrent des soins particuliers, présentement non compris dans les programmes d'assurance-maladie ou d'hospitalisation.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le ministre canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marc Lalonde, au terme de la première journée de la réunion de deux jours des représentants provinciaux et fédéraux.

Le comité proposé sera composé de sous-ministres des deux niveaux de gouvernements et si une extension de l'application de la législation actuelle est approuvée, le fédéral aurait à déboursier plusieurs millions de dollars supplémentaires pour les soins de santé.

L'attitude du gouvernement fédéral donne partiellement satisfaction aux réclamations des représentants provinciaux, en particulier de celui du Québec, M. Claude Forget, qui exigeait une révision complète des programmes de partage des coûts de la santé.

M. Lalonde a expliqué qu'une remise en cause globale du système actuel de financement des divers programmes de santé retarderait trop l'amélioration de ces derniers.

En oeuvrant à l'intérieur de la législation présente, qui serait élargie, le gouvernement pourrait ainsi poursuivre ses objectifs de donner à la population de

meilleurs services de santé.

Le ministre canadien n'a pas voulu indiquer à quel moment le rapport de ce comité conjoint serait terminé et éventuellement mis en application.

Il n'a pas non plus tenté d'évaluer en dollars la contribution supplémentaire du fédéral en cas d'extension de la législation mais, a-t-il ajouté, je peux dire qu'elle serait plus que des dizaines de millions de dollars.

Il n'est toutefois pas question, pour le moment, d'inclure dans l'assurance-santé les coûts des soins dentaires et des remèdes, a précisé M. Lalonde.

Par ailleurs, les participants à la conférence ont abordé les sujets traitant de l'alcoolisme, de la santé mentale et ont jeté un coup d'oeil sur le document de travail du fédéral intitulé "Nouvelle perspective de la santé des Canadiens" qui propose des objectifs et des recommandations à plus long terme concernant l'amélioration de la santé des citoyens.

La hausse vertigineuse des coûts des soins de santé préoccupe particulièrement les ministres à cette réunion et, selon M. Laurent Desjardins, ministre de la Santé du Manitoba, on s'attend qu'ils passeront, en 1975-76, de \$6.6 milliards à \$7.6 milliards, soit une augmentation de l'ordre de 15 à 20 pour cent pour l'ensemble des provinces.

A elles seules, les administrations provinciales ne peuvent défrayer ces coûts sans une participation accrue du fédéral.

M. Lalonde a assuré que le gouvernement fédéral est disposé "à procurer plus de flexibilité" aux provinces pour leur permettre d'améliorer leurs services de santé.

Le ministre canadien ne s'attend pas cependant que cette conférence donne lieu à un accord final entre les provinces et Ottawa, étant donné la complexité des problèmes de la santé.

Au JOUR Licenciements entachés de graves irrégularités ?

Les licenciements de cinq journalistes du Jour, jugés inaptes ou incompetents par leurs propres confrères, suscitent des réactions diverses au sein même de la rédaction du quotidien indépendant. Dès hier, les noms des cinq rédacteurs dont les contrats ne sont pas renouvelés ont été retirés du cartouche éditorial bien que leur engagement ne vienne à échéance que le 18 février. Les licenciés doivent publier aujourd'hui une déclaration commune pour faire connaître leur point de vue.

Le conseil d'administration de SOPEP, société éditrice du Jour, a entériné la décision de la société des rédacteurs qui, à la majorité simple, avait voté vendredi dernier, sur un avis du rédacteur en chef, en faveur du non-renouvellement des contrats des cinq journalistes remerciés.

Les critiques portèrent principalement sur la méthode employée. Ainsi, M. Maurice Giroux, secrétaire général de la rédaction, s'inscrit en faux contre la procédure suivie, selon lui entachée de graves irrégularités. Il eût fallu, estime M. Giroux, qu'une décision aussi importante fût acquise à la majorité des deux tiers et que les cinq intéressés, mal notés par le conseil de rédaction, fussent valoir leur propre évaluation auprès du rédacteur en chef avant que celui-ci ne formule ses recommandations à l'assemblée générale de la société des rédacteurs. Au surplus, toujours selon le secrétaire général de la rédaction, deux des membres de la société, dont M. René Lévesque, ont voté par procuration sans même assister à la réunion au cours de laquelle les licenciés ont défendu leur cause, appuyés par d'autres confrères.

M. Michaud a déclaré hier soir que les prétentions de M. Giroux sont fausses et que l'assemblée générale, maîtresse de la procédure, avait toute latitude pour déterminer le mode de scrutin, majorité simple ou majorité des deux tiers.

Le rédacteur en chef a insisté sur le caractère rigoureusement démocratique de toutes les démarches accomplies. L'assemblée générale de la société, après avoir délibéré librement, a voté en pleine connaissance de cause, conformément à sa vocation et à ses structures. C'est un régime démocratique qui réduit considérablement les pouvoirs du rédacteur en chef.

M. Michaud considère que l'expérience de la société des rédacteurs, qui est sans précédent dans l'histoire des quotidiens du Québec, "reste difficile" parce qu'elle est "toujours en rodage" et qu'elle exige de tous une "grande maturité". C'est une expérience qu'il faut poursuivre, a-t-il dit.

On apprend d'autre part que les raisons invoquées à l'appui de la recommandation de non-renouvellement des contrats ne sont pas exclusivement professionnelles. Outre le rendement jugé insuffisant, la direction aurait aussi tenu compte de la précarité financière du journal et des besoins qui

se font sentir de recruter des journalistes "de haut calibre". Ainsi, deux rédacteurs chevronnés seraient éventuellement embauchés pour renforcer et rentabiliser l'équipe.

Le quotidien Le Soleil faisait hier état d'un passif de \$500,000 et d'un déficit de caisse de \$100,000. M. Michaud, prie de commenter cette information, a répondu qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur les questions financières qui relèvent plutôt du président du conseil d'administration de SOPEP, M. Jacques Parizeau. Mais celui-ci n'a pu être rejoint hier soir.

Au sujet des velléités syndicales qui se sont manifestées au Jour, M. Michaud s'est dit d'avis que le régime de la société des rédacteurs (lequel implique une étroite et active participation des journalistes à la gestion du quotidien) n'exclut pas la création d'un syndicat qui se préoccuperait davantage des conditions de travail et de la sécurité d'emploi.

D'autre part, la station de télévision CFVO, propriété de la coopérative de télévision de l'Outaouais, a annoncé hier le licenciement des cinq journalistes qui étaient à son emploi et assureraient la production quotidienne d'un télé-journal. Elle a invoqué trois raisons: le coût élevé de l'émission; la faiblesse du téléjournal; le besoin d'une plus grande participation du public à l'information. CFVO a décidé de réviser ses politiques générales d'information et d'accroître la programmation locale, qui est actuellement de 16 heures par semaine, le reste étant comblé par le réseau TVA auquel est affilié CFVO-TV.

Le directeur de l'information, M. Louis Tardif, mis à pied en même temps que ses quatre confrères journalistes, a rappelé que CFVO s'était engagé, au moment de son entrée en ondes, le 1er septembre dernier, à produire 16h30 d'émissions locales par semaine et à donner la priorité à l'information, puis à la culture et à l'éducation, enfin aux divertissements. Mais elle n'a jusqu'ici réussi à produire que 6h15 d'émissions locales par semaine, dont 2h30 d'informations. Or c'est précisément cette tranche de 2h30 qui est maintenant supprimée. CFVO-TV avait obtenu en 1973 l'autorisation du Conseil de la radio-télévision canadienne d'exploiter la première station de télévision coopérative du Québec.

Enfin, un porte-parole du quotidien La Presse a démenti hier les rumeurs suivant lesquelles la direction du quotidien montréalais avait décidé de mettre à pied une centaine d'employés des services administratifs et publicitaires. Tout au plus, a-t-il dit, une dizaine de personnes, ayant moins de dix mois de service, ont-elles été remerciées à la suite d'une évaluation des tâches qui rendaient leurs services inutiles. Cette décision a du reste été prise après consultation et accord du front commun des syndicats de la maison.

omis de faire en n'attendant pas l'émission du permis ou l'audition de la requête en mandamus.

A noter que si le ministère classe comme monument historique le Mount Royal Club, les immeubles partiellement démolis par Jean Talon Fashion Center entreraient rétroactivement au 3 octobre 1974 dans "l'aire de protection" de ce nouveau monument historique.

Le juge Jasmin confirme donc par son jugement que le "statu quo" est préférable, que la requête en injonction est donc rejetée parce que prima facie la requérante n'a pas établi qu'elle possédait "une apparence de droit clair, net, précis et indiscutable au remède recherché pour atteindre son but."

Québec n'a pas l'intention de garantir \$200 millions au COJO

QUEBEC (PC—Le Devoir) — M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat au conseil exécutif et responsable du gouvernement auprès du COJO, a démenti hier soir une dépêche de Radio-Canada selon laquelle le Québec contribuerait pour \$200 millions au budget du COJO.

Il n'en a jamais été question, a déclaré M. Lalonde.

Quant au premier ministre, M. Robert Bourassa, il a annoncé que la commission parlementaire devant laquelle il s'expliquerait le maire Jean Drapeau et le COJO a été convoquée pour le mardi, 21 janvier, à 15 heures.

Cette commission servira notamment à réévaluer de façon précise le coût des installations olympiques et de l'organisation des Jeux. C'est à partir de ces chiffres que le gouvernement décidera de prendre ses responsabilités.

Ceci veut dire dans l'esprit de M. Lalonde que le gouvernement pourrait exercer un droit de regard plus strict sur le coût des Jeux, sans s'engager toutefois à contribuer financièrement. Le seul engagement financier est celui du ministre Garneau qui a déjà dit le Québec pourrait absorber un déficit éventuel de l'ordre de \$5 à \$10 millions, pas plus.

L'information démentie de Radio-Canada affirmait que le gouvernement du Québec aurait pris la décision de garantir le déficit des Jeux Olympiques jusqu'à concurrence de \$200 millions. Le téléjournal précisait toutefois que le premier ministre n'annoncerait cette nouvelle qu'au terme des séances de la commission parlementaire. Cette promesse de garantie affirme encore Radio-Canada, serait assortie de certaines conditions, la principale étant que l'ampleur du projet de stade olympique sera sensiblement réduite.

Accord de principe à la papeterie de Joliette

Les négociateurs patronaux et syndicaux de la Papeterie Canadienne de Joliette en sont arrivés à une entente de principe lundi soir après une longue grève de six mois. Les 170 employés doivent se réunir en assemblée générale demain soir au local du Conseil central de Joliette pour se prononcer sur l'accord de principe.

De source syndicale, on qualifie cet accord de "grande victoire" en raison d'une augmentation générale de \$2 l'heure en plus d'une clause d'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie.

Après Papadopoulos Ioannidis incarcéré à son tour

ATHENES, (AFP) — Conduit sous escorte policière hier matin dans le cabinet du juge d'instruction Georges Voltis, chargé de l'information pour complot et haute trahison contre les membres de la junte militaire, le général à la retraite, Dimitri Ioannidis a été immédiatement mis en état d'arrestation. Il est incarcéré à la prison Korydallos du Pirée.

C'est lundi soir que la Chambre des députés grecque a adopté à l'unanimité un projet de loi présenté par le gouvernement de M. Constantin Caramanlis concernant le châtiment des auteurs du coup d'Etat militaire du 21 avril 1967.

Aux termes de cette loi, "la mutinerie, en avril 1967, d'un groupe d'officiers et la situation qui en résulta jusqu'au 23 juillet 1974 (date de la remise du pouvoir à M. Caramanlis) ont constitué un coup d'Etat visant à usurper le pouvoir et les droits souverains du peuple. Par conséquent, les gouvernements issus de cette action étaient des gouvernements imposés par la force".

En définissant comme coup d'Etat le mouvement du 21 avril 1967, la Chambre des députés ouvrait une voie légale à des poursuites à l'encontre des dirigeants militaires et de leurs complices civils.

Le général Ioannidis avait été relevé de ses fonctions de chef de la police militaire le 2 août 1974, puis mis à la retraite d'office le 24 août suivant, tout en bénéficiant, selon la tradition grecque, d'une promotion au grade supérieur.

L'arrestation du général Ioannidis met fin au long "suspense" qui ne cessait d'inquiéter l'opinion grecque. Comment un homme qui fut depuis le coup d'Etat d'avril 1967 le "bras" répressif des régimes militaires, pouvait-il demeurer en liberté et jouir d'une retraite alors que nul n'ignorait à Athènes, comme à l'étranger, qu'il incarnait la répression?

Membre d'un complot d'extrême-droite dès avant le coup d'Etat du 21 avril 1967, Ioannidis devint après la réussite du complot l'un des principaux dirigeants militaires et de la police militaire.

Se voulant "pur et dur", sans passion autre que celle de la puissance, dédaignant des honneurs, fuyant les réceptions, Ioannidis demeura à la tête de la police militaire jusqu'à la chute du régime militaire en juillet 1974.

Il avait, le 25 novembre 1973, "trahi" Papadopoulos et fait partie de l'ultime junte qui acheva sa carrière par l'organisation d'un coup d'Etat à Chypre contre l'archevêque Makarios, le 15 juillet 1974.

A la tête de la police militaire, Ioannidis avait tissé une véritable toile d'araignée étendant ses ramifications à travers tout l'appareil de l'Etat. Au fil des ans, il avait fait placer des membres de la police militaire dans tous les secteurs de la vie du pays, de l'armée aux milieux étudiants en passant par les cercles économiques.

Nul n'a jamais su quels effectifs il contrôlait en réalité et de quel budget occulte il pouvait bénéficier, certaines "ristournes" commerciales tombant en fait dans les caisses de la police militaire.

Le général Ioannidis qui répondait avec dédain à un officier arrêté, "Ce qui fait notre force est le mépris dans lequel nous tenons le facteur humain", symbolisant aux yeux des Grecs la répression sous la forme tantôt la plus brutale, tantôt la plus raffinée, l'arrestation arbitraire, le chantage à l'égard des familles et la déportation.

Relance et... présidentielles

Le 94e Congrès prête serment

WASHINGTON (AFP) — Le 94ème congrès des Etats-Unis, dominé par le parti démocrate, a commencé hier ses travaux par la prestation de serment des parlementaires siégeant à la Chambre des représentants et au Sénat.

Le sénateur Mike Mansfield (Montana) a conservé son poste de leader de la majorité démocrate et M. Hugh Scott (Pennsylvanie) reste toujours le chef de file de la minorité républicaine.

bref

Le chinchilla et le lapin

QUEBEC — Le conseil des productions animales du ministère de l'Agriculture vient de faire paraître un nouveau guide de production sur le chinchilla.

Destiné à ceux qu'intéresserait l'élevage de cet animal à fourrure, le Chinchilla renseigne sur la biologie de l'animal, les soins à prendre pour prévenir les maladies, l'alimentation, en un mot, sur la règle du troupeau. Il donne aussi des renseignements sur la préparation et la classification des peaux.

En même temps, le CPA annonce la réimpression du guide sur le lapin, partiellement remis à jour.

Les personnes intéressées à se procurer ces brochures doivent s'adresser au service de l'information du ministère de l'Agriculture du Québec, 200-A Chemin Ste-Foy, à Québec.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

Le trafic du sang en Haïti dénoncé au tribunal Russell

BRUXELLES (AFP) — Le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger a été mis en cause au tribunal Russell deux hier, pour sa responsabilité dans le renversement du président chilien Allende. Sa mise en accusation a été demandée en termes très sévères par l'ancien président de la commission des communautés européennes, M. Sisco Mansholt (socialiste néerlandais).

D'autre part, un médecin haïtien a dénoncé hier devant le tribunal Russell qui siège à Bruxelles la persistance du trafic de sang et de cadavres entre Haïti et les Etats-Unis. Ce médecin, M. Luc Morin, qui réside au Canada, a affirmé que pour un litre de sang les Haïtiens recevaient trois dollars. Certains, a-t-il ajouté, se présentent tous les deux jours pour donner leur sang, afin de gagner le maximum d'argent. Le plasma est ensuite congelé puis acheminé vers les Etats-Unis, mais aussi le Canada, l'Allemagne, la Suisse. Il a qualifié ce trafic "d'acte de barbarie as-

similable à un génocide".

Ce commerce, a-t-il ensuite précisé, avait commencé dans les années 70 et avait été dénoncé déjà en janvier 1972 par le New York Times, puis par toute la presse internationale. Il avait été interdit, mais des sociétés américaines, dont le Life Service, ont repris de plus belle ce trafic "honteux" de cadavres vers les universités américaines et canadiennes qui en réclament pour leurs expériences. Cent cadavres, selon certaines estimations, seraient acheminés cha-

que semaine vers les Etats-Unis. M. Morin a déclaré que le gouvernement haïtien du président Jean-Claude Duvalier, qui "traitait la population comme du bétail", était condamnable médicalement et juridiquement.

Le docteur Morin a souligné, d'autre part, que ces prélèvements de sang sur une population parmi les plus sous-alimentées du monde risquaient d'avoir de graves conséquences sur la santé physique et morale des générations à venir. Il a rap-

pelé que près de 50 pour cent des enfants de Haïti meurent à la naissance, que l'âge moyen est de 40 ans. Ce trafic, a-t-il enfin déclaré, s'est étendu au Mexique, Porto Rico, Bolivie, Paraguay et Brésil.

Mais le démenti le plus catégorique et le plus énergique a été opposé hier par le ministère haïtien de la Santé publique et par la Croix Rouge haïtienne aux "allégations" de M. Morin, selon lesquelles le commerce du sang haïtien vers les Etats-Unis

et l'Europe se poursuivait en Haïti.

Depuis 1972, le gouvernement haïtien a mis fin aux activités d'une société new-yorkaise la Hemo-Caribbean of Haïti SA qui exportait du plasma vers les Etats-Unis.

Le cas d'Haïti, qui ne figurait pas initialement au rang des pays accusés devant le tribunal, a été abordé hier, car les participants estiment qu'il est également "victime" de l'intervention nord-américaine.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

AIDE FAMILIALE, emploi permanent, du lundi au vendredi, non logée. Ile des Soeurs. Pour s'occuper de 2 enfants. Références exigées. Tél.: après 6 p.m. 768-0847 17-1-75

AIDE GÉNÉRALE sérieuse, logée, bon chez-soi, pour dame seule, 1 étage, sachant cuisiner, bon salaire. Tél.: 737-1901 18-1-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaie. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANIMAUX À VENDRE

CHIENS Afghan, \$150, enregistrés. Contactez immédiatement 324-8812 27-1-75

APPARTEMENTS À LOUER

CENTRAL, métro Mont-Royal, 5 pièces meublées, 3 chambres fermées, libre 1er février. Location: semaine ou mois. Tél.: 844-2738 17-1-75

ANTIQUITES À VENDRE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG, décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 frais virés acceptés. J.N.O.

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIER de plaisance "Mirage 24", avec prix spécial sur équipement. Appelez Mirage Yacht Ltée, 697-0463 18-1-75

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavaiois, face pente, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, TV. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-75

VERMONT, Stowe, chalet idéal pour ski, complètement équipé, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains complètes, foyer, vue magnifique. Contacter propriétaire: M. W. Grant, 75 North Hill ave. Needham, Mass. 02192, U.S.A. Tél.: 617-444-8616 23-1-75

COURS PRIVÉS

汉语教授
LANGUE CHINOISE
par M. Yu
Spécialiste des langues secondes, né et élevé en Chine, ayant discipline linguistique et expériences.
Tél: 725-9481 ou 671-9578 16-1-75

TAPISSERIE: A l'Atelier Auclair, cours de: haute-lisse, haute-laine et macramé. Session printemps (8 cours) débute le 3 février. Inscriptions: dès maintenant. Tél.: 270-1482 20-1-75

COLLECTIONS

COLLECTIONS DE TIMBRES-POSTE, achetés et vendus, succession évaluée, Harold Gordon, 486-1028 25-1-75

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE MÉDICALE: 8 ans d'expérience dans hôpital, mariée, aimait travailler dans bureau de médecine, temps complet ou partiel. Tél.: 351-0122 16-1-75

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

A.A.A. RENOVATION ROYAL. Rénovation, décoration, planification: salle de jeux, cuisine, sous-sol et salle de bain. Estimation gratuite. Tél.: 687-1469 22-1-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 368-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO BILINGUE demandée. Urgent. Mme McGregor 871-0101 17-1-75

SECRÉTAIRE LEGALE d'expérience, quartier St-Michel. Tél.: 374-1445 17-1-75

SECRÉTAIRE demandée pour bureau d'avocats, steno bilingue, expérience légale d'un an ou deux préférable; endroit central. Tél.: 282-0025 20-1-75

CAISSIÈRES-TELEPHONISTES expérimentées et bilingues demandées pour travail au Cinéma Outremont. Curriculum vitae requis à remettre au Gérant par la poste ou en personne. Tél.: 277-4145 17-1-75

FERMES À VENDRE

ST-JEAN-BAPTISTE: terrain 8 arpents grande de 32' x 60', place pour 8 chevaux, avec tout l'équipement. \$18,500. M.L.S. Michel Petit, 467-0285 ou 467-9872. Immeubles Westgate, courtiers 16-1-75

STE-SERAPHINE: 25 milles sud-ouest de Drummondville, 130 arpents boisés, ruisseau, maison 2 étages à réparer et grange. Idéal pour élevage. \$15,000 dont \$9,000 comptant. Balance à discuter. Pas d'agent. Tél.: 679-9729 après 7 p.m. 16-1-75

LOGEMENTS DEMANDÉS

OUTREMONT—cherchons 7 à 8 pièces chauffées, excellentes références. Tél.—661-7644 17-1-75

OUTREMONT, juillet ou mai, 3½, spacieux, haut, installation laveuse-sècheuse, tél.: après 18 heures, 678-7293 20-1-75

COUPLE sans enfant demande 4½ ou 5½, garage, bas de préférence. Ahuntsic, Bordeaux, Outremont, St-Laurent. Tél.: 386-5190 16-1-75

ON DEMANDE

ABSOLUMENT BESOIN toutes sortes anciens meubles, salle à manger, mobilier chambre, salon, porcelaine, bijoux, lustres, piano, etc. Tél.: 374-1224 1-2-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

VILLE ST-LAURENT
48 appartements, 5½, 4½, 3½. Hypothèque à 8%. Terrain 40,000 pieds. Revenus bruts: \$2,000.

CARRÉ ST-LOUIS
Propriété à revenus 7 x 4½, 5 x 3½. Très bonne condition. Revenus: \$17,880. Prix: \$120,000. Pour informations:

Mme L.C. Simard, 738-8575
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588 16-1-75

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

COMTE VAUDREUIL: Ste-Justine Village, jolie maison, grand terrain, 7 pièces, chauffage central, 220, idéal pour retraite. \$15,000 comptant. Pas d'agent. Tél.: 461-6728 22-1-75

PERSONNEL

HARMONIA: agence matrimoniale sérieuse et d'expérience, s'adresse à toute personne libre et sincèrement désireuse de faire ou refaire sa vie sentimentale. Coût modéré. Renseignements: 279-7730. 16-1-75

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

COURS PRIVÉS

Centro Cultural Hispanico
485 ouest, Sherbrooke, Montréal
COURS D'ESPAGNOL SOIR

Groupe inférieur à 10 personnes.
45 heures - \$60.00
Pour inscriptions: 15-16-17-18 janvier
Communiquez au 288-1041 avant-midi

18-1-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Séries, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.p.h., 5 lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENR. Agence but amical, social, matrimonial veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Information: 729-0680 16-1-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BUNGALOW BRIQUE, neuf, 5½ pièces, situé à Blainville, solidement construit par particulier, sous-sol fini, foyer, grand terrain. Près toutes commodités. Tél.: 435-9637 20-1-75

LONGUEUIL: Magnifique propriété, secteur privilégié, boisé, 10 pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol fini avec foyer, garage, salle de lavage, comptant \$10,000. André Théoret, 679-8220 ou 670-8894 (M.L.S.) Immeubles Westgate, courtiers 16-1-75

REPENTIGNY: Quartier résidentiel, superbe bungalow en pierre, 3 chambres à coucher, tapis mur à mur, foyer naturel, magnifiquement paysagé, faut voir. Photo M.L.S. Jean-Guy Gosselin, 254-6083 ou 351-1791. Immeubles Westgate, courtiers 16-1-75

ST-DENIS: Marianne: Joli cottage en pierre, 9 grandes pièces, local au sous-sol présentement vacant pour ouvrir commerce ou bureau d'affaires avec plusieurs commodités. Photo M.L.S. Denise Rivest, 254-6083. Immeubles Westgate, courtiers 16-1-75

FEMMES DEMANDÉES

HÔPITAL HONORÉ-MERCIER INC.

St-Hyacinthe, Qué.

requiert pour son service de psychiatrie

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

— Postes à temps complet

— Travail de nuit

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 janvier 1975 au:
Service du personnel,
Hôpital Honoré-Mercier Inc.,
2750 Laframboise,
St-Hyacinthe, Qué. J2S 4Y8 16-1-75

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Postes disponibles:

- Un poste auprès du Directeur Général.
- Un poste auprès du Directeur Administratif.

Exigences:

- Maîtrise de la dactylographie, sténographie et des techniques de secrétariat.
- Connaissance parfaite de la langue française, et suffisante de la langue anglaise.
- Quelques années d'expérience au niveau du secrétariat de direction, ou une expérience pertinente.

Salaire:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les demandes, avec curriculum vitae, doivent être adressées avant le 21 janvier 1975, au:

Directeur de personnel,
Centre Berthelot Inc.,
8029, 83e avenue,
Rivière-des-Prairies H1C 1S4 16-1-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS



LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche de

DEUX PROFESSEURS LÉGALEMENT QUALIFIÉS

pour combler les postes suivants:

- Professeur de mathématiques Niveau secondaire V
- Professeur en Enfance Inadaptée Niveau élémentaire Classe de perturbés sociaux affectifs (garçons de 10 à 12 ans)

Exigences:

Brevet spécialisé ou Bacc. spécialisé

Faire parvenir votre demande, curriculum vitae et une photocopie du brevet d'enseignement avant le 20 janvier, à

M. FRANK BALDASSARE
Agent du personnel
130 rue Ambassadeur
Pointe-Claire, Québec
H9R 1S8 16-1-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAJEUNESSE coin Sauriol
Solide construction, cottage, 3 chambres à coucher fermées, garage, chauffée, sous-sol fini avec entrée séparée. Beau terrain. 16-1-75

ST-JOSEPH coin Bréault
Maison de 10 logements, 3 x 7, 4 x 5½, 2 x 4½, 1 x 1½. En bon état, 220 partout. Revenu: \$15,000.

LAC CONNELLY NORD
Luxueux cottage, style Canadien, sur le bord de l'eau, tout en pierre, 8 pièces, 2 foyers naturels. Chauffage électrique.
Jeannine Lemay - 331-7582
Société Nationale de Fiducie courtiers 17-1-75

NOUVEAU-BORDEAUX

Duplex semi-détaché, brique et pierre, sous-sol fini, garage double, coin de rues. Comptant discutable.

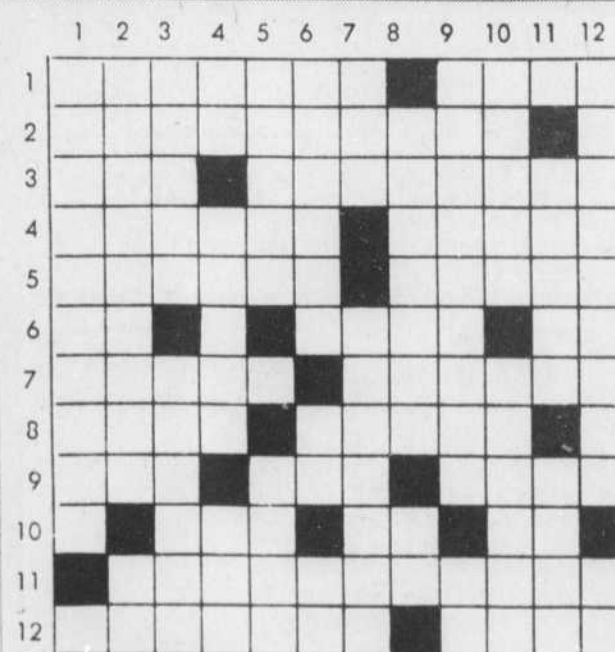
OUTREMONT

Cottage en brique, grand salon avec foyer en pierre, salle à dîner séparée, den à l'extérieur, hall d'entrée en céramique, salle familiale, chambre de bain complète au rez-de-chaussée. À l'étage: grande chambre des maîtres, plus 3 autres chambres, salle de bain complète. Sous-sol: salle de jeux, atelier, toilette et entrée séparée. Garage pour 1 voiture avec portes électriques. On demande: dans les \$50,000.

Louis Coderre
274-0441 ou 735-1551
Town of Mount Royal
Realities courtiers 18-1-75

LONGUEUIL: Pour \$3,000, comptant, procurez-vous ce bungalow, brique et aluminium, 7 pièces, 4 chambres coucher, porte-patio dans salle à manger. Décoration extraordinaire, salle de séjour brique, stucco et bois. Salle de lavage, sortie pour 2e salle de bain, beau terrain paysagé. M.L.S. Paulette Vincelle, 679-8220 ou 670-9355. Immeubles Westgate, courtiers 17-1-75

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Crème glacée, d'origine italienne. — Coupa avec la soie.
- 2—Qualité de ce qui est inculte.
- 3—Seule. — Qui appartient au gosier.
- 4—Marcher le long de. — Proverbe.
- 5—Sans mouvement. — Superposer les poissons saletés dans les barils.
- 6—Scandium. — Enveloppe l'oreiller. — Nouvelle-Guinée.
- 7—Sans compagnie. — Qui contraste violemment.
- 8—Rivière de France. — Première poche de l'estomac des ruminants.
- 9—Gros perroquet. — Rivière de France. — Crochet double.
- 10—Refus. — Eminence. — Connu.
- 11—Outil.
- 12—Recherchera. — Noyau de la Terre.

Verticalement

- 1—Petite coulisse.
- 2—Personne qui fait insérer une annonce dans un journal. — Considéré.
- 3—Partie du théâtre où jouent les acteurs. — Papillon.
- 4—Saint. — Pluie congelée qui tombe par grains. — Rivière de Roumanie.

5—Petit auge. — Charge d'un âne.

- 6—Petit tour de graveur en pierres fines. — Lettre grecque. — Brome.
- 7—Orient. — Fera entendre des ahans.
- 8—D'Italie. — Pronom personnel.
- 9—Elle aime l'étude. — Québec-Nord.
- 10—Onguent à base de cire et d'huile. — Lieu où les bêtes fauves et gibier se retirent pour se sécher.
- 11—Tout ce qui agit. — Nom donné en boucherie à une partie de la graisse des ruminants.
- 12—Substance susceptible de provoquer une allergie par un organisme. — Venu au monde.

Solution d'hier

1 2

Schlesinger estime réalisable une intervention sur les puits de pétrole

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire à la Défense, M. James Schlesinger, a répondu affirmativement hier à la question de savoir si une éventuelle intervention américaine sur les puits de pétrole du Moyen-Orient était militairement possible. Il a réaffirmé cependant, comme l'avait fait M. Henry Kissinger, qu'une telle action ne pourrait être envisagée qu'en cas de "très grave urgence".

Au cours d'une conférence de presse au Pentagone, M. Schlesinger a dit que les opérations déclenchées actuellement par les Nord-Vietnamiens avaient le caractère "d'une offensive massive et générale".

M. Schlesinger, dont la conférence de presse n'avait été annoncée qu'avec une heure de préavis, a été soumis à un feu roulant de questions portant à la fois sur l'éventualité d'une intervention militaire américaine au Proche-Orient et sur la portée des opérations en cours au Sud-Vietnam.

A plusieurs reprises, le secrétaire à la Défense a répété que seules des circonstances exceptionnellement graves, menaçant selon les termes employés par M. Kissinger dans son interview à Business Week, l'économie américaine "d'étranglement" pourraient provoquer une telle action, que le Pentagone ne prévoit pas.

A la question de savoir si les ventes d'armes américaines à certains pays arabes, notamment l'Arabie saoudite, n'étaient pas en contradiction avec une telle éventualité, et ne risquaient pas de faire fuir de jeunes Américains par des armes américaines, il a répondu: "C'est peu probable". Mais, selon lui, il serait préférable, de toute façon, pour les États-Unis, de ne pas se trouver confrontés, dans une telle éventualité, à des adversaires équipés d'armements fournis par une autre puissance. M. Schlesinger voulait évidemment désigner ainsi l'Union soviétique.

Par ailleurs, M. Schlesinger s'est refusé à répondre à la question de savoir si le porte-avions Enterprise et les bâtiments qui l'accompagnent, et qui ont appareillé la semaine dernière de Mahille et sont entrés dans l'océan Indien, pourraient au passage effectuer une "croisière de familiarisation" dans les eaux du Golfe Persique. Il s'est contenté de déclarer que le Pentagone ne discutait pas des "futurs mouvements" des navires.

A propos du Vietnam, M. Schlesinger a affirmé que les services de ren-

seignement américains, se basant sur les mouvements de troupes et de personnels récemment observés, ne pensaient pas que les opérations en cours au nord de Saigon puissent avoir le caractère d'une offensive générale des Nord-Vietnamiens, telle que celle qui avait eu lieu au printemps 1972.

"Le Nord-Vietnam, a-t-il affirmé, conserve un respect salutaire à l'égard de la puissance américaine. Il hésiterait à prendre des actions qui pourraient, tant soit-il, conduire à un retour de la puissance américaine au Vietnam."

Selon M. Schlesinger, l'actuelle offensive nord-vietnamienne vise plutôt à "affaiblir" le contrôle du régime de Saigon sur le pays et à stopper le processus de pacification qu'a conquis l'ensemble du pays.

Dans ce contexte, le secrétaire d'Etat a jugé "inadéquat" le montant des crédits pour l'aide militaire américaine au Sud-Vietnam, qui s'élève à \$700 millions pour l'année fiscale en cours. On sait que M. Schlesinger souhaiterait que ces crédits soient portés à un milliard de dollars.

De ce fait, selon lui, le Sud-Vietnam en est réduit "à la portion congrue", les bases logistiques et le ravitaillement ainsi que l'équipement militaire devant être diminués. M. Schlesinger a comparé ces chiffres avec ceux de l'aide militaire et économique annuelle accordée au Nord-Vietnam par l'Union soviétique et la Chine, que les experts du Pentagone évaluent à \$1,200 millions ou \$1,300 millions.

M. Schlesinger a rappelé que les États-Unis, lorsqu'ils mirent fin à leur intervention militaire au Vietnam, s'étaient engagés à soutenir le gouvernement de Saigon afin de lui permettre de résister à ses adversaires en lui donnant les moyens suffisants à cet effet. "Ce serait très sérieux, a-t-il dit, d'envisager d'abandonner moralement un allié". Il a ajouté que le problème que posent des demandes supplémentaires de matériel militaire de la part du Sud-Vietnam faisait l'objet "d'un examen approfondi".

Revenant sur l'éventualité d'une aggravation très sensible de la situation militaire au Sud-Vietnam, M. Schlesinger a rappelé que l'opinion américaine était "volatiles" et que, en cas d'une attaque massive des communistes de l'envergure de celle de 1972, "le Congrès pourrait bien autoriser l'usage de la force américaine".

Les combats font rage le long du Mékong

Le département d'État refuse de démentir les vols de reconnaissance au Nord-Vietnam

PHNOM PENH (AFP) — Les combats ont repris hier autour de Phnom Penh, au nord, au nord-ouest et à l'ouest. Ils se poursuivent également pour le contrôle du bac stratégique de Neak Leung, de part et d'autre du Mékong, à 60 km en aval de la capitale.

Deux bateaux, transportant 200 réfugiés, ont réussi à remonter à partir de Neak Leung le Mékong jusqu'à Phnom Penh, malgré les tirs des Khmers rouges installés sur les deux rives. Une dizaine de réfugiés ont été tués et 20 autres blessés par ces tirs. Les survivants ont déclaré que les combats faisaient rage, notamment sur la rive occidentale du fleuve, dans la zone de marche où les habitations ont été détruites totalement. Les habitants qui n'ont pu être embarqués ont fui dans la campagne, tandis que les forces républicaines tentent de desserrer l'encerclement.

Au nord de Phnom Penh, sur le Mékong, les Khmers rouges ont attaqué d'autre part une position gouvernementale défendant le nord de l'île de Koh Dach, située à 15 km de la capitale. Les assaillants ont été repoussés, indique-t-on de source militaire. Simultanément, à la hauteur de l'île, sur la nationale sept, les combats se poursuivaient, ralentissant la

progression des unités gouvernementales.

A 20 km au nord-ouest de Phnom Penh, les Khmers rouges se sont lancés à l'assaut d'une base logistique de la 7ème division gouvernementale. A 20 km à l'ouest de la capitale, une importante position, près du village de Beng Kambol est encerclée depuis la nuit de lundi à mardi par les Khmers Rouges.

De son côté, l'aviation gouvernementale sud-vietnamienne a effectué hier une série de raids sur des objectifs militaires situés dans la région des Hauts-Plateaux, et dans plusieurs secteurs situés dans un rayon de cent kilomètres autour de Saigon.

Les plus spectaculaires de ces missions ont été dirigées contre les voies de communication que les forces ennemies ont ouvertes l'an dernier sur les hauts plateaux du centre-Vietnam et qui ont pris le relais des pistes d'infiltration qui prolongeaient autrefois la piste Hi Chi Minh pour acheminer effectifs et matériel militaire de tout calibre du Nord-Vietnam jusqu'aux champs de bataille du sud.

En outre, le gouvernement américain a refusé de démentir que les États-Unis envoient des avions espions au-dessus du Nord-Vietnam, en violation des accords

de Paris.

Mais le porte-parole du département d'Etat Robert Anderson a semblé indiquer que l'aviation américaine s'estime en droit de lancer des vols de reconnaissance non armés en raison des "violations massives" des accords de cessez-le-feu par le Nord-Vietnam.

Le porte-parole a reconnu qu'un communiqué signé par les gouvernements américain et nord-vietnamien le 13 juin 1973 interdisait "très clairement" les vols de reconnaissance au Nord.

Toutefois, un journaliste lui ayant demandé si les États-Unis respectent cet engagement, M. Anderson a refusé de répondre autrement que par des "no comment".

Après avoir rappelé que le document de juin fait "intégralement partie" des accords de Paris du 27 janvier 1973, qui interdisait les vols de reconnaissance, M. Anderson a souligné que les accords ne sont pas faits pour n'être respectés que de manière "sélective".

Lundi, les États-Unis ont rendu public une note protestant contre les violations "répétées" des accords de paix par Hanoi et mettant en garde le Nord-Vietnam contre les "conséquences", non précisées, de son attitude.

M. Anderson a refusé de manière répétée de dire si les États-Unis s'estiment eux aussi en droit de se livrer à des violations "sélectives".

Il a invité les journalistes à se référer à un "briefing" du département d'Etat d'avril 1973, au cours duquel un porte-parole avait suggéré que les États-Unis peuvent conduire des vols de reconnaissance en représaille contre Hanoi.

Hanoi avait dénoncé ces vols officiellement dimanche dernier. Le porte-parole du département d'Etat a reconnu d'autre part que des vols de reconnaissance américains sont conduits au-dessus du Sud-Vietnam.

Enfin, le porte-avions nucléaire américain Enterprise a perdu hier son deuxième appareil en 48 heures, a annoncé hier soir un porte-parole de la marine américaine, qui a précisé qu'un chasseur du type F-14 Tomcat s'était écrasé dans l'Océan Indien. L'accident s'est produit hier matin, et les deux pilotes ont pu être sauvés, a précisé le porte-parole militaire. Un autre appareil de reconnaissance qui faisait partie de l'escadre de l'Enterprise est tombé dans la mer lundi au cours d'un exercice. L'un des quatre membres d'équipage a été tué.

Accueil mitigé des milieux industriels et commerciaux

Ford présente son programme de relance au Congrès

WASHINGTON (AFP) — Le président Ford demandera aujourd'hui au Congrès d'approuver une réduction permanente de l'impôt sur le revenu des Américains qui atteindra un total de 16 milliards 500 millions de dollars par an.

Cette réduction n'entrera en vigueur que dans un an et ne fera pas double emploi avec celle de 12 pour cent portant sur les revenus encaissés en 1974 et déclarés cette année.

Dans le message sur l'état de l'Union qu'il présentera au Congrès, M. Ford fera ressortir que le barème de cette réduction permanente est calculée de manière à favoriser les revenus moyens et bas.

Le président Ford proposera également que les personnes qui ne paient pas d'impôt parce que leur revenu est trop bas, reçoivent une indemnité de 80 dollars par an et par adulte.

Les autres mesures que M. Ford envi-

sage pour redistribuer les revenus des nouvelles taxes sur les produits pétroliers comprennent notamment le versement de deux milliards de dollars aux Etats et aux villes pour compenser l'augmentation de leurs notes de carburant ainsi qu'un crédit d'impôts de 900 millions de dollars pour les particuliers qui installeront des dispositifs pour protéger leurs habitations contre le froid et diminuer leur chauffage.

Enfin, l'impôt sur le revenu des sociétés sera réduit de 48 à 42 pour cent, à concurrence d'un total de six milliards de dollars par an. L'ensemble de ces sommes représentent environ les trente milliards de dollars que M. Ford a promis dans son discours de lundi soir de redistribuer en vue d'amorcer la reprise de l'économie.

Dans son message, M. Ford donnera également le détail des revenus encaissés par le gouvernement fédéral pour payer ces trente milliards. Ce seront principalement une augmentation permanente de 2 dollars par baril sur le pétrole brut importé et domestique ainsi qu'un droit de 37 cents par mille pieds cubes de gaz naturel.

Ces droits devraient atteindre 18 milliards de dollars par an. Les 12 milliards restants proviendront, si le Congrès approuve les propositions de M. Ford, d'une nouvelle taxe sur les profits excédentaires des entreprises pétrolières, rétro-active au premier janvier 1975, à laquelle s'ajouteront 3 milliards de dollars pour récupérer les profits excédentaires passés provenant des hausses de prix du pétrole.

Ces taxes seront aménagées à l'avenir, dira M. Ford, afin de permettre aux com-

pagnies pétrolières de conserver les profits nécessaires aux recherches et au développement de nouvelles ressources énergétiques.

Le discours dans lequel M. Ford présentera officiellement ces mesures au Congrès durera 45 minutes environ.

Lundi soir, M. Ford avait donné au peuple américain les grandes lignes de son programme. La première réaction du public américain, selon la Maison-Blanche, a été très partagée. Hier matin, elle avait reçu 258 réactions favorables et 259 défavorables.

En outre, les mesures proposées par le président Ford pour lutter contre la récession économique aux États-Unis ont été accueillies d'une façon mitigée dans les milieux industriels et commerciaux aux États-Unis.

Les critiques se portent généralement sur la surtaxe de 3 dollars qui serait imposée sur le pétrole importé et produit aux États-Unis. Sans garantir une baisse de la consommation de pétrole, cette surtaxe, estiment les spécialistes, va certainement accroître les coûts des consommateurs américains.

De vives protestations ont déjà été émises par plusieurs secteurs industriels et commerciaux: les producteurs d'électricité, et notamment ceux de l'est du pays qui utilisent beaucoup de pétrole importé; les compagnies de transport et surtout les compagnies aériennes qui traversent actuellement une passe difficile; les distributeurs de fuel oil domestique.

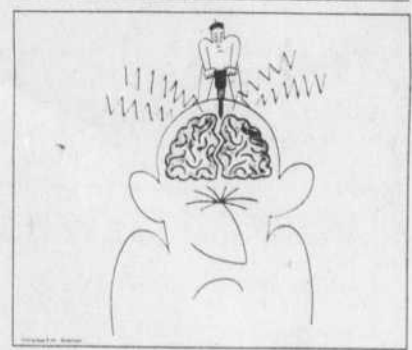
Les diverses hausses de prix qui vont résulter de cette surtaxe contribueront certainement à relancer l'inflation tout en

reprenant dans la poche des consommateurs l'argent résultant des réductions d'impôts, note-t-on.

Les milieux industriels, et notamment les compagnies d'électricité, reconnaissent cependant qu'ils bénéficieraient d'un accroissement des crédits d'impôts à l'investissement proposé par le président.

De son côté, l'industrie automobile est généralement satisfaite, notamment en ce qui concerne l'imposition d'un moratoire de cinq ans sur les normes anti-pollution.

Dans un communiqué publié hier, le président directeur général de General Motors, M. Thomas Murphy, approuve le programme présenté par M. Ford en estimant que les mesures proposées témoignent d'un "leadership" nécessaire pour restaurer la confiance des consommateurs. Les spécialistes estiment cependant que l'industrie automobile risque de subir les conséquences des hausses du prix de l'essence qui résulteront de la surtaxe pétrolière.



Pour "l'harmonisation" de l'OTAN, le YF-16 paraît le mieux placé

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire à la Défense, M. James Schlesinger, a exprimé hier l'"espoir" que quatre pays atlantiques achèteront le chasseur léger de combat américain YF-16, appareil monoréacteur choisi lundi par le Pentagone de préférence au bimoteur YF-17.

Dans une déclaration liminaire à sa conférence de presse, le secrétaire à la Défense a plaidé la cause de la standardisation des armements au sein de l'Alliance atlantique. Il a fait valoir en parti-

culier d'une harmonisation du matériel militaire au sein de l'Alliance atlantique en diminuant le coût et en accroissant la souplesse des forces de l'OTAN.

M. Schlesinger s'est prononcé pour la standardisation au sein de l'organisation atlantique quelques jours après que le Pentagone eut octroyé un contrat de 108 millions de dollars de recherches et de développement à une firme américaine en vue de la mise au point du missile sol-air franco-allemand Roland-II.

Désigné lundi par le Pentagone comme futur chasseur léger de combat de l'Air force, le YF-16 est ainsi devenu le rival du Mirage français F-1 M-53 en vue de la vente à l'étranger et notamment aux pays de l'OTAN.

M. Schlesinger a fait ressortir que le coût moins élevé du YF-16 par rapport à celui du YF-17 a été un facteur important dans le choix du Pentagone.

En se prononçant pour le YF-16, a dit enfin le secrétaire à la Défense, les États-Unis ont réalisé une économie de près de 1,3 milliard de dollars pour la quinzaine d'années d'utilisation prévue de cet appareil, dont l'aviation américaine s'est engagée à acheter 650 exemplaires.

COLLÈGE BEAUBOIS
9509 boul. Gouin Ouest, Pierrefonds

Institution privée déclarée d'intérêt public dirigée par les Frères de Saint-Gabriel.

COURS SECONDAIRE POUR GARÇONS

EXAMENS D'ADMISSION
Les samedis : 18 et 25 janvier; 1er février, à 9 heures.

RENSEIGNEMENTS : 684-7642

RADIO-QUÉBEC STAGES DE FORMATION EN AUDIO-VISUEL

OBJET: Stages intensifs de sensibilisation à la Télévision.

DURÉE: 3 jours — 25 heures

À QUI S'ADRESSE LE STAGE: À tous ceux qui, pour une raison ou une autre s'intéressent à la production télévision.

PRÉREQUIS: Aucun.

LIEUX: Service des stages de Radio-Québec, 800 rue Fullum, Montréal.

DATES: 13-14-15 février 1975
27-28 février 1975
1er mars 1975

COÛT: \$200.00 par personne

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Service des stages de Radio-Québec, 800 rue Fullum, 873-4611, poste 321 ou 197, demander Adeline Périgord.

P.S. Les inscriptions seront limitées à 15 personnes par stage. Donc, il est important de vous inscrire au plus tôt!

Londres prête au dialogue avec l'IRA

LONDRES (AFP) — Les autorités britanniques sont prêtes à engager le dialogue avec le Sinn Féin "provisoire" et "officiel" qui constituent les organisations politiques des deux branches de l'IRA, a annoncé hier aux Communes M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord. M. Rees a fait cette déclaration deux jours avant l'expiration du cessez-le-feu décrété par l'IRA "provisoire" le 23 décembre dernier.

Le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord a d'autre part confirmé qu'en cas de "cessation permanente de la violence" en Irlande du Nord les effectifs de l'armée britannique seraient progressivement réduits.

Il s'est toutefois refusé à fixer un calendrier au retrait éventuel des forces britanniques d'Ulster. M. Rees s'est également engagé à libérer progressivement tous les internés sans jugement enfermés à la prison de Maze, près de Belfast, "en cas d'arrêt véritable et prolongé de la violence". Contrairement aux informations qui circulaient avant son intervention, le secrétaire d'Etat n'a annoncé aucune libération immédiate.

Le "conseil militaire" de l'IRA provisoire devait se réunir hier soir afin d'étudier les propositions formulées dans l'après-midi à Londres en vue d'une prolongation du cessez-le-feu. Le lieu de la réunion de l'état-major "provo" est bien sûr secret mais on pense généralement qu'elle se tiendra quelque part en république d'Irlande. Il est très improbable que l'organisation clandestine fasse connaître immédiatement sa décision et on pense qu'elle attendra

les heures qui précéderont l'expiration du cessez-le-feu demain à minuit.

Par ailleurs Charles Harding Smith l'un des chefs protestants loyalistes d'Irlande du Nord a été blessé par balles hier à Belfast, une semaine après avoir provoqué la scission de l'Association pour la défense de l'Ulster (UDA), la plus puissante organisation paramilitaire de la province.

Baptisé "le parrain" en raison de la discipline de fer qu'il fait régner sur les douze cents hommes de sa "brigade" de Belfast — ouest, Charles Harding Smith a été blessé, alors qu'il se trouvait à une fenêtre du premier étage de son état-major dans Shankill Road. Sa vie ne paraît pas en danger.

Plusieurs coups de feu, dont deux ont fait mouche, ont été tirés dans sa direction par quatre individus qui s'étaient installés dans une boutique située de l'autre côté de la rue et tenaient le commerçant sous la menace de leurs armes.

Charles Harding Smith avait rompu avec les dirigeants de l'UDA, Andy Tyrrie et Tommy Little, et avait immédiatement créé une "UDA officielle" fans son fief de Belfast-ouest. Comme souvent en Irlande du Nord un mélange de rivalités personnelles et de divergences politiques ont été à l'origine de la rupture, "colombe" face au "faucon" Andy Tyrrie, Charles Harding Smith s'était déclaré favorable à la mission de paix entreprise par plusieurs chefs religieux de la province afin d'aboutir au cessez-le-feu de l'IRA provisoire. Ses anciens amis avaient proféré des menaces de mort à son égard.

Callaghan prudent sur le problème rhodésien

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne n'entend pas brusquer les choses, pour le moment dans l'affaire de Rhodésie, tout en se réservant le droit de convoquer, à une date qu'elle jugera opportune, une conférence constitutionnelle sur l'avenir de ce territoire, dont elle reste responsable en droit international.

Telle est l'impression qu'a donné le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, dans ses déclarations prudentes faites hier aux Communes sur les résultats de son périple en Afrique australe.

Conscient de l'opposition du régime de M. Ian Smith à toute participation britannique aux négociations — et même à un règlement éventuel — il a prononcé des conversations "exploratoires" directes entre le régime minoritaire blanc et les dirigeants nationalistes africains. Il a en outre demandé aux deux parties d'appliquer intégralement et rapidement les dispositions de l'accord de Lusaka, dont les clauses font actuellement l'objet d'interprétations

divergentes. Il s'agit là, a-t-il dit, de deux "préalables essentiels" à une conférence constitutionnelle.

Pour montrer que la Grande-Bretagne entend exercer ses responsabilités, M. Callaghan a indiqué qu'il entrerait prochainement en contact avec M. Smith et, si la réaction de ce dernier n'est pas entièrement négative, on s'attend à White-hall qu'il enverra un fonctionnaire britannique à Salisbury pour des discussions plus approfondies. La Grande-Bretagne pourrait en outre envoyer un observateur aux conversations entre M. Smith et les dirigeants africains, si elles ont lieu.

En fait, l'impression est que le gouvernement britannique semble s'en remettre à nouveau aux présidents des États africains (Zambie, Tanzanie et Botswana) et au premier ministre sud-africain, M. John Vorster, pour que, respectivement ils exercent davantage leur influence sur les nationalistes et sur M. Smith en vue d'un dialogue réel entre les deux parties.

Septembre Noir a démenti avoir organisé l'attentat d'Orly

BEYRUTH (AFP) — "Septembre Noir n'a aucune relation de près ni de loin avec l'incident de l'aéroport d'Orly. Il suffit de comparer cet incident aux actions militantes entreprises par notre organisation pour s'assurer, et de manière indubitable, qu'il n'existe aucun lien entre les auteurs de cet acte et Septembre Noir" dit le communiqué de Septembre Noir publié hier par la plupart des quotidiens libanais.

"Nous devons également rappeler que notre organisation a entrepris des opérations déterminées dans des circonstances précises, et qu'elle a mis fin à toutes ses activités depuis bien longtemps. Cette précision est nécessaire afin que le nom de notre organisation ne soit pas usuré à des fins terroristes, infantiles ou servant les intérêts de l'ennemi", poursuit Septembre Noir.

Après avoir Septembre Noir avait précisé que ce communiqué constitue "une réponse aux informations publiées par certains organes d'information et prétendant que l'appareil militaire de Septembre Noir revendiquait la responsabilité de l'incident de l'aéroport d'Orly".

BILINGUISME FONCTIONNEL

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais

Méthode "audio-visuelle"

Séance d'Hiver commençant le 25, 27 et 28 janvier

7 semaines - 42h - \$72.00

Programmes le samedi, l'après-midi et le soir

Niveaux : débutants, Intermédiaires et Avancés

Tests de classement jeudi 16 janvier de 17.00 à 19.00 heures

YMCA CENTRE VILLE

Heures d'affaires 1441, rue Drummond 849-5331, poste 723

Lundi au vendredi de 9 h. à 9 h. Samedi de 9 h. à 5 h.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (cours secondaire)

dirigé par les Pères Jésuites déclaré d'intérêt public

- Cours secondaire de 5 ans
- Externat et internat pour garçons
- Mixte au niveau de 5e secondaire

EXAMENS D'ADMISSION pour Secondaire I

les samedis : 18, 25 janvier et 1er février 1975 de 9h.00 à midi

RENSEIGNEMENTS :

Secrétariat du cours secondaire
Tél. : 342-1320, poste 229
3200, chemin Ste-Catherine, Montréal H3T 1C1

Carrières et Professions

SIMON FRASER UNIVERSITY

Prévision d'emploi

Professeur adjoint de Français

Fonction:
Enseignement cours avancés de langue, composition et stylistique à partir de septembre 1975.

Qualifications:
Doctorat, expérience enseignement aux anglophones du niveau universitaire, publications, bonne préparation en linguistique générale et littérature.

Salaire:
A établir selon les compétences du candidat et son expérience.

Tout candidat intéressé est invité à faire parvenir son curriculum vitae avec trois noms de répondants et copie des publications à:

Dr. Ch. P. Bouton, Chairman,
Department of Modern Languages,
Simon Fraser University,
Burnaby, B.C. V5A 1S6

Date limite du concours: Le 14 février 1975.

Le Conseil scolaire de Nipissing

North Bay, Ontario

École secondaire Franco-Cité,
Sturgeon Falls, Ont.

recherche les services d'un professeur pour enseigner la matière suivante:

• ENGLISH

Entrée en fonction immédiate

Faire parvenir votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Principal
École secondaire Franco-Cité,
90 rue Main, Sturgeon Falls, Ont.
POH 2G0
Tél.: (705) 753-1510
(705) 753-0587

(Bureau)
(Rés.)

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX SAGUENAY — LAC ST-JEAN — CHIBOUGAMAU

recherche un

CHEF DE BUREAU

Lieu de travail: Chibougamau.

Sommaire des responsabilités:

Sous l'autorité du directeur de la zone de Roberval, il est responsable de la distribution des services sociaux dans le territoire desservi par le bureau de Chibougamau.

Exigences:

- Formation en service social de préférence, en psychologie, en orientation ou en animation.
- Expérience pertinente aux responsabilités du poste.
- Aptitudes pour la gestion.

Conditions de travail:

- Salaire: • Selon les normes en vigueur dans les établissements relevant du Ministère des Affaires sociales.
- Prime d'éloignement en plus d'une compensation équivalente au coût du logement.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur demande écrite, incluant le curriculum vitae avant le 20 janvier 1975 au:

Directeur du personnel,
C.S.S. Saguenay - Lac St-Jean - Chibougamau,
599, rue Hôtel-Dieu,
Chicoutimi, Qué.
Tél.: (418) 545-9408



Université du Québec à Rimouski

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Fonctions:
Enseignement et recherche, principalement en littérature québécoise.

Qualifications:
Doctorat ou, au moins, engagement sérieux dans les recherches conduisant au doctorat.

Entrée en fonction:

Au début de l'année scolaire 1975-76.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 février 1975 au:

Directeur du Département des Lettres
et Sciences humaines
Université du Québec à Rimouski
300, av. des Ursulines, Rimouski

Voir autres Carrières et Professions
en page 11

CENTRE DE L'ENSEIGNEMENT VIVANT

Centre privé de rééducation en externe pour enfants perturbés affectifs de 6 à 12 ans, recherche des

enseignants spécialisés pour l'enseignement à l'enfance inadaptée

S'adresser au:

Directeur général,
Centre de l'Enseignement Vivant,
8833, boul. St-Michel,
Montréal, Qué.
Tél.: 725-5236

VENTES

Vêtements d'enfants

Un important manufacturier de vêtements pour enfants à l'échelle nationale, requiert les services d'une personne intéressée à faire une carrière dans la vente. Le candidat choisi aidera à superviser le service des clients importants, s'occupera de rédiger la correspondance relative aux ventes et participera aux activités du groupe des ventes.

Ce jeune homme bilingue, ayant de l'expérience comme vendeur ou un gradué universitaire intéressé à apprendre toutes les phases de la vente, seront sérieusement considérés. Cette position offre une très bonne rémunération, sécurité et d'excellentes possibilités d'avancement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Cramer & Associés Limitée,
Conseillers en administration,
Dossier no 8543,
1450 City Counsellors, 3e étage,
Montréal, Qué.

TRADUCTEURS

HOMME OU FEMME

La Mutuelle du Canada recherche des traducteurs qualifiés pour son service des traductions.

Les candidats doivent avoir le B.A. et un diplôme universitaire en traduction ou l'équivalent en connaissances ou en expérience. Leurs fonctions consisteront à traduire, principalement de l'anglais au français, des textes traitant de sujets variés, surtout dans le domaine de l'assurance-vie et des affaires. Ils travailleront au siège social de la Compagnie à Waterloo, Ont., au sein d'une équipe établie de traducteurs.

Traitement concurrentiel. Programme d'avantages sociaux. Indemnités de frais de déplacement.

Adresser offre de services et curriculum vitae au

Service du personnel
Att. M. George Graham
La Mutuelle du Canada
Waterloo, Ont.
N2J 4C5

PROGRAMMEURS

Nous avons présentement des postes vacants dans notre service de l'informatique pour des programmeurs.

Les candidats/es doivent être bilingues, posséder au moins 1-2 ans d'expérience en **ANS COBOL**, un minimum de 1 an **OS** et **JCL** sur un système **360/370** et doivent avoir contribué au moins à 1 système d'importance majeure.

Le salaire sera en fonction des qualifications et de l'expérience. Excellents avantages sociaux.

Veuillez adresser votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, en indiquant votre formation, expérience et le salaire désiré à:

M. D. AHARONIAN
AGENT AU PERSONNEL

TrustRoyal

630 boulevard Dorchester ouest, 6ième étage
Montréal, Québec H3B 1S6

REVISEUR FRANÇAIS

(2 postes)

BUREAU DE TRADUCTION
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT
ET DES SERVICES
FREDERICTON

FONCTIONS:

Les candidats choisis seront chargés, sous la haute surveillance du traducteur français en chef, de planifier, répartir et réviser, en y prenant part, le travail de quelques traducteurs qui traduisent de l'anglais au français des lettres et divers documents, notamment rapports, mémoires, discours, bulletins et manuels, pour l'Assemblée législative et divers ministères et organismes du gouvernement. Les fonctions comporteront également la formation de traducteurs moins expérimentés, ainsi que l'exécution des tâches connexes qui leur seront confiées.

QUALITÉS REQUISES:

Diplôme universitaire en traduction au niveau de la maîtrise, ainsi qu'une grande expérience de la traduction et une certaine expérience de la révision de traduction. On étudiera également les demandes des candidats ne remplissant pas toutes les exigences au point de vue formation mais qui ont des aptitudes pour le travail en question et accepteraient de suivre un programme de formation.

TRAITEMENT:

Jusqu'à \$19,488 par année selon les titres et l'expérience.

Numéro du concours NB 74-832

Les demandes devront nous parvenir au plus tard le 27 janvier 1975.

ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique
du Nouveau-Brunswick
212, rue Queen
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1



LA COMMISSION SCOLAIRE
sainte-croix

LA COMMISSION SCOLAIRE STE-CROIX A UN
BESOIN URGENT DE PERSONNEL ENSEIGNANT:

(1) **Histoire** (412) sec. IV
période temporaire: janvier à mars 1975.

(1) **Religion**
niveau sec. III (sc. religieuses)
sec. V. (sc. morales)
temps partiel: janvier à juin 1975.

(1) **Matières commerciales:**
niveau sec. III et IV (tenue de livres)
sec. IV (mathématiques commerciales)
temps partiel: janvier à juin 1975

(1) **Français:**
niveau sec. IV (français 412-432)
plein temps: janvier à juin 1975.

Exigences: — brevet d'enseignement
— expérience si possible

Si vous répondez à ces conditions, veuillez communiquer avec le bureau du personnel au numéro 748-6991 poste 35.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (Offre d'emploi permanent)

VÉRIFICATEUR INTERNE

(Ce poste devrait intéresser les candidats
dont le salaire se situe au-delà de \$20,000)

NATURE DE L'EMPLOI:

Assumer, sous l'autorité du Comité exécutif, la responsabilité de la conception, l'élaboration et l'application des programmes de vérification interne ayant trait aux diverses opérations financières de la CUM.

QUALITÉS REQUISES:

Instruction: détenir un diplôme universitaire en sciences administratives et être membre en règle de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec.

Expérience: posséder dix (10) années d'expérience progressive et pertinente à la nature de l'emploi.

Divers: facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; qualités personnelles appropriées; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT:

Le traitement initial pour ce poste sera déterminé selon l'expérience et la compétence des candidats.

Avantages sociaux: vacances, congés de maladie et fonds de pension.

EXAMEN:

Un examen oral sera tenu pour juger des aptitudes des candidats à remplir cette fonction.

DEMANDE D'EMPLOI:

Les personnes qui désirent prendre part à ces examens, doivent s'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au 3585, rue Berri, suite 190, Montréal H2L 4G3 et le retourner le ou avant le 27 janvier 1974.

TÉLÉPHONE: 872-6950

CONCOURS NO: 75-1003

BUREAU DU PERSONNEL

INTERPRÈTE

(2 postes)

BUREAU DE TRADUCTION
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT
ET DES SERVICES
FREDERICTON

FONCTIONS:

Les candidats choisis devront, sous la surveillance générale de l'interprète en chef, faire de l'interprétation de l'anglais au français et/ou du français à l'anglais pendant les délibérations de l'Assemblée législative et de ses comités, ou cours de conférences et colloques organisés par les ministères du gouvernement ainsi que dans les tribunaux de la province. Les travaux d'interprétation exigent des déplacements fréquents. Les titulaires pourront être aussi appelés à faire de la traduction écrite.

QUALITÉS REQUISES:

Diplôme universitaire ainsi qu'une certaine expérience comportant des responsabilités en interprétation et/ou en traduction ou l'équivalent en formation et en expérience. Les candidats doivent pouvoir s'exprimer oralement en anglais et/ou en français avec grande facilité. On fera subir des examens écrits et oraux pour déterminer la compétence et les aptitudes en traduction et en interprétation. On étudiera également les demandes des candidats ne remplissant pas toutes les exigences au point de vue formation mais qui ont des aptitudes pour le travail en question et accepteraient de suivre un programme de formation.

TRAITEMENT:

de \$10,332 à \$19,488 par année selon les titres et l'expérience.

Numéro du concours NB 74-833.

Les demandes devront nous parvenir au plus tard le 27 janvier 1975.

ADRESSER SA DEMANDE À LA:

Commission de la Fonction publique
du Nouveau-Brunswick
212, rue Queen
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1



Hydro-Québec

Direction Embauchage
C.P. 6106
Montréal, Qué. H3C 3H6

INGÉNIEURS CIVILS

CONCOURS: A/G-5-001-J-1

Fonctions:

- Préparer des estimations du coût de projets.
- Participer à l'examen et au contrôle d'estimations détaillées des coûts des projets préparés par des ingénieurs-conseils ou autres.
- Participer aux contrôles des coûts de projets.

Exigences:

- Posséder un diplôme d'ingénieur (génie civil), et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Avoir une bonne expérience dans la construction lourde, dans le contrôle des coûts et l'estimation des travaux.
- Avoir de l'expérience dans l'estimation conceptuelle.
- Posséder des aptitudes pour diriger le travail des techniciens.

Lieu de travail: Montréal

INGÉNIEURS CIVILS

CONCOURS: D/G-4-068-J-1

Fonctions:

- Faire la conception et l'ingénierie des lignes aériennes de transport dans tous leurs aspects, notamment l'étude d'avant-projets, l'élaboration du programme des travaux, l'estimation du coût du projet, la préparation des devis et spécifications pour l'achat des matériaux et la construction des lignes.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur civil et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Une expérience dans le domaine de la conception et de l'ingénierie des lignes aériennes de transport ou dans un domaine connexe sera utile.

Lieu de travail: Montréal

INGÉNIEURS CIVILS

CONCOURS: F/T-5-002-J-1

Fonctions:

- Inspecter les ouvrages de génie civil, tels que ponts, bâtiments, routes, fondations d'appareillage, installations d'adduction et de drainage d'eau, barrages, prises d'eau, centrales, canaux, évacuations et suggérer les programmes et méthodes d'entretien appropriés.
- Enquêter et évaluer les nouveaux matériaux et méthodes de réfection.
- Préparer les estimations, dessins et devis pour les travaux importants d'entretien.
- Participer à la surveillance et l'acceptation des travaux de construction ou de réfection.

Exigences:

- Détenir un diplôme d'ingénieur civil et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Posséder une très bonne expérience dans la conception, la construction et l'entretien des ouvrages de génie civil

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 31 janvier 1975, en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe.

des aménagements hydroélectriques (ou dans des domaines connexes) ou dans la conception et la construction des structures industrielles et/ou de travaux publics.

- Parler et écrire correctement le français et connaître l'anglais.
- Être apte à obtenir un permis de conduire de l'Hydro-Québec.
- Être prêt à voyager occasionnellement à travers la province.

Lieu de travail: Montréal

INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

CONCOURS: A/G-5-002-J-1

Fonctions:

- Être responsable de la qualité des matériaux et équipements installés, de la qualité de l'exécution et de la conformité aux plans, normes et devis de tous les travaux d'électricité, d'instrumentation et d'automatisme, exécutés sur le chantier par l'Hydro-Québec et par ses sous-traitants.

Exigences:

- Détenir un diplôme en génie électrique ou en génie physique et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Posséder une très bonne expérience pertinente sur de grands travaux dans la construction et/ou la conception, et/ou la surveillance de la qualité, et/ou mise en service et exploitation de centrales nucléaires.
- Être familier avec les méthodes de construction et les techniques d'inspection et d'essais.
- Parler et écrire correctement le français et l'anglais.

Lieu de travail: Gentilly, Qué.

INSTRUCTEUR

CONCOURS: B/T-5-005-J-1

Fonctions:

- Dispenser l'enseignement pour la formation technique et professionnelle du personnel de l'exploitation dans le domaine de l'électrodynamique.
- Rédiger les cours selon le programme de formation établi.
- Effectuer des travaux de recherche pour l'enseignement.
- Évaluer l'enseignement dispensé.

Exigences:

- Posséder un diplôme d'études collégiales en électrodynamique.
- Avoir de l'expérience en enseignement dans le domaine spécifié.
- Posséder un brevet d'enseignement.
- Être prêt à voyager et accepter de suivre des cours de perfectionnement, notamment en rapport avec l'appareillage en usage à l'Hydro-Québec.
- Parler et écrire correctement le français et pouvoir s'exprimer convenablement en anglais.
- Être apte à posséder un permis de conduire de l'Hydro-Québec.

Lieu de travail: Montréal

Le livre blanc sur la justice sera publié en mars, annonce le ministre

par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Le livre blanc sur la justice, promis depuis plus de deux ans par le ministre de la justice, sera publié en mars, a révélé M. Jérôme Choquette au cours d'une interview.

C'est à l'automne 1972, en même temps qu'il avait annoncé la création de l'enquête sur le crime organisé, que M. Choquette avait révélé son intention de publier un livre blanc sur la justice.

Le ministre a lui-même soulevé la question du livre blanc sur la justice, quelques jours avant Noël, devant la commission parlementaire qui étudiait le bill 84, prévoyant un montant forfaitaire en guise d'indexation du traitement des juges pour l'année 1975 seulement.

Ce projet de loi, adopté par la

suite, prévoyait que les juges nommés par le Québec recevraient pour 1975 un montant forfaitaire déterminé d'après l'augmentation de la moyenne des traitements et salaires hebdomadaires pour l'ensemble des activités économiques du Canada au cours des deux dernières années.

"Si je ne règle pas le problème pour les années subséquentes, c'est que la question du traitement des juges est une question qui est à l'étude à l'heure actuelle au ministère de la Justice. Ce n'est pas que j'en ai contre une formule d'indexation pour l'avenir ainsi qu'on l'a adoptée pour les députés", a dit M. Choquette.

"Mais, dans le cas des juges, il faut prendre en considération les pensions qui sont actuelle-

ment versées aux juges, les pensions qui sont versées à leurs veuves, les pensions qui sont versées à leurs enfants, les bénéfices marginaux que les juges ont droit d'avoir en vertu de leur fonction actuelle.

"Tous ces aspects n'ont pas fait l'objet d'un examen en profondeur, de telle sorte qu'il soit possible au gouvernement d'arriver aujourd'hui avec une formule définitive quant aux conditions de travail des juges en général.

"Pour le moment, je trouverais prématuré d'apporter une formule qui soit définitive, ainsi qu'on l'a fait pour les députés. C'est la raison pour laquelle je me contente d'apporter une amélioration à leur situation actuelle en fonction de l'augmentation du coût de la vie."

Le ministre a alors déclaré qu'il espérait que la formule définitive serait prête à temps pour être incluse dans le livre blanc sur la justice qu'il avait l'intention de publier au début de 1975.

Par la suite, il a expliqué à des journalistes que le livre blanc serait probablement prêt en mars.

Le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a déclaré de son côté qu'il était favorable à une formule réglant de façon définitive le salaire des juges.

Je suis en faveur "que le problème d'indexation du salaire des juges pour l'avenir soit réglé définitivement, qu'on n'ait pas, à chaque année, à réévaluer le salaire des juges

comme on réévalue de la marchandise", a dit M. Burns.

"Je trouve cela aussi malheureux qu'on soit obligé de refaire cela d'année en année, de soupeser à nouveau le travail des juges et souvent de les mettre, eux qui n'ont pas de voix, sur la place publique, dans des positions difficiles."

M. Burns a révélé qu'il voyait d'un bon oeil l'indexation du salaire des juges de façon définitive, basée sur une formule indépendante de l'Assemblée nationale.

M. Choquette a affirmé qu'il y avait intérêt à ce que la formule d'indexation du salaire des juges soit identique à celle de l'indexation du salaire des députés.

En 1973, un projet de loi accordant une augmentation de



Jérôme Choquette

salaire aux juges de juridiction provinciale avait donné lieu à un filibuster de la part du PQ.

En décembre dernier, le bill 84 a été adopté sans filibuster, les députés du PQ étant déjà engagés dans une opération d'obstruction systématique contre le bill augmentant le salaire des députés.

Pour le moment, on ne sait pas de façon certaine sur quels autres points portera le livre blanc sur la justice qui sera publié en mars.

Egalité des chances aux Messageries Benjamin Montréal

par Renée Rowan

"Hommes d'affaires, tenez-vous bien... on arrive!" peut-on lire en gros titre sur le dépliant qui présente le programme de formation en gestion des affaires organisé par la Chambre de commerce du Québec en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

Aux Messageries de presse Benjamin Montréal Enr. où se donnait, lundi soir, le 1,000ème cours à l'intérieur de ce programme, on préférait favoriser la pleine égalité des chances. La direction a en effet offert à tout son personnel, employés de bureau comme ceux de l'entrepôt, hommes et femmes, la possibilité de s'inscrire à ces cours dont le but premier est d'améliorer la qualité de gestion dans l'entreprise québécoise et partant, de favoriser le développement de l'économie du Québec.

Trente-deux employés sur 175 ont profité de l'offre, dont neuf femmes.

"Celles-ci sont moins nombreuses, mais cela s'explique du fait que nous ayons déjà parmi nos cadres un nombre important de femmes, souligne l'animateur du cours, Paul Harris Benjamin, directeur de la production dans l'entreprise familiale, diplômé en commerce de l'université McGill et détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'université Western Ontario. Le directeur des ventes, le directeur des finances, le chef de bureau, l'assistant-gérant de l'entrepôt sont toutes des femmes. Sur nos 11 représentants en marketing, huit sont des femmes. Un grand nombre parmi elles jouissent d'une formation universitaire. Francine Paquette, diplômée en sciences économiques, n'a

que 25 ans. Par contre, d'autres sont au service de la compagnie depuis de nombreuses années et, en plus de leur expérience, ont suivi des cours de formation."

Non seulement le cours de gestion a été offert aux employés de la compagnie, mais aussi aux représentants des éditeurs: "Cela leur permettra, en plus d'améliorer leurs connaissances ur le plan administratif, de nous mieux comprendre et par conséquent, d'être mieux en mesure de nous aider", précise Paul Benjamin.

Chef de file de l'un des plus importants distributeurs régionaux de revues, journaux, magazines, livres et cartes postales, ce jeune administrateur de 24 ans est d'avis que la tenue de tels cours contribue à améliorer les échanges humains entre le personnel et, du même coup, a des effets d'entraînement sur la qualité du travail et de son environnement: "Quand nous nous comprenons mieux, nous travaillons beaucoup mieux."

Depuis cinq ans, la Chambre de commerce du Québec a organisé quelque 354 cours avec la collaboration de compagnies de toutes tailles et a mis également sur pied quelque 276 cours analogues avec l'aide des Chambres de commerce locales. Quarante-vingt-cinq cours ont été organisés en collaboration avec les collèges d'enseignement général et professionnel, alors que la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) en a tenu 87. Les diverses associations ont organisé une soixantaine de cours tandis que les institutions hospitalières en ont dispensé 75. Les commissions scolaires régionales les ont offert à 46 groupes.

Londres resserre l'étau sur les esclaves du volant

LONDRES (AFP) — Les automobilistes londoniens devront peut-être payer d'une "vignette" supplémentaire le privilège de circuler dans le centre de la capitale.

Le "conseil du Grand Londres" (GLC) — dont les efforts ont dans l'ensemble sauvé la ville de la paralysie que connaissent d'autres capitales — envisage en effet de resserrer l'étau sur les esclaves du volant.

Il soumettra prochainement à l'examen du public et des organismes concernés un rapport proposant l'introduction de cette vignette et la suppression de quarante pour cent des 51,000 places de stationnement dans les parkings des bureaux et des sociétés.

Le montant de la vignette reste à fixer. Les automobilistes pourraient se la procurer soit le jour où ils se rendraient au centre ville soit par carnets hebdomadaires si leurs affaires les obligent à y aller quotidiennement.

M. Jim Daly, vice-président de la Commission des transports du "GLC", a indiqué qu'au cours des douze dernières années le nombre des voitures particulières circulant dans le centre de Londres avait augmenté de trente pour cent, tandis que celui des poids lourds diminuait en raison des restrictions draconiennes imposées à leur accès à Londres.

Une décision sur les deux mesures envisagées — vignette et réduction des parkings — devrait, selon le "GLC" intervenir avant la fin juin. Mais le Parlement devra être consulté et l'on prévoit une vive opposition notamment en raison du fait que les hommes d'affaires pouront, sans difficulté, faire passer la vignette sur leurs frais généraux tandis que l'Anglais moyen pourra s'estimer brimé par les travailleurs qui contrôlent le conseil londonien.

La réaction aux nouvelles propositions du GLC ne s'est pas fait attendre: "Quiconque envisage sérieusement d'ajouter un minimum de 20,000 banlieusards au nombre des usagers de notre réseau inadéquat de transport public doit être fou", a déclaré un porte-parole du "Royal Automobile Club".

Un suicide chez Playboy

CHICAGO (AFP) — Bobbie Arnstein, collaboratrice de l'éditeur du magazine "Playboy", Hugh Hefner, s'est donnée la mort en ingurgitant des barbituriques, annonce la police. Celle-ci précise que le corps de la jeune femme a été découvert lundi dans un hôtel de Chicago.

Agée de 32 ans, Bobbie Arnstein avait été condamnée l'année dernière à 15 ans de prison pour trafic de drogue. Elle était cependant en liberté, ayant fait appel.

Lors du procès qui avait conduit à cette condamnation, des témoins avaient affirmé que des parties de drogues étaient organisées dans la propriété de M. Hefner ou résidait Bobbie Arnstein.

La jeune femme était l'amie d'Adrienne Pollack, un "bunny" du club "Playboy", qui en septembre dernier, à l'âge de 23 ans, était morte à la suite d'un abus de drogue. Le multimillionnaire Hugh Hefner, qui règne sur l'empire, "Playboy", avait été interrogé par la police au sujet de cette mort.

Carrières et Professions



LA COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

DANS LES PLUS BREFS DELAIS DES ENSEIGNANTS
DANS LES MATIÈRES SUIVANTES:

POUR LES SECTEUR DE HULL:

Anglais langue seconde
Formation Chrétienne
Français
Sciences

POLYVALENTE SIEUR DE COULONGE:

Initiation aux sciences

SECTEUR DE L'ENFANCE INADAPTÉE:

6 enseignants dont 1 en orthopédagogie et 1 ergothérapeute.

Les personnes intéressées doivent communiquer avec monsieur Guy Tassé au service du personnel au numéro de téléphone suivant:

819-771-7311

Nous offrons une excellente occasion à un

COMPTABLE AGRÉÉ AVEC EXPÉRIENCE

Nous avons besoin de cette personne immédiatement pour remplir un poste nouvellement créé. Notre firme, qui est complètement bilingue, offre une rémunération et des conditions de travail très intéressantes dans un environnement professionnel enrichissant. Un programme de formation très sérieux, une expérience diversifiée et des possibilités d'avancement font partie des nombreux avantages que nous offrons.

Appeler

Directeur du personnel,
Harry I. Cramer, Greefield, Nozetz,
L'Ecuier & Co.,
Katz, Brotman & Company,
Comptables agréés — Chartered Accountants,
1450 City Councillors, 3e étage,
Montréal,
Tél.: 845-7163

CONTRÔLEUR

Une institution financière solidement établie, ayant son siège social à Ottawa, recherche un administrateur financier senior, qui sera responsable de toute la comptabilité générale, rapports financiers, interprétation des résultats financiers, vérification interne et autres fonctions normalement assumées par un Contrôleur.

LE CANDIDAT:

Travaillera très étroitement avec la Direction, les institutions financières et autres organismes.

Doit être comptable agréé et avoir un diplôme universitaire, de préférence en finance.

Le candidat possèdera plusieurs années d'expérience dans les fonctions se rapportant au contrôleur et sera familier avec les méthodes modernes du système EDE pour les affaires.

Doit être sérieux, avoir un solide jugement et être apte à travailler adéquatement avec d'autres.

Salaire compétitif et proportionné à l'expérience. Programme complet de bénéfices marginaux est disponible et frais de relocalisation seront remboursés. Une connaissance du travail dans la langue anglaise est obligatoire.

Faire parvenir curriculum vitae complet, mentionnant expérience, qualifications et salaire exigé à:

Dossier 2445
Le Devoir, C.P. 6003, Montréal

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Une très importante société québécoise de génie conseil opérant à l'échelle mondiale recherche un directeur du personnel.

Relevant du vice-président — administration, le titulaire est responsable de l'embauche, de l'attribution du personnel aux différents projets à exécuter, du fond de pension, de l'administration des salaires et du logement pour le personnel des projets à l'étranger.

Le candidat idéal est un diplômé universitaire, ayant, plusieurs années d'expérience dans un poste de gestion de personnel. Il possède beaucoup d'entregent et de dynamisme.

Prière de s'adresser en toute confiance à Montréal, Suite 911, 1155 ouest, boul. Dorchester — Tél. 879-1444.

Notre bureau à Toronto: Suite 710, 65 ouest, rue Queen, — Tél. 416-364-2306.

John Holt

Claude

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

Voir autres
Carrières
et Professions
en page 10

OCCASION UNIQUE COMMERCIALISATION TRAITEMENT \$30,000.00 - \$35,000.00

Une société canadienne d'envergure, reconnue comme un chef de file dans sa sphère d'activités requiert les services d'un professionnel en marketing.

Cet homme d'affaires aura l'entière responsabilité de son secteur d'activités où il administrera un budget d'exploitation de plusieurs millions ainsi qu'un budget d'investissement de \$2 à 3 millions par année.

Diplôme universitaire, de forte personnalité et parfaitement bilingue, le candidat idéal est âgé de 34 à 40 ans et connaît bien les rouages d'une grande société. Il sera capable d'obtenir la collaboration et une productivité supérieure d'une dizaine de collaborateurs immédiats et plus de 150 employés.

Le titulaire aura la stature nécessaire pour communiquer à tous les niveaux de l'entreprise et représentera la société dans ses relations avec les gouvernements. Possédant une vaste expérience de la planification commerciale et financière dont 2 à 3 ans dans une fonction "line" en marketing. Meneur d'hommes avant tout, il pourrait être susceptible d'assumer des responsabilités accrues d'ici quelques années.

Prière de s'adresser en toute confiance à:

Suite 911, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal H3B 2H9 - 879-1444
Suite 710, 65 Queen Street West, Toronto M5H 2M5 - 364-2306

John Holt

Claude

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique • Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

Chef du Service des Relations de Travail

Ce poste nouvellement créé intéressera le gestionnaire ambitieux, désireux de faire carrière au sein d'une entreprise jeune et en plein essor oeuvrant dans le domaine des communications. En poste au Siège Social à Montréal, le titulaire sera responsable de tous les aspects reliés aux relations de travail, incluant la négociation de plusieurs conventions collectives, le règlement des griefs et des arbitrages ainsi que la conception et l'implantation des politiques reliées à son domaine et à l'ensemble du secteur des ressources humaines.

Les candidats auront de préférence un diplôme en relations industrielles ou l'équivalent et auront acquis une expérience pertinente au niveau de la négociation de conventions collectives et de leur application. Ils auront acquis une connaissance approfondie du milieu québécois et auront démontré leur sens de la stratégie dans un milieu professionnel complexe. Le traitement offert est de l'ordre de \$19,000 et plus.

Toute réponse sera traitée confidentiellement. Elle devra référer au dossier PD062MD et être adressée à notre bureau de Montréal, Suite 2685, 630 ouest, Boul. Dorchester, Montréal, H3B 1W5.

Drouin, Paquin Conseillers en administration

& Associés Ltée

Partie intégrante de Urwick, Currie & Associés Ltée

GÉRANT DE PRODUCTION

Notre client, un fabricant de chaussures pour hommes à Québec prévoit un programme d'expansion d'envergure. Il recherche un Gérant de Production pour l'usine de chaussures trépointés. De plus, ce candidat participera à la planification de nouveaux locaux de production de souliers cimentés et trépointés et subséquemment dirigera les opérations de la nouvelle usine au poste de vice-président. Le candidat devra avoir au moins cinq ans d'expérience comme directeur d'usine de chaussures ou industrie similaire. Les candidats seront bilingues et détiendront un diplôme universitaire.

L'expérience, la compétence et les antécédents justifieront le salaire. Ayant fait preuve de compétence, le candidat bénéficiera d'un plan de participation aux profits.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, indiquant vos qualifications, expérience de travail et historique de salaire à l'adresse ci-dessous, mentionnant le projet no. 148. Toute demande recevra une réponse et sera traitée avec discrétion.

SIMPSON, SCHWAB LIMITÉE
Conseillers en Administration

1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3G 1R8

Avant de patiner assurez-vous
que la glace sur un étang ou
une rivière a au moins trois
pouces d'épaisseur.



disque

Le premier anniversaire de Sonogram

par Jacques Thériault

Il fut un temps où il eût été extrêmement périlleux d'envisager la création d'une maison de disques en terre québécoise, que ce soit à cause des coûts de production, de la pauvreté des équipements ou de la forte concurrence des firmes américaines ou européennes. Aujourd'hui encore, malgré le bilan de santé relative de maisons telles Select ou Gamma qui ont respectivement contribué à une meilleure connaissance d'interprètes classiques et de chansonniers du Québec, il faut être pourvu d'une détermination farouche, pour ne pas dire d'une mentalité suicidaire, pour s'engager sur une voie où la concurrence et les modes constituent une menace de faillite permanente.

Or, la maison Sonogram vient de franchir le cap d'une première année d'existence en accusant un bilan de production qui n'est pas à proprement parler gargantuesque mais néanmoins encourageant pour ses

promoteurs. Placée sous la direction de M. Guy Bertrand, un vieux routier en ce domaine, cette maison a produit jusqu'à présent sept microsillons et trois 45 tours qui ont dominé la tête d'affiche de divers palmarès en 74: "C'est le temps de partir" et "Tu me reviens" de Claire Syril, de même que "Boogaloo Baby" de Donald Lautrec.

Autrefois directeur de production chez Polydor, M. Guy Bertrand a été à l'origine des premiers microsillons de Frank Mills, Guy Trépanier (l'espoir du Patriote en 1975), Yvon Deschamps, Dominique Tremblay et Philippe Gagnon, pour ne nommer que ceux-là et non les moins.

Évoquant la première année d'activités de la benjamine des maisons de disques québécoises, M. Bertrand ne cache pas les problèmes auxquels il a dû faire face, particulièrement aux chapitres des pressages et de la distribution. "Mais, dit-il, l'ac-

cueil du public en général nous incite à poursuivre et à risquer notre première grande sortie auprès de la critique. Au Québec, en matière de disque, ce n'est pas encore le paradis, le gouvernement québécois tardant à légiférer en ce domaine comme dans celui du cinéma ou du livre. J'ajouterais également qu'on a décidé, dès le départ, d'assurer la distribution de nos disques et que cette politique n'est pas de tout repos. Mais, il était primordial de savoir où on allait immédiatement."

Pour le moment, la production de Sonogram exclut la musique classique, mais c'est un secteur qu'on s'attend à développer, considérant l'importance de la musique qui s'écrit en ce domaine chez nous", explique M. Bertrand. On comprendra aussi que l'enregistrement d'œuvres classiques constitue une entreprise extrêmement coûteuse et que la So-

ciété Radio-Canada demeure, à ce jour, la seule à pouvoir produire de tels disques qui, par ailleurs, sont uniquement disponibles à son comptoir de vente, rue Dorchester est, à son nouvel édifice. D'où l'importance de bénéficier d'une subvention quelconque et de légiférer en vue d'une connaissance accrue des musiques québécoises.

En attendant qu'un grand prête vienne mettre de l'ordre dans tout cela, Sonogram poursuit son petit bonhomme de chemin, prudemment, mais en tâchant de varier ses types de production au maximum, depuis le jazz et les chansonniers en passant par la poésie et la musique instrumentale.

Un microsillon de jazz, signé Gaby Johnston (LSG 59001), apporte la preuve que le jazz québécois n'en est plus à de simples balbutiements et qu'on n'est plus (depuis la venue des

Pierre Leduc et des Walter Boudreau) à la remorque des États-Unis; ici, le saxophoniste québécois interprète cinq compositeurs originaux avec le concours d'un quatuor formé d'un pianiste, d'un trompettiste, d'un contrebassiste et d'un batteur.

Marinoff ex Machina (LSG 72004) est le premier microsillon d'un auteur-compositeur anglophone de Montréal en qui les promoteurs de Sonogram fondent beaucoup d'espoir; il en est de même de la chanteuse Claire Syril à qui Guy Bertrand avait permis de faire ses premières armes chez Polydor avec un 45 tours intitulé "Un matin". Cette dernière est maintenant sous contrat chez Sonogram et présente son premier microsillon sous le titre "C'est le temps de partir"; elle est accompagnée du groupe musical Le March dont on prévoit lancer un

microsillon à la fin du mois.

Au chapitre des interprètes, mentionnons aussi un premier disque de Marc Lepage, auteur-compositeur de la ville de Québec qui est venu à la chanson d'une façon un peu bizarre, à un moment où il aurait pu faire une carrière dans le hockey professionnel!

On trouve, enfin, un disque instrumental du compositeur et chef d'orchestre québécois Frank Mills (LSG 72001), autrefois chez Polydor également; un disque de Don Partridge (LSG 72002) enregistré en Suède, ainsi qu'un cycle de poèmes de François Possot lus par le fameux Pierre Fresnay. Décédé tout récemment, Fresnay avait précédemment enregistré un autre microsillon de poèmes de Possot; celui-ci est le dernier qui fut grave avant sa mort (LSG 72006) et s'intitule "A vivre trop longtemps".

arts en bref

INSCRIPTION: la date limite d'inscription à l'Ecole Nationale de Théâtre a été fixée au 28 février. Les candidats désireux de se présenter à ces auditions sont priés de communiquer avec le secrétariat de l'ENT.

PATRIOTE: suite à la série de récitals de Pauline Julien, c'est Félix Leclerc qu'on entendra à la boîte à chansons Le Patriote du 20 janvier au 2 février. Au Patriote-en-Haut, deux pièces de Jean Barbeau ("Manon Last Call" et "Joulez-moi d'amour") sont actuellement présentées jusqu'au 2 février; les mises en scène sont signées Jean-Louis Roux. Mentionnons également que "66 fou de Gogol", pièce de Ferhan Sensory, mettant en vedette Monique Mercure, tiendra l'affiche du 4 février au 2 mars.

PLACEDART: le numéro de janvier-février 1975 de la revue "Placedart" vient de paraître. Au sommaire, un texte de Marc "Sol" Favreau, un aperçu sur le théâtre pour enfants par Nicole Charest, ainsi qu'un conte placodesartien intitulé "Le voyage de Gourmelon". Comme d'habitude, on trouvera également un calendrier des spectacles à l'affiche dans les trois salles. Cette revue est disponible gratuitement aux guichets de la Place des arts.

DISQUE: "Tante Paule raconte" c'est le titre d'un microsillon (TPR-4001) destiné aux enfants paru aux éditions Attas. Tante Paule (Paule Tardif) est l'auteur du conte, des paroles des chansons et des textes d'enchaînement; les arrangements musicaux sont d'Herbert Ruff; les comédiens sont Pascal Guilbault (les p'tits gâteaux Vachon), Eve Gagnier et François Tassé.

PLUME: L'innéable Plume, de son vrai nom Plume Latraverse, sera la vedette du premier spectacle de la nouvelle année au Café Campus. "Plume Pou Digne" se veut une soirée de bonne humeur et de détente. Plume, en compagnie de Steve Faulkner à la guitare sèche "moi, je joue de la guitare trempe", dit-il, interprétera les pièces de son tout nouveau microsillon, son premier, avec le style mordant qu'on lui connaît. Au même programme, Plume a invité le groupe Cellule 3, un

groupe de cinq musiciens, dont on dit qu'il est le premier vrai groupe de blues québécois. Plume réserve en outre quelques surprises, dont une chanson avec le caricaturiste bien connu Yves Chapleau et, bien sûr, un bon jam-session avec les musiciens de Cellule 3.

Nomination au GTQ

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy annonce le renouvellement du mandat de M. Jean Marie Poitras, administrateur de Québec, au titre de Président de la Régie du Grand théâtre de Québec. La nouvelle nomination de M. Poitras sera d'une durée de quatre ans.

En vertu de la loi du grand théâtre de Québec, cet établissement est administré par un organisme constitué sous le nom de "Régie du Grand théâtre de Québec" et composé de neuf membres nommés pour quatre ans.

Ainsi, outre le renouvellement du mandat du Président M. Jean Marie Poitras, le Ministre des Affaires culturelles annonce la nomination comme membres de la Régie du Grand théâtre de Québec de M. Charles Blais, ingénieur, de Madame Georgette Boisvert, de M. Jean Coulombe, homme d'affaires, de M. Claude Geoffrion, professeur à l'université Laval, de M. Clermont Gignac, étudiant, de M. Gérard Côté, homme d'affaires, de M. Antoine Hamel, notaire et de Madame Joann Agnès Margaret Clarke.

La nouvelle nomination des neuf membres de la Régie du Grand Théâtre sera effective jusqu'en novembre 1978.

SALLE RESNAIS
POUR TOUS

AMARCORD
V.O. sous-titres anglais

un film de
FELINI

"Un film d'une
réjouissante beauté".
— New York Times

SALLE EISENSTEIN
de Robert Bresson
POUR TOUS

**4 NUITS
D'UN RÊVEUR**
ELYSÉE
35 MILTON 842-6053



C'est samedi prochain que John Lee Hooker donnera un double récital au cinéma Outremont. L'on sait que ce maître du "blues" a la réputation d'avoir introduit la guitare dans ce genre. Sa musique a souvent été la source d'inspiration de musiciens de rock n'roll moderne comme les Rolling Stones. Il y aura deux représentations, le samedi 18, à 19h.30 et 22h.30.

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-2660 "Serpico" 9.20 et "La haine à papa" 7.15
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2543 "Le violent gamin du karaté" 2.50, 6.10, 9.30 et "Coups de poings meurtriers" 1.15, 4.35, 7.55
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Airport 1975" 7.15, 9.15
AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747 "Little prince" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.15
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Hoon II" 1.20, 4.15, 7.10, 9.35 et "3 on a water bed" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Le canardeur" 1.30, 3.45, 6.45 et "Un colt pour une corde" 12.05, 4.00, 7.55
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Ninotchka retire aussi son pantalon" 12.50, 4.00, 6.50, 10.05 et "Les cracks au lit" 2.10, 5.25, 8.30
CANADIEN: 1280 Ste-Catherine E. 323-5180 "Le chad lapin" 2.05, 5.45, 9.25 et "Les brutes dans la ville" 12.30, 4.10, 7.50
CHAMPLAIN: 1615 Ste-Catherine E. 524-1685 "Un justicier dans la ville" 2.45, 6.15, 9.45 et "Les durs" 1.00, 4.00, 8.00
CHEVALIER: 1590 rue St-Denis 845-3222 "Le monstre en cage" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50
CINEMA 2001: 855 DeCarie 277-2001 "La planète sauvage" 6.20, 8.40, 9.20
CINEMA V: 5550 Sherbrooke 489-5559 (Sala rouge) "Rabbi Jacob" 6.20, 9.45 "Mary me, marry me" 8.05 (Sala bleue) "Pourquoi Israël" 8.00
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les Indes s'en vont en guerre" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 6.00, 10.00 "Y'a pas de fumée sans feu" 7.30 et "Le trio infernal" 9.45
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7033 "L'Arnaque" 9.15 et "Sentimentalement vôtre" 7.30

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3691. Lundi, mardi, mercredi. Relâche jeudi 22h30.
CENTRA: 453 St-François Xavier, 288-1229 "The dagger in law" de D.H. Lawrence du mardi au samedi 20h. Dim. 19h. Matinées mercredi 13h, sam. 14h et Spectacle de danse moderne avec le groupe de la Place Royale — tous les soirs 20h30. Relâche lundi.
IN CONCERT: 2 rue Le Royer 861-5669 Ron Carter, du mardi au dim. 21h30, 22h30, 10h30
LE PATRIOTE: 1675 Ste-Catherine E. 323-1131. Pauline Julien — du mardi au vend. 21h, sam. 20h-22h. Dim. 21h. Lundi: relâche.
LE PATRIOTE EN HAUT: "Manon last call" tous les jours 20h. Sam. 19h30 et 21h30. Relâche: lundi et mardi.
RIEUAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 La Sagouine II du mardi au samedi: 20h. Dim. 19h. Relâche: lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury, 866-1964 "L'école des femmes" de Molière (choristes irréguliers).
THEATRE D'AURORE: 1297 Papineau 523-1211. Les bonnets et les bas d'une diva de J.C. Germain — tous les soirs à 20h30. Relâche: lundi.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "La main passe" de G. Feydeau du mardi au vendredi 20h, sam. 17h-20h, dim. 19h. Relâche: lundi.
THEATRE DE QUATROUS: 100 ave. des Pins 845-7277. Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre Symphonique de Montréal — 20h30
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche
THEATRE PORT-ROYAL: "Sea Horse" E.J. Moore — 20h30

musique

L'OSM fête ses 40 ans au Forum

par Gilles Potvin

C'est la "Danse villageoise" de Claude Champagne, l'un des rares "classiques" de la musique sérieuse canadienne qui a donné lundi soir, au Forum, le coup d'envoi à la semaine au cours de laquelle l'Orchestre symphonique de Montréal marque ses 40 années d'existence. Dans ce bref morceau au rythme enlevé, Champagne stylise l'art du violoncelle comme aucun compositeur canadien l'a fait depuis la composition de cette œuvre en 1928. Le nom de l'éminent compositeur québécois figurait d'ailleurs au programme de la première saison de l'OSM alors que Wilfrid Pelletier dirigeait son poème symphonique "Hercule et Omphale".

Le concert de lundi, dans la série commanditée par le

"Montreal Star", était dirigé par Franz-Paul Decker et la soliste était de nouveau le contralto Maureen Forrester, vêtue de pourpre et dans une forme vocale superbe. Madame Forrester s'est tournée cette fois vers l'opéra, interprétant avec un art consommé "printemps qui commence", l'un des grands airs de "Samson et Dalila" de Saint-Saëns, "O DON FATALE" de "Don Carlo" de Verdi et, en rappel, une page peu connue de "Serse", opéra de Haendel qui contient également le célèbre "Ombra mai fu", connu sous le simple titre de "Largo".

Le contralto montréalaise a séduit l'auditoire par son timbre de velours, particulièrement riche et onctueux dans le médium et le grave, et son style im-

peccable, hautement dramatique dans le Verdi, plus méditatif dans le Saint-Saëns. On sait que Maureen Forrester fera ses débuts au Metropolitan Opera le 10 février prochain dans le rôle d'Erda de "Das Rheingold" de Wagner.

La seule pièce de résistance de ce programme étonnamment bref, qui contrastait avec celui de la semaine précédente, était une nouveauté: la Symphonie no 7, en mi bémol majeur, de Tchaikovsky. Il s'agit d'une reconstitution réalisée à partir d'esquisses par le célèbre compositeur et réalisée en 1957 par le compositeur et musicologue soviétique Semyon Bogatyryev. Ce genre d'œuvre "manufacturée" laisse toujours perplexe et risque sou-

vent d'être une pure supercherie, personne ne sachant au juste de quelle nature précise est l'apport du compositeur. Le cas n'est pas nouveau. On sait qu'il s'est trouvé des musiciens pour compléter la célèbre "Symphonie inachevée" de Schubert à partir d'éléments à peine esquissés par le compositeur.

Cette septième symphonie de Tchaikovsky ne contient aucun thème mémorable et son instrumentation comme sa structure s'appliquent à reprendre tous les clichés du compositeur afin de "faire Tchaikovsky" le plus possible. Dans ce sens, l'œuvre est réussie mais il est certain qu'elle n'apportera que très peu à une meilleure connaissance du musicien russe.

Sous la férule de Robin Phillips

Ça barde au Festival de Stratford

par James Nelson

STRATFORD, Ont. (PC) — Pendant la première semaine des répétitions, la nouvelle troupe du Festival de Stratford a éprouvé plusieurs fois la nécessité d'invoquer le nom du Seigneur. En effet, les 26 acteurs qui forment cette troupe ont été soumis à un programme rigoureux d'exercices corporels, par le directeur artistique, Robin Phillips, et ses adjoints. Après les exercices physiques, accompagnés d'exercices vocaux et de tests de perception, les comédiens, surtout les plus âgés qui croyaient avoir atteint depuis longtemps le pincle de leurs capacités d'interprétation, se sentaient courbaturés, moulus et vidés mentalement.

Mais chaque matin ils arrivaient à la salle de répétition, pleins d'admiration pour leur jeune directeur de 32 ans. A la vérité, très peu de temps a encore été consacré aux répétitions proprement dites de The Comedy of Errors et de Two Gentlemen of Verona qui doivent être présentés en tournée en commençant par Winnipeg, le 10 février. Mais Phillips ne semblait pas se préoccuper du manque de temps. Pour lui, la capacité que possède le comédien de se servir de son corps tout entier et d'être conscient de ses collègues est aussi importante que de connaître parfaitement le texte.

Son premier objectif,

explique-t-il, est de faire disparaître les barrières que peuvent créer entre les comédiens la jalousie, la méfiance et la rivalité. Son second objectif, à long terme celui-là, c'est de former une troupe permanente.

Le co-directeur, David Tuguri, danseur et chorégraphe originaire de Vancouver, est chargé de faire exécuter les exercices physiques. M. Tuguri possède une longue expérience de la danse et du théâtre, et il est en quelque sorte le bras droit de Phillips pendant les répétitions.

Daphné Dare dirige les ateliers où on construit les décors, où on fait les costumes et les accessoires. Phillips assiste aux séances d'exercices physiques et vocaux, et il assiste même aux essayages de costumes.

Pourquoi? Parce qu'à son avis il est le seul, présentement, qui sache vers quoi les pièces se dirigent. Ainsi par exemple Pat

Bentley-Fisher, qui joue le rôle d'une courtisane dans The Comedy of Errors, peut très bien n'avoir pas encore exploré toutes les possibilités de son rôle. Mais Phillips, lui, sait dans quel sens il se développe, et il peut conseiller les couturiers sur la façon dont une robe doit être faite.

Phillips a établi une règle stricte, selon laquelle les comédiens doivent assister à toutes les répétitions, même s'ils ne font pas partie de telle ou telle scène.

"La troupe toute entière est impliquée, dit-il. Non seulement ils doivent répéter leurs propres scènes, mais ils participent à la création des scènes des autres. Par conséquent, même si un comédien n'a pas de texte à apprendre et à jouer, il fait partie de la conception de la production.

"Ils ont tous la chance de critiquer et de faire des suggestions. Au théâtre, les quatre cin-

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Orléans
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 You-Hou
10.15 Les Contes de la rive
10.30 Départ libre
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Les recettes associées
12.00 D'Iberville
12.30 Les Copeclaches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme à aujourd'hui
2.30 Cinema
2.35 "28 minutes d'angoisse" (drame policier — Milan 1967)
4.00 Bobino
4.30 Picoté
5.00 Le monde merveilleux de Disney
5.10 "Une bête inutile"
6.00 Le comportement animal
6.30 Actualités 24
6.35 Consommateurs avertis
8.00 La source du Hockey
8.30 "Boston à Montréal"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Appelle-moi Lisa
12.00 Cinema
12.30 "Les mercenaires de la violence" (Aventures — Esp. — it — Allemagne 1969)
1.30 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les Bonis d'chou
9.15 26-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 La famille Stone
12.00 Les p'tits bonhommes
12.30 Les Tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Cinq-Mercredi
2.35 "Gangsters en japon" (film parodique et musical — français 1952)
4.00 Patataville
4.30 Jimmy
4.40 Le fugitif
6.00 Parle, parle, jase, aje
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Le ranch à Willie
8.00 Les grandes productions
8.30 "Je reviendrai à Kandara" (drame policier français 1956)
10.00 Si Québec m'était conté
10.20 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.13 Sans pantofoles
11.30 "L'amant de cinq jours" (comédie franco — italien 1960)
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 Québec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Ebbotd Glovers Luncheon Date
1.00 Dr. Kildare
2.00 Love American Style
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and Friends
3.30 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Dr. Zerk and the Zinkins
5.00 Film fun
5.30 The Partridge Family
6.00 City at Six
7.00 Bon appetit
7.30 Keith Hampshire's music Machine
8.00 This Land
8.30 Opening Night
8.35 "The Freedom of the City"
10.00 T.B.A.
10.30 First Person Singular
11.00 The National
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Cine-Six
12.00 "A Man and a Woman" (Drame 1960)
1.35 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada AM
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 Dick Van Dyke
10.30 McGowan & Co.
11.00 Definition
11.30 The Art of Cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Raft
12.35 "Becker" (Drame — Drame 1964)
2.30 He Knows, She Knows
3.00 Another World
4.00 What's the Good Word
4.30 Fly Cards
5.00 Truth or Consequences
5.30 It's Your Move
6.00 Pulse
7.00 That's My Mama
7.30 McGowan and Co.
8.00 Hockey night in Canada
8.30 "Boston à Montréal"
10.30 As it is
11.00 The CTV National News
11.30 Pulse
12.00 Wednesday night feature movie: "The Long Voyage Home" (Aventures 1940)
21.00 Sign-off

KÉBEC SPEC présente

JACQUES MICHEL

4-5 FÉV.

mardi 8-30h
mercredi 6-30h

Billets: \$300 à \$50
aussi chez Sauvé Frères

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

CONCERTS

GALINA VICHNEVSKAYA
Soprano de l'Opéra Bolshoi

MSTISLAV ROSTROPOVICH
au piano
Oeuvres de Tchaikovsky-Stravinsky-Moussorgsky

3 FÉVRIER 20H.30

24 FÉVRIER 20H.30

Vladimir ASHKENAZY
Pianiste
18 MARS 20H.30

Billets: \$8.00 \$7.00 \$6.00 \$4.00 \$3.00
Nombre limité de billets à demi-tarif sur \$7: enfants, étudiants & Âge d'Or.

VENTE ET COMMANDES POSTALES:
CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
1822 ouest, Sherbrooke, Montréal

CHARGE 932-2234

N.B.: La vente des billets à Place des Arts et Mil Trust P.V.M. commence un mois avant le spectacle.

SALLE WILFRID-PELLETIER

Un vent de rénovation souffle sur Lambaréné

par Jean-Pierre Lefebvre

LAMBARÉNE (AFP) — A l'hôpital Schweitzer de Lambaréné, situé au Gabon sur les bords de l'Ogoque, où des cérémonies ont marqué hier le centième anniversaire de la naissance de son fondateur le philosophe, musicien et médecin Albert Schweitzer, prix Nobel de la paix 1952, l'ensemble des bâtiments que "le grand docteur" a pour la plupart construits de ses propres mains abrite encore près de 250 malades. En refusant de séparer les malades de leurs familles, Albert Schweitzer avait créé des conditions d'humanisation de l'hospitalisation, qui restent les caractéristiques de son hôpital, et qui lui ont valu, de son vivant de vives critiques de la part de détracteurs inconditionnels.

Les anciens bâtiments, dont certains remontent à 1926 assurent toujours pleinement leur fonction hospitalière, mais, après une certaine stagnation dans les travaux d'aménagement, un vent de rénovation et de modernisation qui ne s'écartera pas toutefois de l'esprit même de son fondateur souffle sur l'hôpital.

Ce n'est donc que depuis trois ou quatre ans que l'hôpital Albert Schweitzer se tourne résolument vers l'avenir. Point de départ modeste certes, mais aux conséquences importantes: la climatisation et la rénovation en décembre 1971 de la salle d'opération, réalisées grâce aux dons de la ville de Lancey (Suisse).

L'électricité et l'eau sont maintenant distribuées dans tout l'hôpital. Une nouvelle buanderie et une lingerie, entièrement automatisées, traitent l'ensemble du linge de l'hôpital. Elles sont le produit d'une collecte effectuée auprès de 2.000 ménagères hollandaises. La nouvelle centrale électrique, dont les travaux d'aménagement se termineront pour le centenaire, est dotée de deux groupes, l'un don des Pays-Bas, l'autre grâce aux fonctionnaires du ministère des Douanes de Berne qui ont accepté qu'une retenue sur leur salaire soit affectée à cette dépense.

Installé sur la concession forestière qui jouxte l'ancien hôpital, et qui a été achetée en 1967 par le comité anglais, le nouveau centre de pédiatrie dispose d'un laboratoire, d'un cabinet de consultations et d'une salle d'hospitalisation ultra-moderne.

Il en est de même des deux cabinets dentaires, situés dans un bâtiment construit et équipé par des volontaires Allemands.

L'économat aussi est une création ré-



Le docteur Schweitzer parmi les siens

cente, réalisé grâce au recettes d'un concert, donné au Japon en avril 1972 — par la propre fille du "grand docteur" Christiane Eckert, comme son père médecin et musicienne.

Le village de la lumière, le village des lépreux qui ne constituait qu'une faible partie de l'oeuvre du Dr Schweitzer, a lui aussi été rénové, sous la direction d'Alain Dovigou, un ancien malade qui fait partie maintenant du comité directeur de La Fondation. Le village possède maintenant une salle récréative équipée du premier poste de télévision du Moyen-Ogoque.

Mais le grand projet, celui qui tient le plus à coeur du directeur administratif actuel, Max Caulet, un Français du sud-est de 53 ans, c'est la polyclinique dont la première pierre sera posée à l'occasion des cérémonies du centenaire, et qui constituera le pivot central du nouvel ensemble hospitalier.

Il sera construit dans le prolongement de l'ancien hôpital, qui conservera son aspect traditionnel, et comprendra tous les services médicaux d'un ensemble hospitalier moderne. Dans l'esprit du "grand

docteur", les cas de passage pour les familles seront situées à proximité de chaque unité de soins, construites autour de la traditionnelle cour centrale (avec cuisine et buanderie).

L'hôpital Albert Schweitzer de Lambaréné ne reçoit aucune subvention. Il ne fonctionne et ne se développe que grâce aux produits des dons du monde entier, regroupés jusqu'à présent au sein d'une association internationale.

La centralisation de ces sommes sera dorénavant assurée par la fondation gabonaise Albert Schweitzer, fondée le 29 septembre dernier avec l'accord du chef de l'Etat Gabonais.

Cette fondation est composée d'un comité directeur de cinq membres, qui sont l'ancien médecin chef de l'hôpital, le Dr Munz (Suisse) son nouveau médecin-chef, le Dr Habicht, 39 ans, (Allemand), le directeur administratif Max Caulet (France) du pasteur Bekale (Gabon) président de la collectivité rurale de Lambaréné, et d'Alain Movigou (Gabon) responsable du village de Lumière.

Les Italiens et la libération de la loi contre l'avortement

par Cristopher Matthews

ROME (Reuter) — A peine sortis de la question du divorce qui avait agité le pays de fond en comble, les Italiens peuvent se préparer à sauter un autre obstacle qui va leur demander au moins autant de souffle. Il s'agit, cette fois de la libération de l'avortement.

Les voisins français en ont donné l'exemple il y a un peu plus d'un mois, exemple dont les échos retentissent de plus en plus de l'autre côté des Alpes. Seulement dans un pays aussi largement catholique que l'est l'Italie, il faut s'attendre que la question soulèvera des débats passionnés, avec des prises de positions tranchées. Une fois de plus, la frêle coalition gouvernementale risque de ne pas résister aux assauts.

Le Vatican, qui a déjà essuyé un échec quand les Italiens ont décidé par référendum en mai dernier de maintenir la législation du divorce, a indiqué clairement qu'il mènerait une lutte acharnée en ce qui concerne l'avortement.

A la veille du débat sur l'avortement en France, le Vatican avait publié une déclaration officielle affirmant que "quelles que soient les dispositions des lois civiles, l'homme ne peut pas toujours obéir à une loi intrinsèquement immorale, ce qui est le cas d'une loi qui légalise la pratique de l'avortement".

Il n'est pas question que les catholiques puissent prendre part non plus à des campagnes en faveur de l'avortement, ni à un vote pour une loi qui sanctionne l'arrêt artificiel de la grossesse, avait ajouté la déclaration.

Pour l'Eglise catholique, l'avortement est toujours synonyme de meurtre et elle demeure inébranlable dans sa position.

Aux yeux des institutions civiles, l'avortement est un crime grave qui peut être puni d'un à quatre ans de prison pour les femmes qui se font avorter et d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans pour les personnes qui effectuent l'opération.

On reconnaît cependant que l'avortement compte parmi les méthodes les plus utilisées du contrôle des naissances en Italie. Il y a, chaque année, entre un million et demi et trois millions d'avortements.

Pour celles qui en ont les moyens financiers, l'avortement ne pose pas beaucoup de problèmes. L'opération coûte un demi-million de lires (environ \$1.000) dans une luxueuse clinique privée de Rome.

Des praticiens de province demandent, quant à eux, 200.000 lires pour un avortement sous anesthésie locale. Leurs salons d'attente ne désespèrent pas. Il y a aussi les "faiseuses d'anges" qui, au fond des cours, réalisent l'opération pour environ 100.000 lires.

Il n'est pas rare d'entendre le cas de femmes qui ont eu huit avortements ou même plus. Mais en dépit du fait que l'avortement est un élément essentiel de la vie des villages et des provinces en Italie, les sentiments sur la question restent très vifs.

Loris Fortuna, un député socialiste qui, il y aura bientôt deux ans, avait déposé au Parlement un projet de loi pour légaliser l'avortement, a échappé de peu à la mort en recevant une lettre piégée.

Les sondages d'opinion indiquent que 85 pour cent des Italiens estiment cependant que l'avortement devrait être autorisé quand la santé de la mère est menacée ou qu'il existe un risque de mettre au monde un enfant déformé.

Mais il y a également 36 pour cent des Italiens qui pensent que l'avortement devrait être légalisé pour les personnes

qui sont trop pauvres pour élever un nouvel enfant.

M. Fortuna — c'est aussi lui qui avait déposé le projet de loi sur la légalisation du divorce — voudrait que l'avortement soit rendu légal dans le cas où la santé physique ou mentale de la mère est menacée par la naissance d'un enfant. L'accord de deux médecins serait nécessaire.

Bien que 35 autres députés socialistes se soient immédiatement associés au projet de loi de M. Fortuna, rien ne s'est passé depuis deux ans, car les Partis politiques sont peu enclins à aborder de front un sujet aussi explosif.

Toutefois, les pressions s'accroissent considérablement depuis qu'a eu lieu la légalisation de l'avortement en France. Le projet de loi va enfin être examiné en commissions.

Par ailleurs, le Parti radical italien — il fait campagne en faveur des droits civils, mais n'est pas représenté au Parlement — recueille des signatures en vue d'une pétition dont l'objectif est d'obtenir l'abrogation de la législation actuelle qui interdit l'avortement.

Aux termes de la constitution italienne, toute loi doit être soumise à un référendum, si plus de 500.000 signatures peuvent être recueillies en faveur d'une consultation populaire. C'est ce qui s'est passé dans le cas du divorce. Le Parlement l'avait légalisé en décembre 1970, mais les partis catholiques recueillirent plus d'un million de signatures réclamant un référendum. Finalement les Italiens se sont prononcés pour le maintien de la loi.

Les démocrates chrétiens, qui avaient mené campagne pour faire supprimer la légalisation du divorce, y perdirent quelques plumes. Ils ne souhaitent pas renouveler une expérience du même genre avec la question de l'avortement.

Mais les partis laïcs sont tout aussi réticents. Ils craignent que les catholiques ne soient obligés de resserrer les rangs en ce qui concerne l'avortement et qu'ils ne regagnent le terrain qu'ils ont perdu dans le référendum sur le divorce. C'est l'attitude du Parti communiste italien qui a peur également de s'aliéner ses propres électeurs catholiques s'il adopte une attitude en faveur de la légalisation de l'avortement. Ces craintes sont partagées dans une moindre mesure par les socialistes qui apportent leur soutien parlementaire à l'actuelle coalition de M. Aldo Moro.

Les Américaines de l'espace

par Barry Casebolt

HUNTSVILLE (Alabama) (Reuter) — Elles s'appellent Doris Chandler, Mary Johnston, Ann Whitaker et Carolyn Griner. Toutes sont mariées, à l'exception de Mary Johnston qui peut, en revanche, se flatter d'avoir le titre de docteur à défaut de celui de madame.

Ce sont quatre femmes de l'espace en puissance qui viennent de terminer une semaine d'entraînement dans le laboratoire de l'espace simulé de Huntsville, le "Spacelab". Ce sont également également des femmes des

Ce sont quatre femmes de l'espace en puissance qui viennent de terminer une semaine d'entraînement dans le laboratoire de l'espace simulé de Huntsville, le "Spacelab". Ce sont également des femmes ingénieurs ou des scientifiques employées par le centre spatial Marshall de la célèbre N.A.S.A. — l'administration américaine de l'espace.

Elles ont reçu le sésame d'un des responsables du programme spatial officiel qui les a déclarées "extrêmement compétentes sur le plan technique" et a exprimé l'espoir que l'entraînement qu'elles viennent de suivre leur donnerait l'occasion de voler à bord de Spacelab.

Si elles ont cette chance, elles seront dans le sillage direct de la cosmonaute soviétique Valentina Tereshkova, la première femme de l'espace qui tourna au-

tour de la terre pendant trois jours en juin 1963.

Maintenant que les quatre Américaines ont terminé leur expérience de sept jours, le directeur du projet Spacelab a déclaré qu'elles se prépareraient en vue d'une mission dans le cadre du programme euro-américain de navettes spatiales.

Le Spacelab est un projet réalisé en coopération par douze nations européennes qui, en 1972, ont accepté une offre américaine de participation au programme américain post-Apollo. Sa mise en application devrait pouvoir commencer aux environs de 1980.

Il a fallu des années d'entraînement aux astronautes d'Apollo et de Skylab, et ce sont essentiellement ces mêmes hommes qui vont participer au programme des navettes spatiales.

Mais celui-ci est également conçu pour ceux qui ne sont pas des astronautes, ouvrant la voie aussi bien aux poètes qu'aux scientifiques.

La N.A.S.A. n'a pas de liste officielle des premières scientifiques américaines qui participeront au programme, mais dans les milieux autorisés à Washington on indique que le quartet féminin de Huntsville a été choisi parce que ces femmes sont déjà entraînées pour les vols spatiaux.

Les quatre femmes pensent, en tout

cas, que leurs consœurs peuvent jouer un rôle actif dans les programmes de l'espace, conviction qui est aussi celle de James Fletcher, l'administrateur de la N.A.S.A. Elles estiment que les femmes peuvent accomplir toutes les tâches de l'espace y compris le pilotage de la cabine.

Le Spacelab européen est un module qui entrera à l'intérieur du vaisseau spatial et dans lequel les scientifiques pourront travailler en orbite sans combinaisons spatiales, presque comme sur la terre.

Le laboratoire simulé dans lequel les quatre femmes ont travaillé pendant une semaine est à peu près des dimensions du Spacelab européen. Les expériences qu'elles viennent d'effectuer sont le prolongement de celles des astronautes de Skylab dans l'espace.

L'équipe féminine s'était préparée pendant six mois à cette "mission". Sortant du laboratoire, Mary Johnston a déclaré: "C'est un travail dur, qui demande beaucoup de concentration, mais à partir du troisième jour, nous étions habituées".

Quant à Mme Griner, dont le mari travaille au centre de Huntsville, elle a ajouté: "Je ne pense pas qu'il voudrait que je parte pour une mission trop longue, mais il accepte très bien la mission Space-lab".

aux 4 coins

La nourriture d'un mammouth

OLENINGRAD (AFP) — Des savants soviétiques ont pu déterminer la nourriture d'un mammouth, mort il y a quarante mille ans à partir de la dépouille d'un de ces animaux récemment découverte dans le delta de l'Indighirka, en Sibérie septentrionale, et dont les entrailles contenaient les restes presque intacts d'un repas, a annoncé l'agence Tass.

De minutieuses analyses effectuées par les savants ont révélé que l'animal, qui était un mâle âgé de soixante ans, s'était nourri de plantes herbacées et d'herbes aquatiques.

Les spécialistes soviétiques ont précisé d'autre part que le mammouth s'était enlaid dans un marécage et attribuent la disparition de cette espèce, en Sibérie septentrionale, à un rapide réchauffement de la température qui aurait provoqué la fonte des glaces et la formation des marais dans cette partie du globe.

Une véritable passoire

LONDRES (AFP) — Une semaine après le détournement de l'avion Manchester-Londres par un Iranien armé d'un faux pistolet, un journaliste du "Guardian" John Torode, s'est joué des contrôles de sécurité, multipliés depuis, en prenant l'avion armé de deux pistolets.

Un porte-parole des pilotes de ligne britannique a qualifié "d'extrêmement inquiétante" l'expérience que raconte M. Torode dans le "Guardian".

Le journaliste armé d'un pistolet en plastique pour enfant et d'une imitation parfaite d'une arme de guerre, dissimulés l'un dans ses sous-vêtements, l'autre dans une boîte métallique dans son bagage à main, a subi sans problème la fouille au départ de Londres et au retour à Manchester. Après le décollage, M. Torode est allé aux toilettes et en est revenu avec son arsenal qu'il a gardé sur les genoux jusqu'à son arrivée.

M. Nixon fête au caviar

WASHINGTON (AFP) — Le Shah d'Iran avait fait envoyer du caviar à M. Richard Nixon à l'occasion du 62ème anniversaire de l'ancien président. C'est l'écrivain Victor Lasky, présent jeudi lors du dîner d'anniversaire à la villa de San Clemente, qui vient de le révéler.

Il nous a tous forcés comme une mère juive, à en manger, en nous disant que nous insultions le Shah si nous refusions, a raconté Victor Lasky.

Celui-ci a indiqué que MM. Bebe Rebozo et Robert Adelman, les amis millionnaires de M. Nixon, prenaient également part à ce dîner.

M. Nixon semblait faible et amaigri mais il était très vif, a ajouté M. Lasky.

Saisie de \$6 millions de drogue

TOKYO (AFP) — Trois trafiquants de drogue ont été arrêtés à Tokyo en possession d'un stock de méthylphédrine, un excitant créant une accoutumance, évalué à \$5.833.000.

Les trois personnes appréhendées sont Shinji Kikuchi, 38 ans, connu pour ses attaches dans le milieu de Tokyo, Tomio Terasawa, 43 ans, chef du service de recherche d'une entreprise pharmaceutique et Itsuo Onuma, 33 ans, sans emploi.

En mars dernier, au cours d'un entretien dans un snack-bar, Kikuchi avait réussi à convaincre Terasawa de lui livrer de la méthylphédrine, soustraite au laboratoire où celui-ci travaillait. Kikuchi avait acheté les dix kilogrammes de drogue à Terasawa pour \$26.666 qu'il avait ensuite distribué au Japon, pour une valeur de \$30.000.

Conscient de pouvoir multiplier ses bénéfices vingt ou trente fois, si la drogue était fabriquée dans un laboratoire clandestin, Kikuchi avait alors persuadé Terasawa de travailler avec lui à son domicile. Ils furent signalés à la police par un voisin étonné par l'étrange odeur qui s'échappait de l'appartement.



TOUTE UNE AUBAINE CHEZ BIRKS!

C'EST NOTRE SOLDE ANNUEL!

Jusqu'à 50% de rabais

Les articles offerts en solde sont désassortis; plusieurs sont uniques; quelques-uns sont légèrement imparfaits ou défraîchis. Nous regrettons de ne pouvoir accepter de commandes par téléphone ou payables sur livraison. Il n'y a pas de boîte bleue Birks pour ces articles et tout achat est définitif. Venez tôt.

DEUX GROUPES À SOLDER:

Mardi et mercredi
14 et 15 janvier

Nous avons des montres pour hommes et femmes à prix d'aubaine • Un bon choix de sacs à main • Vaisselle en acier inoxydable • Des lampes et des jolies choses en bois • Des bijoux de qualité en or et diamant ainsi que des bijoux-mode • Des pièces en plaqué argent.

Jeudi et vendredi
16 et 17 janvier

Des petits articles en cuir. Un choix d'horloges. Cadres. Des accessoires de toilette utiles. Articles de bagages.

Il faut compter deux semaines de délai pour la livraison des articles en solde

PAS D'ÉCHANGES OU DE REMBOURSEMENTS • PAS D'ACHATS PAYABLES SUR LIVRAISON • PAS DE BOÎTE BIRKS

BIRKS

JOAILLIERS

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

*Demande de permis spécial temporaire — Re: Wayne Lavers — Permis Haulway

La partie requérante Wayne Lavers (adresse de Wayne Lavers dans la province de Québec est Bebe, Québec) demande le permis suivant: —

"Service de courtier en transport (Haulway) pour le transport de marchandises autorisé par les classes 6, 10, 12, de permis 659-V, pour service de remorquage à la compagnie de transport Smith Transport Company, Limited, 10755 Chemin Côte de Liesse, Dorval, Québec H9P 1A8."

Toute personne désirant s'opposer à cette demande peut le faire à la Commission des Transports dans les quatre jours de la première parution de ladite demande.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-041708-749

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Dorval, Ville de Laval, district de Montréal.

partie demanderesse

-VS-

DANICO INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

partie défenderesse

IL EST ENJOINT à DANICO INC., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître, dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 10 janvier 1975

ANDRÉ BRUNET

Procureur de la partie demanderesse

Me André Brunet,

Procureur de la demande,

500 Place d'Armes,

Suite 1980,

Montréal, P.Q.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-18-00001-759

Dans l'affaire des Conventions Matrimoniales entre

DANIEL ROSS WILSON, résident et domicilié au 300 boul. Graham, app. G-2, en la Cité de Mont-Royal, district de Montréal.

-ET-

DAME MARION CHARLOTTE FAGAN, épouse séparée de biens de Daniel Ross Wilson, des mêmes lieux.

Requérants

PAR ORDRE DE LA COUR:

PRENEZ AVIS que le Requêteur présentera devant cette Cour Supérieure, le 17 janvier 1975, à 9 h 30, rue Craig, Montréal, dist. 216, à 10 heures de l'avant-midi, le 17 janvier 1975, ou aussitôt que possible, le 17 janvier 1975, une Requête demandant l'homologation d'un Acte de Modification de leur contrat de mariage passé devant Me Max Goldman, notaire le 1er juin 1974, modifiant le contrat de mariage entre le Requêteur et son conjoint DAME MARION CHARLOTTE FAGAN, passé devant Me Max Goldman, le 5 décembre 1968.

MONTREAL, ce 13 janvier 1975

Mes GILBERT MAGNAN & MARCOTTE

1 Place Ville Marie,

Suite 1935,

Montréal, Q.C.

PROCEUREURS DES REQUÉRANTS

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

GRIFFES DES DIVORCES

DIVISION DE DIVORCES

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

No. 500-12-046743-740

DAME CECILE BEDARD, résidente et domiciliée en la Cité et District de Montréal

-VS-

DENIS KENNEY, autrefois résident et domicilié en la Cité et District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé DENIS KENNEY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 9 janvier 1975

Me WILFRIED LEFEBVRE

Registraire-adjoint

Me JEAN-LOUIS RANGER,

808 rue Rachel,

Montréal, Q.C.

PROCEUREUR DE LA REQUÉRANTE

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 14 novembre 1974, par lequel Verchem Limited, a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 21 novembre 1974 sous le numéro 2564770. Banque de Montréal."

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 10 décembre 1974, par lequel Ferrobac Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 23 décembre 1974 sous le numéro 2571414. Banque de Montréal, le 23 décembre 1974."

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-041709-747

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 500 Boulevard d'Auteuil, Dorval, Ville de Laval, district de Montréal.

partie demanderesse

-VS-

PLATEAU LEVESQUE HOUSING INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à 7200 Hochelaga, à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

partie défenderesse

IL EST ENJOINT à PLATEAU LEVESQUE HOUSING INC., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 10 janvier 1975

André Brunet

Procureur de la partie demanderesse

Me André Brunet,

Procureur de la demande,

500 Place d'Armes,

Suite 1980,

Montréal, P.Q.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

GRIFFES DES DIVORCES

NO. 500-12-047-867-748

YVON CLOUTIER, époux commun en biens de Lina Côté, résident et domicilié au 400 St-François, Dorval, Laval, district de Montréal.

-VS-

LINA CÔTÉ, de lieux inconnus

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée LINA CÔTÉ est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 9 janvier 1975

WILFRIED LEFEBVRE

REGISTRAIRE-ADJ.

Me Jean Charbonneau, Avocat

3509 Boulevard de la Concorde

Suite 207

Dorval, Laval

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO. 500-12-047940-741

DAME CECILE THIBAUDT, ménagère, domiciliée et résidente au numéro 3709 de la rue Ste-Famille à Montréal, district de Montréal.

-VS-

WILLIAM MEKINS, autrefois domicilié et résident à Ottawa, province d'Ontario, et aujourd'hui d'adresse inconnue.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé WILLIAM MEKINS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 janvier 1975

Me W. LEFEBVRE,

REGISTRAIRE — ADJ.

Me Pierrette St-Pierre,

avocate,

800 est. Boul. Maisonneuve,

Bonne église

Montréal, P. Qué. H2L 4M7

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de St-Léger Industries Inc. à Continental Financial Corporation et exécuté le 6 janvier 1975 a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal le 9 janvier 1975 sous le numéro 2573292.

Robert Paquette Autobus Inc. demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'effectuer le transport d'enfants et étudiants participant à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives originaires de Laval-Ouest à destination de tous points situés dans un rayon de 125 milles de la dite municipalité et retour. Le coût du transport sera défrayé par le service des Loisirs de Laval-Ouest Inc. Les intéressés doivent produire leur opposition dans les quatre (4) jours de la première publication.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR DE BIEN-ETRE SOCIAL

(Division d'Adoption)

NO. 500-43-001265-74

GABRIEL LEGARE,

ET:

NICOLE OUELLETTE LEGARE,

Requérants

-VS-

NORMAND MARIER,

Intimé

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX

L'intimé Normand Marier est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication, faute de quoi jugement par défaut sera rendu contre lui dans cette cause le 17 février 1975.

Une copie de la requête en adoption a été déposée à la Cour de Bien-Etre Social de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 10 janvier 1975.

Massey & Massey, Avocats.

Me Paul Massey,

235 est. boul. Dorchester,

Suite 410,

Montréal, Qué.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

GRIFFES DES DIVORCES

NO. 500-12-048138-758

DAME LAURETTE LAFAMME, ménagère, domiciliée et résidente au 8190, rue Jean Nicolet, à St-Léonard, District de Montréal.

-VS-

MARCEL FARAH LAJOIE, dont l'adresse est inconnue.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé (e) MARCEL FARAH LAJOIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 8 janvier 1975

Me W. LEFEBVRE

REGISTRAIRE

Robert Monette, Avocat

6850, rue Sherbrooke,

Suite 350,

Montréal, P.Q.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

GRIFFES DES DIVORCES

DIVISION DE DIVORCES

No. 500-12-048030-740

DAME ANNE-MARIE-LOUISE TURCOTTE, ménagère, résidente à 137-45e avenue, appartement 3, Lachine, District de Montréal.

-VS-

WILLIAM FREDERICK JAMES EMERY, résident dans les Cité et District de Montréal.

Requérante

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé William Frederick James Emery est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 6ième jour de janvier 1975

Me W. Lefebvre

Registraire-adjoint

GROSSMAN & WINSTON, avocats,

1410 rue Guy, suite 24, 25

Montréal

Procureurs de la Requérante

"Région No. 3 — Catégorie Entrepreneur — Jean Bouchard demande à la Commission des Transports du Québec un permis de camionnage selon le règlement No. 12 et ses amendements pour le camion Inter 70, série 2594716392001, immatriculé F-299-401-74"

Toute personne voulant s'opposer devra le faire dans les quatre (4) jours suivant la première publication de cet avis. Toutes les oppositions devront être adressées à Me Pierre Bernier, 210 est. rue Ste-Catherine, Montréal.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR DE BIEN-ETRE SOCIAL

(Division d'Adoption)

NO. 500-43-001265-74

GABRIEL LEGARE,

ET:

NICOLE OUELLETTE LEGARE,

Requérants

-VS-

NORMAND MARIER,

Intimé

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX

L'intimé Normand Marier est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication, faute de quoi jugement par défaut sera rendu contre lui dans cette cause le 17 février 1975.

Une copie de la requête en adoption a été déposée à la Cour de Bien-Etre Social de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 10 janvier 1975.

Massey & Massey, Avocats.

Me Paul Massey,

235 est. boul. Dorchester,

Suite 410,

Montréal, Qué.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

GRIFFES DES DIVORCES

NO. 500-05-006 936-742

HENRI SYLVESTER, tourneur, des Cité et District de Montréal, présentement domicilié et résident au 1100 avenue McGregor, appartement 34.

-VS-

EDWARD BAUN, demeurant autrefois au 500 Abélard, appartement 201, Ile-des-Sœurs, dans les Cité et District de Montréal, défendeur.

Requérants

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, Gerald Julien, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration a été déposée à la Cour Supérieure, District de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut de comparaître dans le délai susdité, le demandeur procédera à obtenir contre vous un Jugement par défaut.

MONTREAL, le 14 janvier 1975

Me GÉRARD DENGER,

44 est. rue Notre-Dame

Montréal H2Y 1B6

Avocat de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

GRIFFES DES DIVORCES

NO. 500-05-01829-745

THE NORWICH UNION FIRE INSURANCE SOCIETY LIMITED

-VS-

SHARP CORPORATION, et Import Rouse of Canada Ltd et Colonial Electronics Ltd

Partie demanderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La défenderesse SHARP CORPORATION d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à la Cour Supérieure, 10 est. Craig à Montréal, à son intention.

MONTREAL, ce 8 janvier 1975

WILFRIED LEFEBVRE

Notaire de la Cour Supérieure

Me WOOD & AARON, avocats

615 ouest. Boul. Dorchester

Montréal — 886-7446

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)

NO. 02-04050-742

JOSE SAUTO et JOSE SAN PEDRO, hommes d'affaires, domiciliés et résidents dans la Cité et le district de Montréal au 3969 rue Clarke.

-VS-

DAME YVETTE GOSSELIN, ménagère, épouse commune en biens de Rosario Cantin, résident et domiciliée au 3342, rue Desmarques, à Montréal, district de Montréal.

Requérante,

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé ROSARIO CANTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

En créant le "comité des 8"

Scotty Bowman a lui-même sauvé son poste

par Marc Thibeault

"Le" comité des 8" du club de hockey Canadien...

On en a déjà parlé de façon sarcastique, dans certains cas, ou de façon imprécise dans d'autres.

La vérité demeure que, depuis qu'il a été formé, la machine des Canadiens ronronne admirablement bien, ce qui se poursuivra ce soir au Forum contre les Bruins de Boston espérans-le.

Ce qu'on n'a pas révélé jusqu'ici, est que le dit comité fut formé à la suggestion de nul autre que l'instructeur William "Scotty" Bowman. Ce qui lève le rideau sur une situation qui s'annonçait comme devant être déplorable. Ainsi, le 14 novembre dernier et après 17 parties, le Canadien avait une fiche de 7-5-5 et, déjà, certains réclamaient la tête du chef-instructeur de l'équipe.

Henri Richard l'avait déjà ouvertement critiqué en le traitant d'hypocrite et il n'en fallait pas plus pour que le public se mette de la partie et commence à suggérer, tout aussi ouvertement, que Bowman quitte son poste. Surtout que ce public se souvenait que, le printemps dernier, les Canadiens avaient été éliminés par les Rangers de New York, après avoir gagné la coupe Stanley l'année précédente et, quant à cela, six fois lors des neuf précédentes saisons.

Et à la suite de la sortie de Richard et d'autres remarques de la part d'autres joueurs (et non les moins) il était évident que les relations entre le chef-instructeur et ses joueurs étaient très soupes au lait et très acides.

Bowman, semble-t-il, le savait mieux que tout autre et c'est alors qu'il suggéra à certains vétérans de l'équipe de former un petit comité avec lequel il pourrait parler.

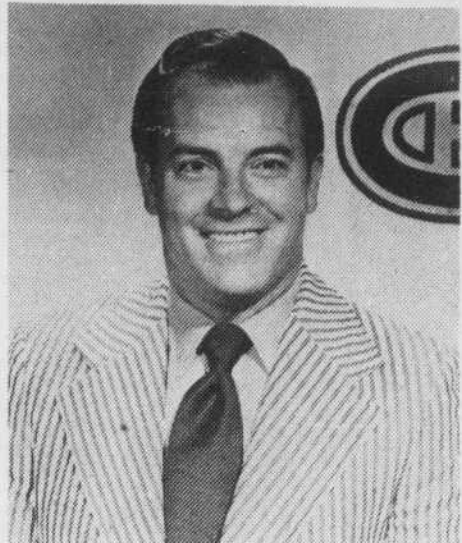
"Je dois admettre que ce fut son idée et qu'elle fut drôlement bonne", de nous avouer Serge Savard, hier après-midi, après une séance d'exercice au cours de laquelle il patinait telle une recrue. Jugez-en par le cri du cœur de Claude Ruel: "He! Le sénateur (c'est le surnom que Ruel lui donne maintenant) patinait comme

une gazelle aujourd'hui. Je ne l'ai jamais vu si bien patiner."

Ce qui augure bien pour le match de ce soir contre Boston.

Mais revenons-en aux relations syndicales, pour ainsi dire, entre MM. Bowman et les joueurs.

Une fois le comité formé, vers le 14 novembre



Scotty Bowman... une partie patronale heureuse!

justement, Bowman, une semaine plus tard (plus précisément le matin du mercredi 20 novembre) avait un match nul qui devait être disputé le même soir contre les Kings à Los Angeles, invita les huit membres (Savard, Dryden, Lapointe, Roberts, Cournoyer, Lemaire, Lafleur et Pete Mahovich) à dîner avec lui.

"Cela nous a permis de régler différents

problèmes et je crois que ce fut un point tournant", de nous avouer Bowman, hier. Depuis, l'instructeur les rencontre plutôt individuellement mais, plus souvent qu'autrement, on parle de petits ennuis d'intérêt général... parmi les joueurs. Du coup, les Canadiens deviennent la première équipe dans l'histoire du hockey à avoir un comité de griefs!

Par la même occasion, un de ses prédécesseurs, Ruel (avec lequel les vétérans pouvaient plus facilement communiquer) devenait plus que simple directeur du développement des joueurs, son titre officiel. Il devenait relationniste et trait d'union entre l'instructeur et les joueurs et, aussi, un bras droit plus ou moins attiré de Bowman.

"Nous avons demandé que nos heures d'exercices soient changées et nous avons suggéré que nos exercices eux-mêmes soient aussi modifiés. Avant, c'était toujours les mêmes qui s'exerçaient à tirer sur le gardien. Aujourd'hui, tout le monde a l'occasion de le faire. Nous avons encore suggéré que l'équipe ait un alignement plus ou moins fixe, en éliminant d'abord le surplus de réservistes. Le résultat est que nous avons maintenant 17 joueurs qui savent qu'ils vont jouer, sans compter les gardiens", de nous expliquer Savard avant d'enchaîner:

"Nous avons aussi suggéré que les réunions de 11 heures le samedi matin, avant un match le même soir, ce qui veut dire que nous n'avons pas d'exercice ces matins-là, soient éliminées, ce qui nous a été accordé. Nous tenons maintenant ces réunions vers 6 heures le soir-même et avant le match, ce qui n'est que logique. En fait, nous leur avons demandé si ces assemblées du samedi matin n'existaient que pour qu'ils soient certains que nous nous levions le matin! C'était à peu près leur seule utilité".

Cela fait au moins 30 ans que nous pensons la même chose!

Savard veut bien nous parler d'un autre changement que "le comité des 8" a obtenu, celui voulant que les journalistes, maintenant, ne puissent entrer dans la chambre des joueurs

avant une demi-heure après un exercice:

"Il y a bien des incidents qui sont arrivés dans le passé qui ne seraient pas arrivés si les joueurs alors concernés avaient eu une demi-heure pour se calmer, se refroidir. Il y a aussi le fait que nous ne connaissons pas toujours les journalistes qui nous entourent. Nous ne craignons pas ceux que nous connaissons. Mais il y a parfois, comment dites-vous, des échotiers, des potins, qui vont saisir un mot, une phrase et mal les interpréter et nous avons voulu, ne serait-ce qu'une demi-heure, nous protéger contre ces gars-là".

C'est bien la première fois dans l'histoire que des joueurs de hockey se soucient de ce qu'il est convenu d'appeler "la presse jaune"... et n'est-ce pas formidable?

Le résultat de cette historique réunion du 20 novembre dernier et des relations très sensiblement améliorées entre les Canadiens et leur chef-instructeur depuis qu'après avoir péniblement gagné 7-6 à Kansas City le vendredi 22 novembre, et avoir été battu 6-4 à Buffalo le dimanche 24 novembre, le club montrealais a depuis enregistré 14 victoires et 6 matches nuls, donc aucune défaite en 20 parties, un nouveau record d'équipe (l'ancien était de 18 et avait été établi à trois reprises dans l'histoire du club... du 30 novembre 1927 au 17 janvier 1928, 15 victoires, 3 matches nuls; du 6 janvier au 25 février 1945, 16 victoires, 2 matches nuls; et du 18 octobre au 29 novembre 1959, encore 16 victoires et 2 matches nuls).

Et la fiche 7-5-5 de l'équipe le 14 novembre dernier est maintenant 24-6-13, donc une seule défaite en exactement deux mois... et elle date déjà du 24 novembre.

Bon, à nous Boston ce soir, Toronto samedi soir et Los Angeles dimanche soir (toujours au Forum) alors que s'ils gagnent chaque fois, les Canadiens auront égalé le record de 23 parties d'affilée sans échec établi par le même Boston du 22 décembre 1940 au 23 février 1941 (15 victoires, 8 matches nuls).

Dans la LNH, hier soir

Les Kings sont tenaces

LANDOVER (d'après AP) — Les Kings de Los Angeles ont remporté une victoire de 6-2 aux dépens des Capitals de Washington, hier soir, pour s'approcher à un point du Canadien de Montréal, qui en dépit d'une série de 20 matches sans défaite d'affilée n'ont pu les distancer, et du 1er rang de la section III.

Depuis le début de la saison, le Tricolore et les Kings se font une lutte sans merci pour la

tention de la 1ère place. Les Kings l'ont détenue pendant le premier mois d'activité de la saison mais le Canadien a tôt fait de s'en accaparer mais sans pour autant se forger une avance confortable. La lutte s'annonce vive d'ici la fin de saison entre ces équipes, et la formation qui conservera la meilleure fiche à l'étranger pourrait bien se retrouver au faite de la section.

Ainsi, les Kings, qui détient le meilleur record sur la route (13-2-6) ont remporté leur 7e victoire d'affilée grâce notamment à une performance de deux buts et deux passes du réputé bagarreur Dan Maloney.

Les Kings ont explosé avec quatre buts au cours du 2e engagement pour se bâtir une avance confortable de 5-1 devant les minables Capitals.

Washington, maintenant 3-36-5, n'ont pas gagné au cours de leurs 13 dernières rencontres.

Kings 6, Capitals 2

1^{re} période

1—LOS ANGELES, Nevlin (16e), 5-45

2—WASHINGTON, Lesuk (3e), 12-38

Pun: Aucune

2^e période

3—LOS ANGELES, Harper (1er), 2-34

4—LOS ANGELES, St-Marseille (3e), 9-29

5—LOS ANGELES, Maloney (14e), 11-52

6—LOS ANGELES, Maloney (15e), 16-22

Pun: Aucune

3^e période

7—LOS ANGELES, Goring (11e), 1-17

8—WASHINGTON, Bloom (3e), 12-23

Pun: Aucune

Lancers par:

Los Angeles: Washington (LA): Adams (W)

Gardiens: Vachon (LA); 9-5 11-25

Assistance: 8,029

JOE NAMATH a perdu la poursuite de \$2,250,000 qu'il avait intentée à la revue "Sports Illustrated". Namath avait reproché au magazine de s'être servi de son nom et de sa photo lors d'une campagne d'abonnement.



Chris Evert, ci-haut en compagnie de Jerry Diamond, directeur général de l'Association de tennis féminin, a été désignée hier l'athlète féminin par excellence de l'année dans un scrutin organisé par l'agence Associated Press. En 1974, Mile Evert a gagné 15 tournois et récolté plus de \$250,000. (Téléphoto AP)

Expos: 2 lanceurs sous contrat

Les Expos de Montréal, hier, ont mis sous contrat le jeune lanceur de 19 ans Mark Knose, de Harrison, Ohio, qui fut leur premier choix lors de la deuxième phase de la séance de repêchage de jeunes joueurs libres qui a eu lieu la semaine dernière. Knose, un droitier, a joué, entre autres, pour l'université de Toledo où il était surtout voltigeur. Mais les dépêches des Expos voient plutôt en lui un lanceur qu'un voltigeur. Knose, qui mesure 6 pieds, 1 pouce et pèse 188 livres, se rapportera au camp d'entraînement des clubs affiliés des Expos à Daytona Beach au mois de mars. En même temps qu'ils annonçaient l'engagement de Knose, les Expos ont révélé que l'excellent lanceur-recrue Dennis Blair, qui avait remporté 11 victoires contre 7 échecs l'été dernier, avait aussi signé son

contrat 1975 avec l'équipe. Il sera au camp d'entraînement des Expos, toujours à Daytona Beach, dès le mois prochain.

JOHNNY WILSON, l'instructeur des malheureux Stags du Michigan de l'Association Mondiale de hockey, considère que son équipe ressemble à un avion qui tourne en rond avant de savoir s'il peut atterrir quelque part. On sait que l'équipe est maintenant administrée par la ligue et que deux matches devant être disputés à Detroit ont été contremandés. Néanmoins, les joueurs se sont exercés hier en vue d'une partie qu'ils doivent disputer à Cleveland samedi. "L'avenir du club sera décidé la semaine prochaine", a dit le président Dennis Murphy de la ligue, actuellement à Baltimore où il aimerait que les pauvres Stags démenagent. Il a

toutefois précisé que les autres propriétaires de l'AMH aimeraient que l'équipe cesse d'exister et que ses joueurs soient distribués parmi les clubs qui tiennent encore le coup. Les Stags ont jusqu'ici des dettes atteignant \$260,000.

HARMON KILLEBREW, bien que les Twins du Minnesota lui aient offert un poste d'instructeur ou de dépêchier, ne sera plus avec l'équipe, semble-t-il, la saison prochaine. Killebrew aimerait continuer à jouer et serait sur le point de signer un contrat avec les Angels de la Californie. Le propriétaire Calvin Griffith a dit qu'il libérerait Killebrew comme joueur si une équipe pouvait lui offrir un meilleur salaire que celui qu'il est prêt à lui accorder comme instructeur des frappeurs des Twins, soit \$40,000.

LES ORIOLES de Baltimore, parce qu'ils ont participé aux éliminatoires post-saisonnières de la ligue Américaine de base-

ball, ont réussi à éviter un déficit, l'année dernière. L'équipe, que le président du conseil d'administration Jerold C. Hoffberger essaie de vendre avant le début de la prochaine saison, a enregistré un profit de \$82,700 à la fin de son année fiscale, le 31 octobre dernier. En annonçant que l'équipe était à vendre l'autome dernier, Hoffberger avait fait remarquer que le capital investi rapporterait plus à la banque en intérêt. Bien qu'ils aient gagné le championnat de la section Est de l'Américaine cinq fois au cours des six dernières années, les Orioles n'enregistrent chaque année que des petits profits. Ainsi, l'été dernier et pour la troisième année consécutive, ils n'ont pas réussi à attirer un million de spectateurs durant la saison régulière. La série éliminatoire de l'autome dernier contre Oakland a rapporté un profit net de \$314,000, ce qui veut dire que Baltimore aurait perdu passablement de dollars autrement.

La 28e classique d'Étoiles

Même Washington sera représenté!

Les noms des 19 joueurs sélectionnés par les instructeurs Fred Shero et Bep Guidolin, en vue de compléter l'alignement des équipes d'étoiles qui s'affronteront le 21 janvier, au Forum de Montréal, ont été dévoilés hier.

Shero, qui a piloté la saison dernière les Flyers de Philadelphie à la conquête de la coupe Stanley, a choisi 10 joueurs et Bep Guidolin, ex-instructeur des Bruins de Boston, équipe finaliste contre Philadelphie, aujourd'hui à la barre des Scouts de Kansas City, neuf

des blessures subies par le défenseur Bill White, des Black Hawks de Chicago, et l'aillier droit Bill Goldsworthy, des North Stars du Minnesota, ont obligé Shero à sélectionner deux joueurs de plus que nécessaire. Guidolin, de son côté, a dû trouver un remplaçant pour Gilbert Perreault.

Shero a choisi le défenseur Doug Jarrett et le centre Stan Mikita, des Black Hawks, le centre Tom Lysiak et l'aillier gauche Curt Bennett, des Flames d'Atlanta, le défenseur Tracy Pratt, des Canucks de Vancouver, le défenseur Ed

Van Impe, des Flyers, l'aillier droit Simon Nolet, des Scouts, l'aillier gauche Ed Westfall, des Islanders de New York, l'aillier droit Dennis Hextall, des North Stars, et l'aillier droit Rodrigue Gilbert des Rangers de New York.

Le choix de Guidolin ont été le centre Syl Apps et l'aillier droit Jean Pronovost, des Penguins de Pittsburgh, le défenseur Jerry Korab et le centre Don Luce, des Sabres, le défenseur Bob Murdoch, des Kings de Los Angeles, le centre Marcel Dionne, des Red Wings de Detroit, le centre Darryl Sittler,

des Maple Leafs de Toronto, l'aillier gauche Joey Johnston, des Seals de la Californie, et l'aillier gauche Denis Dupéré, des Capitals de Washington.

Les 18 équipes du circuit doivent être représentées à la 28e classique annuelle.

Si un des 40 joueurs sélectionnés devait subir une blessure l'empêchant de prendre part au match, l'équipe à qui il appartient devra le remplacer.

Si la troisième période se solde par une égalité, la rencontre sera prolongée jusqu'à ce qu'une équipe marque un but.

hockey

Ligue Nationale

Hier soir

Los Angeles 6, Washington 2
Islanders NY 3, St-Louis 3
Philadelphie 6, Kansas City 4

Ce soir

Boston à Montréal
Atlanta à Pittsburgh
Rangers NY à Minnesota
Vancouver à Chicago
Toronto à St-Louis
Buffalo à Californie

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

Esposito, Boston 42 41 83
Orr, Boston 25 52 76
Lafleur, Montréal 32 35 67
Perreault, Buffalo 27 37 64
Mahovich, Mtl 18 40 58
Robert, Buffalo 27 29 56
Clarke, Phi 13 43 56
Dionne, Detroit 21 33 54
Gilbert, NYR 22 31 53
Ratelle, NYR 17 34 51

Indianapolis à Michigan, remis
Québec à Vancouver, 23h
Toronto à San Diego, 23h

Ce soir

Chicago à N.-Angleterre
Edmonton à Houston
Vancouver à Winnipeg
Toronto à Phoenix

Les pointeurs

(Parties d'hier non comprises)

Hull, Winnipeg 36 28 64
Bernier, Québec 30 33 63
Lund, Houston 24 36 60
Lacroix, SD 18 37 55
Walton, Minnesota 29 24 53
Nilsson, Winnipeg 13 37 50
F. Hughes, Houston 29 18 47
Dillon, Toronto 17 30 47
Hinse, Vancouver 17 28 45
G. Howe, Houston 16 29 45

Ligue Majeure du Québec

Lundi

Laval 8, Hull 5
Shawinigan 7, Sherbrooke 6

Hier soir

Trois-Rivières 8, Cornwall 2
Québec 5, Chicoutimi 1

Association Mondiale

Hier soir

Chicago 5, Phoenix 2

LIGUE NATIONALE

Section I

PHILADELPHIE 43 27 10 6 151 95 60
RANGERS NY 41 21 12 8 174 131 50
ATLANTA 43 19 15 9 120 147 47
ISLANDERS NY 44 17 16 11 146 123 45

Section II

VANCOUVER 43 22 16 5 150 138 49
CHICAGO 42 19 19 4 145 127 42
ST-LOUIS 43 17 19 7 140 150 41
MINNESOTA 40 11 24 5 107 176 27
KANSAS CITY 41 8 29 4 102 179 20

Section III

MONTREAL 43 24 6 13 196 117 61
LOS ANGELES 42 24 6 12 139 84 60
PITTSBURGH 41 15 17 9 166 157 39
DETROIT 40 10 23 7 112 156 27
WASHINGTON 44 3 36 5 90 237 11

Section IV

BUFFALO 42 26 9 7 183 134 59
BOSTON 41 24 10 7 198 123 55
TORONTO 42 15 20 7 145 116 37
CALIFORNIE 45 11 26 8 120 177 30

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

QUEBEC 40 25 15 0 164 131 50
TORONTO 40 23 16 1 171 146 47
EDMONTON 33 19 12 2 120 104 40
WINNIPEG 35 17 16 2 137 116 36
VANCOUVER 37 16 19 2 113 119 34

Section Est

N-ANGLETERRE 39 22 15 2 140 126 46
CLEVELAND 38 16 20 2 109 133 34
CHICAGO 38 16 21 1 128 141 33
INDIANAPOLIS 41 7 31 3 92 172 17

Section Ouest

HOUSTON 39 27 12 0 180 115 54
PHOENIX 41 19 17 5 136 133 43
MINNESOTA 37 19 18 0 158 132 38
SAN DIEGO 38 18 19 1 123 129 37
MICHIGAN 42 13 26 3 106 177 29

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

QUEBEC 40 23 15 2 181 145 48
TROIS-RIVIERES 42 20 16 6 177 166 46
CHICOUTIMI 42 17 23 2 187 248 36
SOREL 45 12 30 3 173 244 27
SHAWINIGAN 40 9 26 5 166 239 23

Section Ouest

SHERBROOKE 39 29 8 2 246 137 60
CORNWALL 42 24 10 8 194 154 56
MONTREAL 38 19 16 3 226 192 41
HULL 41 19 19 3 217 205 41
LAVAL 45 16 25 4 202 238 36

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN,

SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Robin, C.A.
H. Louis Robin, C.A.

Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J.-Serge Gervais, C.A.
Nagib Boulos, C.A.

Jacques R. Chabillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871

7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126 861-9987

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX

ET ASSOCIÉS

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal HAZ 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES

DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ

ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

Natation

Forte équipe US aux Jeux de N.-Zélande

INDIANAPOLIS Indiana (AFP) — Les États-Unis se sont représentés par une excellente équipe de natation notamment féminine aux Jeux de Nouvelle-Zélande, du 23 au 26 janvier, à Christchurch.

Quatre championnes des États-Unis et la détentrice du record du monde de 800 m (8:47.5) Jo Harshbarger constitueront l'équipe américaine. Le duel entre cette dernière et l'australienne Jenny Turrall, détentrice du record du monde du 1500 m, devrait constituer l'un des points culminants des épreuves de natation à Christchurch. Les autres Américaines sélectionnées sont Kim Peyton, détentrice du record national du 100 m nage libre (58.224), Margie Moffitt, détentrice du record américain du

100 m dos (1:04.68) et numéro deux mondial derrière l'Allemande de l'Est Ulrike Richter, qui sera opposée à la Canadienne Wendy Cook, Jenni Franks, détentrice du record des États-Unis du 400 m 4 nages (5:00.51) et Marcia Morry (bras-se).

Commercialisation

Le nouveau consommateur: prudence et raffinement

par A. Leduc

En période d'inflation, rien de plus difficile que de prédire l'avenir économique. Plusieurs économistes et hommes d'affaires américains et canadiens ont depuis nombre de mois peint un tableau plutôt sombre des tendances économiques pour l'année 1975.

Malgré l'importance des pressions inflationnistes et la difficulté des problèmes anticipés pour l'année, nous l'abandonnons, au contraire, avec une attitude optimiste.

Et c'est parce que, en dépit des techniques de recherches très poussées, il faut toujours tenir compte de certains éléments imprévisibles. Cette marge d'imprévisibilité, pour le détaillant, peut bien s'avérer être la marge du succès.

Puisqu'il s'agit ici, en quelque sorte, de pondérer l'imprévisible, je préfère pour ma part, procéder à une analyse personnelle, et très sommaire, des éléments qui peuvent influencer sur les conjonctures économiques actuelles dans la province de Québec.

Dans le secteur salarial, on constate qu'en raison même du coût de la vie, les salaires, s'ils n'ont pas tous été indexés, ont du moins été ajustés dans la plupart des cas en fonction des conditions économiques actuelles. La classe dite "moyenne" jouit donc actuellement d'une augmentation de son revenu disponible. On remarque également que ce même groupe est devenu plus important numériquement, à mesure que baisse la proportion des économiquement faibles. A cela s'ajoute le fait que, avec l'avènement au travail d'un nombre toujours croissant de femmes, le revenu "par famille" s'en trouve augmenté. De plus, afin de minimiser le problème du chômage, problème particulièrement épineux au Québec, les gouvernements ont instauré certaines mesures sociales qui allègent, elles aussi, quelque peu le poids de l'inflation.

Plusieurs autres secteurs d'activités contribueront pour leur part à maintenir le dynamisme de l'économie québécoise au cours de l'année. La ville de Montréal est actuellement le site de plusieurs réalisations importantes, dont Place Desjardins, Cité Concordia, Les Terrasses, pour n'en mentionner que quelques-unes. Il ne faut pas ignorer non plus l'importance des Jeux olympiques, du commerce et du tourisme. La périphérie de la métropole est également le chantier d'activités fort intéressantes avec la construction de l'aéroport Mirabel et le développement rapide de Ville de Laval et de la Rive Sud. Malgré les problèmes que suscitent inévitablement ces transformations, il ne faut pas oublier qu'ils sont le signe certain d'une grande vigueur économique.

Ces réalisations fort prometteuses s'inscrivent dans un cadre socio-culturel spécifique. La croissance démographique de l'après-guerre a résulté en une génération de jeunes adultes qui ont contribué à la société des années '70, '80 ses caractéristiques propres: faible taux de natalité, tendance à vivre davantage dans les agglomérations urbaines, en appartement ou en maisons unifamiliales, attitude nouvelle face aux sports et aux loisirs, vitalité insoumise dans les domaines de création, intérêt grandissant pour des préoccupations telles que la conservation, la lutte contre la pollution, le conditionnement physique, la participation, etc. Ces tendances et les besoins qui en découlent ne doivent pas être ignorés par le détaillant.

A l'heure de l'automatisme, le Québécois jouit d'un mode de vie nouveau et cherche des modes d'adaptation très variés. Il cherche tout à la fois, la rapidité et l'efficacité, le retour aux traditions, le changement, la nostalgie, la stimulation sensorielle, la vie simple, la tolérance, le matérialisme, le mysticisme, la culture, les choses "naturelles". Ses intérêts sont d'une telle variété, d'une telle complexité, d'une telle richesse, que c'est bien là le défi qu'apporte 1975 aux administrateurs des grands magasins à rayons.

Nos grandes entreprises peuvent jouir d'une position fort avantageuse, pourvu qu'elles puissent relever ce défi-défi qui est, en définitive, bien plus à l'échelle humaine que celui d'un tableau de statistiques économiques. Nos moyens les plus efficaces résident dans la flexibilité de nos formules d'exploitation, dans la richesse de notre capital humain, dans la diversité des produits que nous offrons et dans leur qualité intrinsèque, et aussi, peut-être surtout, dans l'étendue des services qui accompagnent la vente de ces produits. Ils résident enfin, dans la compréhension que le détaillant a des besoins de sa clientèle et dans l'accueil avec laquelle il saura y répondre. Oui, le consommateur québécois de 1975 est prudent. Il fait des "choix", et de façon judicieuse et réfléchie. La "marge de succès" reviendra probablement à ceux qui répondront le mieux aux exigences d'aujourd'hui.

■ M. A. Leduc est directeur régional, développement commercial, de la compagnie Eaton's.

Asbestos Corp. remploie 200 ouvriers

L'Alcan ralentit la production: 500 mises à pied

Alcan Aluminium Ltée a fait savoir hier que d'ici le 1er février, sa principale filiale, Aluminium du Canada Ltée., baissera de 100.000 tonnes sa capacité de production annuelle en raison de la réduction sur la plupart des grands marchés des commandes d'aluminium de première fusion livrables en 1975.

C'est notamment la perte d'un contrat de vente de 30.000 tonnes d'aluminium avec le Japon qui force la compagnie à réduire sa capacité totale de production de 9,6%. La coupure de production se fera dans quatre usines d'électrolyse de la compagnie: Arvida, Isle-Maligne et Shawinigan au Québec de même que Kitimat en Colombie-Britannique.

Cette diminution de production engendrera quelque 500 mises à pied sur un personnel total de 13.000 travailleurs, dont tout près de 400 au Québec.

La faiblesse importante que connaît actuellement l'industrie de la construction et celle de l'automobile sont à la source de la réduction généralisée de la demande d'aluminium sur tous les marchés occidentaux. Au rythme actuel de production, l'Alcan avait calculé que si elle n'effectuait pas des coupures de production importante, elle serait retrouvée en fin d'année avec un inventaire de 180.000 tonnes d'aluminium. En temps normal, la compagnie ne maintient un inventaire que de 50.000 tonnes.

Un porte-parole de l'Alcan a affirmé que la réduction affectera les quatre fonderies au prorata de leur contribution à la production nationale. Les revenus de la compagnie seront sans doute quelque peu affectés par cette coupure, mais celle-ci entend pallier cette perte par la vente de l'électricité excédentaire qu'elle produit à même ses propres installations hydroélectriques.

La mesure prise hier par l'Alcan n'est pas isolée. Car l'Aluminium Co. of America a aussi laissé savoir qu'elle réduira à compter du 1er mars sa capacité de production à 91% de sa

production annuelle. Outre le fléchissement de la demande, le géant américain de l'aluminium a aussi mis de l'avant un problème d'approvisionnement énergétique pour expliquer sa décision. Les États-Unis souffrent en effet d'une pénurie de gaz naturel qui force plusieurs industries à mettre à pied une partie de leur personnel.

L'Aluminium Co. of America réduira sa production annuelle de 1.575.000 tonnes à 1.435.000 tonnes. Ce geste la forcera à mettre au chômage un millier d'employés.

Deux cent trois des 820 travailleurs qui ont été mis à pied à la suite de l'incendie du moulin d'amianté King Beaver, à Thetford-Mines, le 8 décembre dernier, viennent d'être rappelés au travail.

L'Asbestos Corporation a en effet décidé de reprendre, dès

mercredi, l'exploitation souterraine de sa mine de Thetford et de transporter le minerai jusqu'à l'usine de sa filiale voisine, la British Canadian.

Une route est actuellement en construction afin de faciliter la circulation des lourds véhicules entre les deux mines. La compagnie prévoit que les travaux seront complétés dans une quinzaine de jours. D'ici là le transport du minerai se fera par la route 1A.

La compagnie a décidé d'aménager un chemin sur ses propres terrains après que les autorités municipales de Thetford-Mines et de Black-Lake eurent opposé un refus à sa demande pour obtenir que cette dernière route soit fermée à la circulation régulière.

De son côté, le syndicat CSN a fait savoir qu'il ne s'opposait pas à la reprise partielle de

l'exploitation de la mine King Beaver, ayant obtenu l'assurance que cette décision n'entraînera aucune mise à pied à la British Canadian et que le critère de l'ancienneté sera respecté dans le rappel au travail.

Par ailleurs, près de 3.200 travailleurs miniers du Nord-Ouest québécois sont soit en grève, soit en négociation, soit en instance de faire la grève, indique un communiqué du syndicat des métaux (FTQ).

Déjà à Chibougamau, depuis le 18 novembre dernier, 480 métaux à l'emploi de la mine Patino sont en grève. Ceux-ci pourraient bien être rejoints sur la ligne de piquetage par les travailleurs de la mine Duffault de la Falconbridge Copper.

"Les 290 mineurs de l'endroit pourraient bien déclencher un arrêt de travail dès le 20 janvier, si la compagnie ne modifie pas ses propositions", a affirmé M.

Théo Gagné, coordonnateur du syndicat des métaux du Nord-Ouest.

Les prochains grévistes pourraient cependant bien être les 550 mineurs de la Campbell Chibougamau qui viennent de commencer leurs négociations collectives avec la compagnie.

Parmi les autres travailleurs miniers en négociation, il y a ceux de l'important syndicat des métaux de la compagnie Noranda à Rouyn-Noranda. Ceux-ci auront droit de grève le 1er mars prochain. Sont aussi en instance de négociation les 380 mineurs des Mines de Poirier, filiale du groupe Rio Algom de Toronto, qui auront droit de grève à la fin du mois de février et les 200 mineurs de la mine Agnico-Eagle de Joutel qui auront aussi le droit de déclencher leur arrêt de travail au cours du mois prochain.

Les "24" au FMI

Rejet de la proposition américaine

WASHINGTON (AFP) — Les ministres des Finances du "Groupe des 24", réunis au Fonds Monétaire International (FMI), se sont déclarés favorables au maintien des facilités pétrolières du FMI en 1975, indiquant le communiqué publié à l'issue de leurs réunions.

Ils se sont également déclarés favorables à un allègement des conditions auxquelles ces facilités sont prêtées aux pays pauvres. Il semble que ces pays seraient d'accord pour accroître ces facilités pétrolières de 6 ou 8 milliards de dollars, ce qui paraît aux observateurs compatibles avec le compromis qui se dessine à ce sujet au sein du groupe des dix principaux pays industrialisés.

Les "24" considèrent d'autre part que la proposition américaine de créer un fonds d'aide aux pays en voie de développement, alimenté par la vente de l'or du FMI, n'est pas un mécanisme approprié pour permettre aux pays pauvres d'obtenir des prêts du Fonds Monétaire International à de meilleures conditions, ni comme solution de rechange au "lien" que ces pays réclament entre la création de DIS et l'aide au développement, indique le communiqué.

Les "24" ont réaffirmé que "la solution du problème de l'or ne doit pas compromettre l'application du "lien" dont ils continuent à appuyer fermement le projet. Ils veulent également réduire le rôle de l'or et des monnaies de réserve dans le système monétaire, le DTS devenant le principal instrument de réserve. Ils ne veulent pas non plus, souligne le communiqué, que la solution du problème de l'or "accentue les inégalités existant dans la répartition des liquidités mondiales".

Les pays en voie de développement ont également retenu le principe d'une augmentation des quotas au FMI de l'ordre de 50%, et soulignent que les plus fortes augmentations devaient s'appliquer aux quotas des principaux pays exportateurs de pétrole. Ils se sont déclarés aussi en faveur de la suppression du versement en or de 25% des quotas.

Ils ont enfin réaffirmé leur opposition à une légalisation du système de flottement des monnaies, ce qui, estiment les observateurs, rejoint la position française qui serait actuellement l'un des seuls pays du "groupe des dix" à s'y opposer.

Par ailleurs, un accord partiel sur l'or semble acquis au sein du "groupe des dix" ainsi que sur l'augmentation des quotas.

Les ministres des finances des "Dix" qui ont tenu leur première réunion hier, sont pratiquement tombés d'accord pour

abolir le prix officiel de l'or et supprimer l'obligation pour les pays membres du FMI d'avoir à régler le quart de leurs contributions en métal fin.

Toutefois, il n'y a pas d'accord pour le moment entre les dix sur la reprise des transactions en or entre banques cen-

trales, ou sur la faculté pour ces banques d'acheter de l'or sur le marché libre. Il n'y a pas d'accord non plus sur la proposition américaine de vendre l'or du FMI sur le marché et de distribuer la plus-value ainsi dégagée aux pays en voie de développement.

Un milliard pour exploiter le gaz naturel de l'Artique

Au moment-même où plusieurs usines américaines doivent mettre à pied nombre de leurs ouvriers à cause d'une pénurie de gaz naturel, trois compagnies canadiennes, Gulf Oil Canada, Imperial Oil et Shell Canada annoncent qu'elles proposent un vaste projet de \$1 milliard pour exploiter des gisements de gaz naturels connus du delta du Mackenzie.

Les trois partenaires font sa-

voir qu'elles ont soumis leur projet au ministère des Affaires indiennes et du Grand Nord. L'ensemble du projet comprend la construction de deux usines de production de gaz naturel et de cinq groupes de puits. Ceux-ci puiseraient leur gaz à même les gisements Taglu, Niglitak et Parsons Lake.

On estime la production quotidienne de pareilles installations à 1,5 milliard de pieds cu-

bes de gaz. Le gaz ainsi produit serait acheminé vers les marchés du sud grâce au pipeline que doit construire le consortium Canadian Arctic Gas Study. Il est d'ailleurs très clair pour les trois participants que leur projet ne saurait se réaliser sans la construction du dit pipeline qui, d'un coût estimé de \$7 milliards, n'a pas encore été approuvé par les autorités fédérales.

Seul un recul de l'inflation pourrait mettre un terme à la présente récession

par Marcel Clément

Maints économistes se demandent quelle sera la durée et la sévérité que 1974 vient de traverser aux E-U? Certains prétendent que les affaires s'en ressentiront durant toute l'année courante, alors que d'autres prévoient un redressement durant le dernier trimestre. On émet l'opinion, en maints milieux, qu'il faut remonter en septembre 1972 pour retracer l'origine de la crise actuelle, soit donc 14 mois avant que la récession économique aux E-U se fasse sentir pour de bon. Il n'y aurait donc pas lieu de s'attendre, aujourd'hui, à un changement subit, d'autant plus qu'il y a trop de facteurs responsables non encore solutionnés, sans oublier les imprévisibles, ce qui décourage le plus le monde des affaires présentement, c'est que ce qui se passe actuelle-

ment aux E-U et au Canada reflète une situation économique incertaine dans presque tous les pays industrialisés du monde, où les taux de l'inflation varient entre 10% et 150%. Il fut au Canada entre 10% et 11%, en 1974, et il serait, cette année, de 12%. Il est inconcevable que le ralentissement économique ait eu peu d'effet sur la pression inflationniste qui se fait encore sentir, au point que l'on prévoit des hausses persistantes des produits de base, même cette année; affectant d'autant le consommateur. Rien d'étonnant que les travailleurs, etc., exigent des hausses des gages et salaires et plusieurs l'indexation... Les gouvernements ne verraient pas cela d'un mauvais oeil, puisque le fisc en bénéficie, en définitive. Il y a encore beaucoup d'incertitudes quant à savoir quand se manifesteront les indices, précurseurs d'une reprise cyclique. Il faudra peut-être 6 à 9 mois avant que l'économie américaine commence à sortir de la récession actuelle, ce qui signifierait donc qu'elle est la plus longue depuis la dernière Grande Guerre. Comme certains économistes prévoient que la production aux E-U n'enregistrerait aucun gain cette année, c'est dire qu'il faudrait s'attendre à ce que les perspectives économiques au Canada soient influencées par une telle possibilité, vu l'interdépendance économique des 2 principaux pays de notre continent.

Bien que la valeur de la pro-

duction au Canada n'ait guère changé durant une bonne partie de 1974, les prix ont continué d'augmenter et l'inflation, par les coûts, tend à ralentir le rythme de l'activité. Bien que nos hommes d'affaires prédisent que 1975 sera une année difficile pour l'économie canadienne, témoin d'une croissance plutôt lente, ils ne prévoient pas de récession accentuée, selon la PC. Au dire du président de l'Association des Banquiers canadiens, les problèmes de l'inflation au pays ne seraient résolus que marginalement en 1975. Quant au Directeur de l'Association canadienne des Exportateurs, il affirme que le ralentissement économique à l'étranger présage une année difficile pour nos exportations. Enfin le président de l'Association des Manufacturiers Canadiens déclare que les prévisions pour cette année reflètent une économie intérieure affaiblie, influencée lourdement par la dépression aux E-U, ainsi que par le mauvais climat de l'économie mondiale. Comme le Canada est en concurrence avec bien des nations, c'est tout dire. Il ne faut pas désespérer, cependant, car l'augmentation de nos exportations avec la France en

1974 est peut-être un présage d'accroissement ailleurs, bien que la situation actuelle dans l'ensemble des 9 pays du Marché commun européen inviterait à un optimisme modéré. La situation économique mondiale continuera de peser sur notre balance commerciale. Le ralentissement de nos exportations sera plus accentué que celui de nos importations, de sorte que le déficit de notre balance des transactions courantes pourrait excéder celui de 1974, évalué aux environs de \$2.000.000.000. Avec plus de 7.000.000 de chômeurs aux E-U au début de 1975, nos exportations chez notre principal client en souffriront certainement, d'autant plus que maintes compagnies américaines hésitent à engager des capitaux, à cause des risques encourus. Comme la reprise générale des principaux partenaires commerciaux du Canada prendra des mois et des mois, notre pays ne peut pas s'attendre à connaître une vive expansion en 1975, mais, dans l'ensemble, notre activité économique devrait dépasser celle de ses principaux partenaires commerciaux, comme il le figurait parmi les plus importants des pays de l'OCDE.

NOMINATION AU SERVICE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



F.G. Hurlbut

M. F. G. Hurlbut d'Ottawa a été nommé, par la Commission de la fonction publique, directeur général de la Conservation de l'environnement au Service de la protection de l'environnement, à l'Environnement Canada. C'est ce qu'a annoncé M. Les Edgeworth, sous-ministre adjoint du Service de la protection de l'environnement.

M. Hurlbut sera responsable des programmes visant la réduction et la prévention de la pollution aux installations fédérales, les activités d'écourages et le contrôle des effets écologiques. Ses nouvelles fonctions comprennent aussi la gestion en matière de déchets solides, la récupération des ressources, la lutte antipolluante et l'élimination des contaminants de l'environnement. Avant sa nomination, M. Hurlbut occupait le poste de directeur des interventions d'urgence.

NOMINATION CHEZ CONTINENTAL CAN



Graham T. Bowes

La nomination de M. Graham T. Bowes au poste de Directeur des ventes—Comptes nationaux de la Division des produits métalliques de Continental Can Company of Canada Limited, a été annoncée par M. F. A. Woodrow, Directeur général des ventes—Division des produits métalliques.

M. Bowes s'est joint à la Compagnie en 1944 et durant les 30 années qu'il a passées au service de Continental Can, il a assumé divers postes de direction dans le domaine des ventes. Avant cette récente nomination, M. Bowes était Directeur du marché—Brevages et aérosols.

La Banque Mercantile du Canada

Dividende no. 18

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de douze cents et demi par action sur le capital-actions versé de la Banque est déclaré pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1975, payable le ou après le vendredi 28 février 1975 aux actionnaires inscrits le 31 janvier 1975 à la fermeture des bureaux. Les actions souscrites mais non entièrement payées à la fermeture des bureaux le 31 janvier 1975 prendront part à ce dividende dans une proportion égale à celle du montant total alors payé quant à ces actions sur le prix de souscription de ces actions.

Par ordre du Conseil d'administration
Le secrétaire
G. S. LYNCH
Montréal, le 9 janvier 1975

tm
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
1395 EST, RUE FLEURY, MONTRÉAL 359, QUÉ. / TÉL. 384-7950

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

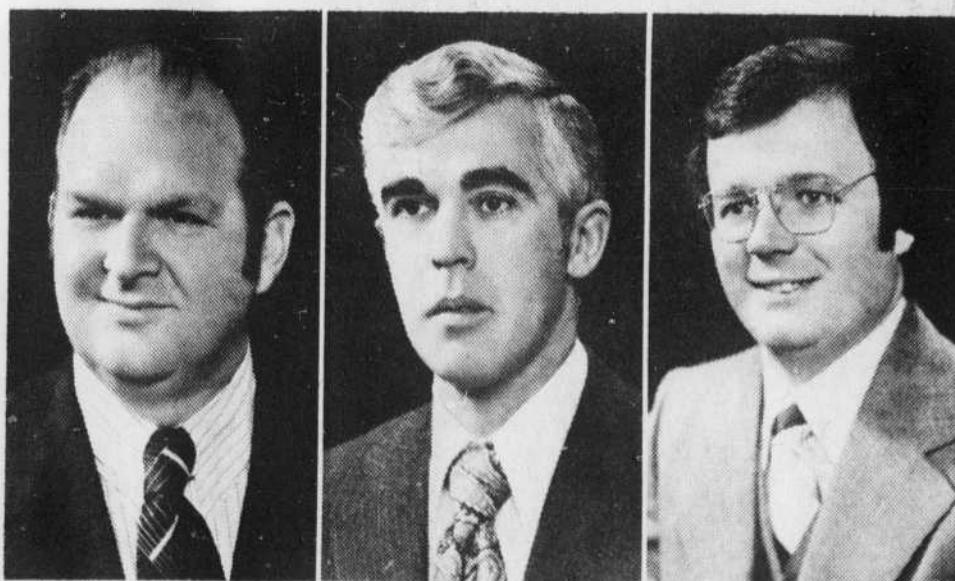
DIVIDENDE NUMÉRO 17

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de \$0,32 par action ordinaire a été déclaré par le conseil d'administration. Ce dividende sera payable le 15 janvier 1975 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 31 décembre 1974.

Pour renseignements: Maurice Myrand, c.a.
Tél.: 866-9641

le 20 décembre 1974

SOCIÉTÉ DE FACTORING BNE LIMITÉE



B. S. Swinden

R. G. Taylor

J. E. Shoniker

M. Steven D. Levy, Président de la Société de factoring BNE Limitée, vient d'annoncer la nomination de M. Bruce S. Swinden au poste de Directeur d'exploitation, de M. R. G. Taylor, au poste de Directeur du Service de crédit, et de M. J. E. Shoniker, au poste de Directeur du Développement commercial.

M. Swinden était autrefois Vice-président chargé du Service des méthodes et de l'informatique d'une société internationale de cartes de crédit. MM. Shoniker et Taylor apportent, dans l'exercice de leurs fonctions, une longue expérience des questions de crédit acquise dans les principales succursales de La Banque de Nouvelle-Ecosse à Toronto et à Montréal.

La Société de factoring BNE Limitée, affiliée à La Banque de Nouvelle-Ecosse, offre aux chefs d'entreprises une gamme complète de services de factoring. Grâce à ces services, la Société assume les risques de crédit et nombre des fonctions généralement remplies par les entreprises elles-mêmes. Entre autres: l'évaluation du crédit, la comptabilité des effets à recevoir et les opérations de recouvrement. De plus, la Société de factoring BNE Limitée offre à ses clients une variété de services financiers et une gamme étendue de services de renseignements informatisés qui faciliteront la planification financière. Ces services sont offerts aux compagnies de toute importance, en complément des accords bancaires existants.

Le siège social de la Société de factoring BNE Limitée se trouve au 630 ouest, rue Sherbrooke, Montréal.

Lessard conteste les motifs de son éviction de la rue St-Jacques

Nouveau rebondissement dans l'affaire Lessard... ou épilogue d'une cause perdue d'avance? Toujours est-il que le courtier François Lessard convoquait hier une conférence de presse au coeur du Vieux Montréal, Place Jacques-Cartier, pour se vider le sien.

"En résumé, de dire dans une longue diatribe M. Lessard, la Commission des valeurs mobilières du Québec a erré de fond en comble en retirant mon permis de courtier en valeurs mobilières le 15 octobre dernier. Les raisons évoquées ne sont que balivernes, demi-vérités, inexactitudes et niaiseries derrière lesquelles la commission se cache pour poursuivre sa politique de la terre brûlée en éliminant de la scène financière le gros des firmes de courtage québécois."

Dans un long communiqué remis à la presse, M. Lessard souligne que le nombre des maisons de courtage a chuté

de 249 à 164 au cours de la période 1971-73 et que le prochain rapport annuel du ministère des Institutions financières annoncera la poursuite de l'hécatombe en ramenant ce chiffre à une centaine.

Quant au noeud de la question, du moins en ce qui concerne la fermeture de sa maison, il répond sur une décision de la Commission de porter de \$25,000 à \$75,000 le capital liquide net que doivent avoir en caisse les firmes de courtage pour transiger auprès du public. M. Lessard avait demandé une dérogation à cet égard, mais la Commission a jugé, après avoir auditionné, qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une dispense dans le cas de la maison Lessard.

Parmi les raisons évoquées par l'organisme public pour acculer M. Lessard à la retraite involontaire, on mentionnait que ce dernier n'était pas un véritable courtier mais plutôt un vendeur indépendant

parce qu'il n'avait pas l'infrastructure tant technique que matérielle pour offrir à sa clientèle un service efficace.

Tel un Cicéron du courtage, M. Lessard décortique chacun des allégués de la Commission à la lumière crue des faits et de la pratique courante. "Il ne possède aucun bureau", dit la CVMQ, ce à quoi le vieux baroudeur répond du tac au tac: "Affirmation gratuite puisque la Commission a régulièrement reçu depuis un an et jusqu'au 15 octobre, date de notre fermeture, les rapports comptables mensuels que Lessard et Associés devait préparer à son intention... et ce n'est pas moi qui ai tenu les livres de la compagnie, ni préparé personnellement les dits rapports, ni non plus dactylographié la masse de correspondance échangée pendant plus d'un an entre la Commission et moi."

Puis M. Lessard prend un plaisir évident, à s'engouffrer dans la brèche laissée ouverte par "l'illogisme" de la Com-

mission qui lui disait par lettre qu'un prolongement de son permis pour la période qui courait du 15 au 30 octobre "n'était pas contraire à l'intérêt public" alors que quatre jours plus tard, la Commission lui faisait savoir "qu'elle jugeait qu'il n'était pas dans l'intérêt public de prolonger davantage votre permis puisque les normes de capital que vous ne pouvez rencontrer ont pour but de protéger le public et que vous avez été avisé de la mise en application de cette politique depuis un an."

"Et pourtant, de dire, sarcastique, M. Lessard, les normes de capital n'ont pas changé en quatre jours!"

M. Lessard ne se contente pas de récuser les raisons de son éviction de la rue Saint-Jacques, il attaque "l'enveloppe d'immunité" qui recouvre les agissements de la Commission. "Au point de vue juridique, de plaider le courtier, les décisions de la Commission sont inatta-

quables parce qu'elle agit sous l'empire d'un pouvoir discrétionnaire propre à toute institution autonome de sa réglementation."

Pouvoirs discrétionnaires d'autant moins acceptables, résume-t-il, qu'ils sont exercés par des personnes non élues par les gens du métier, que de plus ces personnes n'ont jamais pratiqué elles-mêmes la profession que pourtant elles régissent et qu'en outre ces personnes sont nommées pour un "maximum" de 10 ans.

M. Lessard soutient que le règlement 21 qui modifie à la hausse l'encaisse liquide des courtiers a été édicté d'une façon tout à fait gratuite et en "ignorance de cause."

Il cite à témoin l'Ontario qui maintient le seuil à \$25,000 sans que le public en soit lésé. "Ce n'est pas, de conclure sur ce chapitre M. Lessard, la somme d'argent totale dont un courtier dispose qui reflète son degré de solvabilité envers ses

clients... mais essentiellement l'équation qui s'établit entre ce qu'il doit, d'une part, et ce qu'il possède d'autre part."

M. Lessard conclut sur deux interrogations qui se veulent autant de mises en garde à l'endroit des politiques dangereuses pratiquées, selon lui, par la Commission des valeurs mobilières du Québec.

1) Doit-on croire que c'est maintenant un privilège que d'avoir pignon sur rue et d'exercer le métier de courtier puisque les exigences financières viennent d'être portées à des seuils pour richissimes?

2) Finalement, "l'imprimatur" de la Commission pour tout et pour rien équivaut à faire peser sur l'industrie du courtage un carcan dictatorial qui relève des régimes absolutistes et qui apparaît l'autant plus ahurissant qu'en système capitaliste (celui-là même qui prône la liberté d'association et d'entreprise) le courtage représente le métier qui fait circuler le sang du système.

Quarante et un dossiers attendent devant l'Agence de tamisage

par Michel Guénard

L'Agence d'examen des investissements étrangers a ouvert ses portes à la mi-avril. Sous la présidence de M. James Murray, un homme d'affaires de Montréal, l'Agence devait examiner dans un premier temps "l'acquisition d'entreprises commerciales canadiennes existantes par un particulier, un gouvernement ou une corporation étrangère."

La seconde partie de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger au Canada qui a trait à la création de nouvelles entreprises commerciales par des personnes non admissibles devait entrer en vigueur par un arrêté du gouverneur en conseil ces jours-ci.

Cependant, le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, recevait le 6 décembre un télégramme lui enjoignant de reporter la promulgation de la deuxième partie de la loi en attendant que les provinces disposent d'une information complète quant aux objectifs de cette législation.

Reunis à Saint-Jean, Terre-Neuve, les ministres provinciaux de l'Industrie réalisèrent un consensus sur le fait que "les mécanismes de consultations actuels ne font pas une place suffisante aux préoccupations essentielles ainsi qu'aux avis des provinces." La belle division de jadis s'était résoudée à la faveur d'une nouvelle conjoncture politique: la guerre fiscale qui oppose Ottawa aux provinces!

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'Ontario, M. Claude Bennett, tende la main à son homologue québécois M. Saint-Pierre (on était loin des querelles stériles autour de la loi 22) et fasse bloc avec les ministres responsables du développement de régions défavorisées, voilà qui a jeté une certaine stupeur dans les milieux fédéraux. M. Gillespie a aussitôt entrepris des consultations à la grandeur du pays afin d'établir un nouveau protocole d'entente entre les provinces et le fédéral. Ce protocole donnera aux dix provinces canadiennes l'assurance qu'elles "seront pleinement informées et consultées au sujet des projets du gouvernement fédéral tant au niveau des agissements de l'Agence que des questions relatives à la présence des firmes étrangères dans le secteur des ressources naturelles."

Le jeu constitutionnel de souche à la corde entre les deux piliers de gouvernement se poursuit alors que le renchérissement des richesses naturelles attise les appétits des provinces et la convoitise d'Ottawa. M. Gillespie n'entend pas faire machine arrière sur cette question du tamisage des investissements étrangers au Canada. Il souhaite par contre que le fonctionnement de l'Agence, l'examen des dossiers qu'elle soumet au conseil des ministres et finalement la décision prise par le gouvernement ne déclenchent pas une guerre d'usure entre les provinces et Ottawa.

Avant d'analyser les divers degrés de nuance qui peuvent séparer l'approche d'un Guy Saint-Pierre de celle d'un Gillespie il ne faut pas perdre de

vue que la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba sont dirigés par des gouvernements socialistes qui maintiennent une ligne dure en regard de la pénétration des capitaux étrangers en sol canadien.

Il faut expliquer que le Parlement canadien a reconnu, en édictant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, que le contrôle de l'industrie autochtone par des étrangers avait atteint un niveau très élevé et que l'étendue de cette mainmise nuisait à l'aptitude des Canadiens à diriger eux-mêmes leur avenir économique.

Le rôle de l'Agence n'est pas d'accepter ou de refuser un investissement étranger au Canada mais bien "d'examiner le bien fondé d'un tel investissement en fonction d'une grille de critères qui se résume à déterminer si la venue de ces capitaux apporte des avantages appréciables à l'économie canadienne."

Les dossiers soumis par les compagnies étrangères intéressées à s'approprier une société canadienne passent donc par l'Agence de tamisage qui fait des recommandations au ministre de l'Industrie et du Commerce. La filière normale conduit le dossier devant le conseil des ministres qui entérine ou rejette les recommandations initiales de l'Agence.

Ainsi, le 11 novembre, l'Agence s'opposait à la soumission de la firme Canadien Blue Bird International, de Fort Valley dans l'Etat de Georgie, d'acquiescer le contrôle de la firme J.H. Corbeil, de Saint-Lin, au Québec, entreprise manufacturière de carrosseries d'autobus scolaires. A la suite de pressions exercées par le ministère québécois de l'Industrie et du Commerce auprès du cabinet fédéral, ce dernier levait son veto et l'Agence de tamisage accordait son "nihil obstat" malgré un premier refus.

Ceci prouve, comme si besoin en était, que le cabinet Trudeau peut respecter ou non les recommandations suivant des critères qui peuvent sembler à première vue étrangers aux directives qui balisent les agissements de l'Agence. Dans le cas de J.H. Corbeil, M. Saint-Pierre a fait valoir que la base industrielle de la compagnie canadienne-française n'était pas assez large pour espérer assurer la survie de l'entreprise. "L'interdit jeté à l'endroit de la Blue Bird aurait ainsi permis à ce fabricant américain déjà sur place en Ontario de s'accaparer le marché de l'autobus scolaire... en agrandissant ses fonctions de productions dans la province voisine," d'expliquer alors le ministre Saint-Pierre.

La vente des constructeurs d'autobus J.H. Corbeil à une firme de Fort Valley, Georgie, n'est pas étrangère au fait que les divergences de vues entre Ottawa et Québec sur la question particulièrement épineuse des investissements étrangers se soient atténuées, sous l'influence, notamment, d'une reprise soutenue des immobilisations dans le secteur manufacturier. Au total, le Québec a réussi à hausser sa part du capi-

tal étranger en terre canadienne à un seuil "plus acceptable" de 25%.

Sans que toutes les craintes ne se soient dissipées à l'endroit d'un certain "nationalisme ontarien", province qui aurait pu s'auto-suffire en investissements industriels par le canal de Bay Street, laissant sa voisine de l'Est se cogner le nez à l'interdit fédéral, le gouvernement québécois est prêt à jouer le jeu du Rapport Watkins en autant que la restructuration et la modernisation de son industrie n'en soient pas pénalisées.

Encore faut-il connaître les "avantages appréciables" qu'apporte au Canada un investissement étranger". Si l'exercice a été fait 41 fois au cours de 1974, il faut dire que l'Agence n'était pas encore autorisée à agiter le tamis eu égard à un nouvel investissement et que son travail s'est borné à faire des recommandations au cabinet sur des cas d'acquisitions d'entreprises commerciales canadiennes par des intérêts étrangers.

Le dernier en date qui a fait beaucoup de bruit au Québec étant l'acquisition de la robinetterie Lacroix par le groupe de papier journal londonien Bowater. Le cas est en suspens, l'Agence n'ayant pas fait de recommandation précise au cabinet jusqu'ici. Une chose demeure: au ministère de l'Industrie et du Commerce on se montre très froid à l'égard d'une telle mainmise par un groupe industriel qui a développé le secteur papeter de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse avant d'implanter une quelconque usine au Québec.

Bien sûr l'année a été marquée par ce que les journalistes ont nommé le "volte-face du Québec devant le capital étranger" à la faveur de la publication (prématurée?) par notre confrère Michel Nadeau du rapport du Comité interministériel sur les investissements étrangers présidé par M. William Tetley et du document interne de travail du MIC préparé par M. Descôteaux.

Si les esprits n'ont pas cessé d'évaluer l'impact des capitaux étrangers en sol québécois (selon le rapport Tetley, ces mêmes capitaux ne produisent pas d'effets d'entraînement véritables au plan économique mais tendent plutôt à restreindre l'activité des firmes autochtones et à compromettre toute planification économique authentique) il faut dire que l'Agence de tamisage de M. Murray s'est lancée à l'eau avec tout l'enthousiasme du néophyte bien intentionné!

Après neuf mois d'activité, l'Agence a abattu un travail de géant même si 41 dossiers attendent une décision finale. Partie de zéro, l'Agence a connu des mois difficiles et accusait en abordant le dernier trimestre de l'année un retard dans l'étude de 60 dossiers. Pour être juste, il faut dire que ce manque de célérité ne lui est pas entièrement imputable: si l'Agence est un dragon à trois têtes qui recoupe les aspects juridiques, économiques et pratiques d'une même préoccupation, les avocats des "requérants" n'ont pas été exempts de tout reproche.

l'Agence a dû corriger plus de 40 brouillons et faire le travail des firmes spécialisées qui n'y comprenaient rien!

Un premier bilan forcément sommaire du travail de l'Agence montre qu'elle a autorisé 33 prises en main et "bloqué au filet" huit autres. Pour être plus exact il faudrait dire que le cabinet a entériné les recommanda-

tions de l'Agence dans 40 cas puisque dans celui de J.H. Corbeil, le gouvernement Trudeau s'est rendu aux arguments de M. Saint-Pierre et n'a pas suivi les recommandations de l'Agence.

La ventilation sectorielle des dossiers examinés par l'Agence fédérale indique que 80% des cas soumis ont trait à des

entreprises manufacturières, 12% à des entreprises de service et 8% à celles oeuvrant dans le secteur agricole (minoterie et élevage). Des 33 entreprises canadiennes qui sont passées entre des mains étrangères, 30 ont été "nationalisées" américaines, deux anglaises et une allemande. Dans le secteur manufacturier ce sont les branches

des matériaux de construction (béton et quincaillerie) et du matériel roulant (remorques et roulottes) qui semblent soulever la convoitise des capitalistes étrangers.

Le secteur financier ne présente que peu d'intérêt pour les multinationales américaines à cause même de la carapace légale qui protège déjà ce secteur au Canada alors que le refus es-

sué par Matignon Propriétés d'acquiescer le Rockhill à Montréal, propriété de Manulife Holding, en a échaudé plusieurs. Jean-Claude Leclerc peut dormir en paix, les Terrasses Zoroalega ne risquent pas de passer dans la corbeille de la New York Life! L'Agence veille aux grains.

Qui a les moyens de payer \$ 100, \$200, \$500 ou plus D'IMPÔT EN TROP?

"Tu me parles d'épargner quand j'arrive à peine à joindre les deux bouts."

"Alors, tu n'as pas les moyens de payer trop d'impôt."

"Evidemment..."

"Et si je te disais que tu paies trop d'impôt et que tu peux corriger cette situation."

"Comment ça?"

"Grâce au compte de dépôt d'épargne-retraite offert par la Banque Provinciale..."

"Comprends pas..."

"C'est simple. Les gouvernements te permettent de soustraire de ton revenu imposable les montants versés à un régime enregistré d'épargne-retraite, jusqu'aux limites établies. Donc, plus tu déposes dans le compte de dépôt d'épargne-retraite de la Banque Provinciale, plus tu épargnes de l'impôt."

"Pas bête..."

"Et ce n'est pas tout. L'argent placé te rapporte de gros intérêts sur lesquels tu ne paies aucun impôt, tant que ton régime est en vigueur. Il suffit d'un minimum de \$200 pour commencer et de \$50 par dépôt subséquent. De plus, il n'y a aucun frais d'administration. Bref, c'est un programme simple. Tu reçois même un carnet où tu peux suivre l'évolution de ton bien. Comme dans un compte d'épargne spéciale..."

Davis remanie son cabinet

TORONTO (PC) — Le premier ministre William Davis vient d'effectuer un remaniement du cabinet provincial de l'Ontario. Six ministres ont changé de portefeuille, hier, notamment M. Darcy McKeough, qui devient trésorier de la province pour la seconde fois.

M. McKeough, âgé de 41 ans, avait quitté son poste au Trésor en septembre 1972, à cause d'une question de conflit d'intérêt. Il succède à M. John White, député provincial de London, qui sera maintenant ministre sans portefeuille et président du cabinet.

Le procureur général Robert Welch devient le dirigeant du nouveau ministère de la Culture et de la Récréation; M. John Clement, ministre de la Consommation et des Relations commerciales, succède à M. Welch à titre de ministre de la Justice et procureur général; et M. Sidney Handelman, ministre sans portefeuille, assume la charge de ministre de la Consommation et des Relations commerciales.

Un autre ministre sans portefeuille, M. Dennis Timbrell, âgé de 28 ans, hérite du portefeuille de l'Energie, que laisse M. McKeough. C'est là le premier remaniement majeur ef-

fectué dans le cabinet Davis depuis février dernier.

M. White a déjà annoncé qu'il ne serait pas candidat aux prochaines élections provinciales générales. On compte qu'il jouera un rôle capital à la direction de la campagne électorale du parti. Le bruit court que les prochaines élections auraient lieu soit au printemps ou à l'automne, cette année.

Selon un sondage d'opinion effectué cette semaine, pour la première fois les Libéraux sont en avant des Conservateurs dans l'estime populaire.

Le retour de M. McKeough au Trésor est le couronnement d'un spectaculaire retour politique, à la suite de sa démission provoquée par un différend local dans sa ville de Chatham, en 1972.

Il y a un peu plus de deux ans, en effet, la carrière politique de M. Darcy McKeough, déjà si prometteuse, semblait finie.

Il avait été trésorier de la province, directeur des Affaires municipales, et le premier lieutenant du premier ministre William Davis dans le gouvernement de l'Ontario, quand une affaire de conflit d'intérêt changea tout le tableau.

Il y a tant de choses à dire au sujet du compte de dépôt d'épargne-retraite de la Banque Provinciale. Allez vite les entendre à la succursale la plus près de chez vous. Hâtez-vous! Après le 28 février, il sera trop tard pour appliquer vos versements à votre rapport d'impôt de 1974.



banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE